

Evaluation de la fidélité inter-juges de la grille d'évaluation des rencontres parents-enfants encadrées et semi-encadrées utilisée dans le guide méthodologique de Chartier (2020).

Auteur : Piette, Alexia

Promoteur(s) : Blavier, Adelaïde

Faculté : Faculté de Psychologie, Logopédie et Sciences de l'Éducation

Diplôme : Master en sciences psychologiques, à finalité spécialisée en psychologie clinique

Année académique : 2021-2022

URI/URL : <http://hdl.handle.net/2268.2/15549>

Avertissement à l'attention des usagers :

Tous les documents placés en accès ouvert sur le site le site MatheO sont protégés par le droit d'auteur. Conformément aux principes énoncés par la "Budapest Open Access Initiative"(BOAI, 2002), l'utilisateur du site peut lire, télécharger, copier, transmettre, imprimer, chercher ou faire un lien vers le texte intégral de ces documents, les disséquer pour les indexer, s'en servir de données pour un logiciel, ou s'en servir à toute autre fin légale (ou prévue par la réglementation relative au droit d'auteur). Toute utilisation du document à des fins commerciales est strictement interdite.

Par ailleurs, l'utilisateur s'engage à respecter les droits moraux de l'auteur, principalement le droit à l'intégrité de l'oeuvre et le droit de paternité et ce dans toute utilisation que l'utilisateur entreprend. Ainsi, à titre d'exemple, lorsqu'il reproduira un document par extrait ou dans son intégralité, l'utilisateur citera de manière complète les sources telles que mentionnées ci-dessus. Toute utilisation non explicitement autorisée ci-avant (telle que par exemple, la modification du document ou son résumé) nécessite l'autorisation préalable et expresse des auteurs ou de leurs ayants droit.

UNIVERSITE DE LIEGE
FACULTE DE PSYCHOLOGIE, LOGOPEDIE
ET SCIENCES DE L'EDUCATION



***Évaluation de la fidélité inter-juges de la grille d'évaluation
des rencontres parents-enfants encadrées et semi-encadrées
utilisée dans le guide méthodologique de Chartier (2020).***

Mémoire présenté par

Alexia Piette

En vue de l'obtention du grade de Master en Sciences Psychologiques

Dans le service de Centre d'expertise en
Psychotraumatisme et Psychologie légale

Sous la direction de

Mme Adélaïde BLAVIER

Lectrices : **Mme Marie-Christine WILLEM**

Mme Isabelle LAMBERT

Année Académique 2021-2022

Remerciements

Je tiens à remercier ma promotrice, Madame Adélaïde Blavier pour sa confiance ainsi que son assistante, Madame Stéphanie Chartier, pour sa disponibilité, son écoute, son soutien, ses relectures et ses nombreux conseils tout au long de la réalisation de mon mémoire.

Je souhaite aussi adresser mes remerciements à Madame Marie-Christine Willem et Madame Isabelle Lambert pour avoir accepté d'être les lectrices de mon mémoire, mais également l'intérêt porté à ce dernier.

Je remercie chaleureusement le service Familles d'accueil de Verviers, la Sauvegarde familiale à Liège, En Famille à Liège, La Frenaie à Liège et le Home St François à Baelen et à Verviers qui ont accepté de participer à notre recherche, sans lesquels cette étude n'aurait pas pu être réalisée. Je les remercie pour leur collaboration, leur disponibilité et la confiance qu'ils nous ont accordée.

Je tiens aussi à remercier Chloé Delhez qui m'a été d'une grande aide dans la récolte des données.

J'aimerais, enfin, exprimer toute ma reconnaissance à mes amis et ma famille pour leurs encouragements, leur soutien, leur réconfort et leur écoute tout au long de mes cinq années universitaires, et ce, particulièrement, pour cette dernière ligne droite. Un merci particulier à ma maman pour son soutien sans faille, à Léa pour son aide concernant les statistiques ainsi que sa présence, à Axelle pour son soutien et sa présence ainsi qu'à Ryan, mon petit ami qui n'a cessé de me soutenir, de m'encourager et qui a supporté mes changements d'humeur et mes crises de larmes.

J'adresse également mes remerciements à Isabelle Lacroix pour la relecture et les corrections orthographiques.

Table des matières

REMERCIEMENTS.....	1
TABLE DES MATIÈRES.....	2
GLOSSAIRE.....	3
CONTEXTE ET PROJET DE RECHERCHE	4
REVUE DE LITTÉRATURE	7
1. LE PLACEMENT :	7
1.1. <i>Le placement en famille d'accueil.</i>	9
1.2. <i>Le placement en institution.</i>	10
2. LES VISITES PARENTALES :.....	12
2.1. <i>Les visites parentales en théorie.</i>	13
2.2. <i>Les visites parentales en pratique.</i>	13
2.3. <i>Avis divergents par rapport aux visites parentales.</i>	14
2.4. <i>Objectifs principaux des visites parentales.</i>	15
3. LES EFFETS DES VISITES PARENTALES :	16
3.1. <i>Les effets positifs des visites.</i>	18
3.2. <i>Les effets négatifs des visites.</i>	24
3.3. <i>Études concernant les réactions des enfants lors des visites parentales.</i>	27
3.4. <i>L'impact de la famille d'accueil sur les visites parentales.</i>	28
4. LA QUALITÉ DE LA RELATION PARENT-ENFANT :	29
4.1. <i>La qualité de l'attachement.</i>	31
4.2. <i>La sensibilité du parent pendant les visites.</i>	33
5. VERS UN OUTIL QUI PERMET DE FIXER LES MODALITÉS DE RENCONTRES ENTRE LES ENFANTS PLACÉS ET LEURS PARENTS :	34
6. CONCLUSION :	36
MÉTHODOLOGIE.....	38
1. HYPOTHÈSE DE RECHERCHE :	38
2. COLLECTE DES DONNÉES :	40
3. ANALYSE DES RÉSULTATS :	40
4. SIGNIFICATIVITÉ STATISTIQUE ET INTERPRÉTATION DU KAPPA DE COHEN :	41
RÉSULTATS.....	43
1. OBJECTIFS DES STATISTIQUES :	43
2. STATISTIQUES DESCRIPTIVES :	43
3. KAPPA DE COHEN :.....	45
3.1. <i>Kappa de Cohen pour chaque situation.</i>	45
3.2. <i>Kappa de Cohen catégoriels.</i>	46
DISCUSSION	51
1. HYPOTHESE :	51
2. MODIFICATION DES ITEMS CONTENUS DANS LA GRILLE D'ÉVALUATION DES RENCONTRES PARENTS-ENFANTS ENCADRÉES ET SEMI-ENCADRÉES :	54
2.1. <i>Au niveau des modalités de réponse.</i>	54
2.2. <i>Au niveau de la structure.</i>	54
2.3. <i>Au niveau du contenu des items.</i>	55
3. LIMITES :	56
4. IMPLICATIONS CLINIQUES ET PERSPECTIVES :	57
CONCLUSION.....	61
BIBLIOGRAPHIE.....	62
ANNEXES	74
RÉSUMÉ	85

Glossaire

SASPE : Services d'Accueil Spécialisés de la Petite Enfance

SPJ : Service de protection à la jeunesse

SRG : Services Résidentiels Généraux

SAAF : Service d'accompagnement en accueil familial

SAJ : Service d'aide à la jeunesse

Dans le cadre de ma première année de Master en Sciences Psychologiques à finalité psychologie clinique, psychopathologie de l'enfant et de l'adolescent à l'Université de Liège, j'ai eu l'opportunité de choisir ma thématique de pré-mémoire. Après mûre réflexion sur les sujets proposés, je me suis dirigée vers les enfants placés en institution ou en famille d'accueil. Grâce à mon parcours scolaire, au fil des cours, j'ai pu découvrir mon intérêt pour cette thématique qui m'intéresse et me tient particulièrement à cœur. Je poursuis donc ce projet pour mon mémoire pendant ma deuxième année de master.

Introduction

Dans son étude, Chartier (2020) a comparé les caractéristiques des enfants placés en institution et ceux placés en famille d'accueil et a démontré que les enfants placés en institution et en famille d'accueil ont, en général, beaucoup de similitudes. Toutefois, il y a également des différences qui ont pu être relevées comme une différence d'âge significative, les enfants placés plus âgés ont plus de probabilité d'être placés en institution qu'en famille d'accueil. Les enfants placés en institution vivent donc souvent plus longtemps avec leurs parents que les enfants placés en famille d'accueil. De ce fait, les enfants placés en institution ont vécu plus de maltraitance, de négligence et ont assisté à plus de violence conjugale et il est un fait connu, que ces expériences négatives, appréhendées durant l'enfance, se révèlent être un facteur de risque important concernant la santé physique et mentale à l'âge adulte (Adkins & al., 2020). Les enfants ayant des antécédents de maltraitance et de négligence ont un risque accru de développer des problèmes de santé mentale (Job & al., 2020).

Selon Chartier (2020), les enfants placés en famille d'accueil ont plus de parents toxicomanes que les enfants placés en institution ce qui peut être expliqué par le fait que les parents toxicomanes sont moins présents dans la vie de leur enfant et que, lorsque les parents sont absents de la vie de leur enfant, les autorités mandantes s'orientent plus facilement vers un placement en famille d'accueil. A l'inverse, les parents souffrants de limites intellectuelles, sont plus présents dans la vie de leur enfant et ces enfants sont donc plus souvent placés en institution. De plus, Chartier a constaté que les enfants placés vont globalement bien, mais elle a remarqué que les enfants placés en institution vont en moyenne moins bien que ceux placés en famille d'accueil surtout au niveau psychologique. Cela peut être expliqué par le fait que les enfants placés en institution ont vécu plus de maltraitance et de négligence, mais aussi parce qu'en institution, quand les relations parents-enfants sont de mauvaise qualité, les rencontres sont maintenues, elles sont beaucoup

moins interdites que lorsque l'enfant est placé en famille d'accueil et c'est pour cette raison que les parents sont davantage présents auprès de leur enfant et non pas le placement en tant que tel en institution.

Ensuite, Chartier a montré que les enfants placés en familles d'accueil sélectionnées souffrent moins de troubles de l'attachement et ont un meilleur état psychologique au moment du placement par rapport aux enfants qui sont placés en institution. De plus, elle a souligné que la relation qu'entretient l'enfant avec sa famille d'accueil et les éducateurs s'avère être une relation capitale pour son état général. En effet, ce sont ces relations qui présagent le plus les difficultés du placement peu importe le type de celui-ci. On a également appris que la qualité de la relation parent-enfant est globalement bonne, mais qu'elle est significativement moins bonne pour les enfants placés en institution. Cela est notamment dû au fait que les enfants placés en famille d'accueil ont un meilleur état psychologique, plus de rencontres interdites, mais aussi que les rencontres dans les SAAF sont plus encadrées par rapport à celles dans les institutions. Grâce à l'étude de Chartier, on sait aussi que les enfants ayant plus de placements avant celui en cours actuellement ont en moyenne plus de parents déjà absents de leur vie. Il semblerait que ce soit le premier placement qui fait disparaître les parents de la vie de l'enfant. Les 3 premières années sont des années cruciales pour maintenir les parents dans la vie de leur enfant car on sait que les mères des enfants placés arrêtent en moyenne d'être présentes dans la vie de l'enfant après 3 ans de placement. En outre, différents auteurs dont Bacro (2014), Giraud (2005) ainsi que Potin (2011) s'accordent pour dire que ce qui nuit à la qualité de vie des enfants placés, c'est la multiplicité des lieux de placement et donc les ruptures multiples. Ceci est mis en lumière par la théorie de l'attachement (Bowlby, 1969).

De plus, une des difficultés qui a été exprimée par les mandants lors de l'étude de Chartier (2020), est que lorsqu'ils arrivent à convaincre les parents des bienfaits du placement de leur enfant en famille d'accueil, les mères qui sont mobilisées et régulières lors des visites à l'institution s'y opposent car le placement en famille d'accueil est associé à une réduction de contacts. On constate donc qu'il y a des enfants qui sont en institution alors que le placement en famille d'accueil sélectionnée serait un meilleur projet de vie pour eux et leur conviendrait mieux. Il est donc essentiel de prévoir une fréquence de visite pour le placement en famille d'accueil sélectionnée similaire à celle proposée en institution, c'est-à-dire 1 fois par semaine pour ce profil de parents.

En Belgique, et plus précisément en Fédération Wallonie-Bruxelles, le recours à des familles d'accueil issues de l'environnement intrafamilial de l'enfant est la méthode privilégiée de

placement. En effet, cela concerne deux tiers des enfants placés en famille d'accueil (Chartier, 2020). En ce qui concerne les critères pour opter pour tel ou tel type de placement, le Code prévoit que l'enfant soit placé en famille d'accueil intrafamiliale s'il existe des ressources au sein de la famille pour prendre en charge l'enfant, ou dans son entourage proche, qu'il soit placé en institution lorsqu'il n'existe pas de ressource familiale adaptée pour accueillir l'enfant. L'enfant est placé en famille d'accueil sélectionnée quand il répond à plusieurs critères que voici : la notion de temps : il faut qu'il n'y ait pas de perspective de réintégration à court terme chez les parents, les capacités d'attachement de l'enfant : il faut que l'enfant soit capable de s'attacher à une autre famille, l'âge : les enfants sont en général en bas âge (jusqu'à six ans maximum dans la réalité), cela dépend également de la place disponible en famille d'accueil.

Enfin, Chartier (2020) a mis en avant d'autres points, comme le fait que peu d'outils sont utilisés par les SAJ, SRG et les institutions. Du côté des SAAF, les intervenants ont beaucoup d'outils qui sont utilisés avec les enfants mais n'utilisent pas d'outils avec les parents. Et également le fait que différents points de désaccords entre les mandants et les intervenants ont pu être soulignés : d'un côté, les intervenants des SAAF et des institutions n'ont pas toujours le sentiment que leur avis est pris en compte, ils considèrent qu'il est parfois très compliqué pour les mandants de suspendre les rencontres lorsqu'elles ont un effet négatif pour l'enfant. De l'autre côté, les mandants ont parfois la croyance que les intervenants des SAAF manquent de bienveillance envers les parents et sont adeptes des familles d'accueil sélectionnées. Ils regrettent les décisions prises concernant la suspension ou la diminution des visites par les SAAF.

Dans ce mémoire, nous débuterons par une revue de littérature. Dans cette dernière, nous nous pencherons sur les deux types de placements : le placement familial et le placement en institution. Nous verrons que dans chaque placement, l'objectif pour l'enfant reste la réunification familiale. Pour que celle-ci puisse aboutir, nous verrons l'importance des visites parentales. Nous tenterons de citer les effets positifs et négatifs de ces visites pour les enfants. Enfin, nous verrons la qualité de la relation entre l'enfant placé et ses parents.

Dans sa publication, Chartier (2020) a établi plusieurs recommandations dont une concernant le développement d'un guide méthodologique afin de définir la fixation de la fréquence des rencontres parent(s)-enfant et les critères pour une suspension des contacts. A la suite de sa publication de 2020, Chartier en co-création avec tous les services (SAJ, SPJ, SAAF, SRG, SASPE) ont établi un guide méthodologique pour fixer les modalités de rencontres entre les parents et leur enfant placé afin d'accompagner au mieux ces visites. Dans ce guide, l'utilisation

d'un outil appelé « grille d'évaluation des rencontres parents-enfants encadrées et semi-encadrées » est utilisé afin d'évaluer la qualité de la relation entre l'enfant placé et son parent. L'objectif de notre recherche sera d'évaluer la fidélité inter-juges de la grille d'évaluation des rencontres parents-enfants encadrées et semi-encadrées.

Revue de littérature

1. Le placement :

Selon Potin (2009), le placement consiste à enlever un enfant de son milieu familial et de le confier à une famille, à une personne ou à une institution. En fin de compte, le placement d'un enfant contraint à un changement géographique mais également social. De ce fait, l'enfant se retrouve subitement dans un lieu et un milieu d'accueil inconnu et étranger à son milieu d'origine sauf quand il s'agit d'un placement en famille d'accueil intrafamiliale.

Le placement est de tous les temps et de toutes les cultures (Maaskant & al., 2016). Retirer un enfant de son foyer et le placer dans une structure de remplacement constitue la décision la plus importante prise par les services de protection de l'enfance. Ce retrait intervient des suites d'une enquête relevant que la sécurité de l'enfant est mise en doute (Schuerman & al., 1999). « *Pour être plus précis, les enfants et les jeunes peuvent avoir été victimes d'abus physiques, psychologiques et émotionnels ou de négligence ; être soumis, directement ou indirectement, à des comportements qui affectent sérieusement leur sécurité ou leur équilibre émotionnel ; se comporter d'une manière qui peut affecter leur santé, leur sécurité, leur formation, leur éducation ou leur développement, sans que la personne qui s'occupe d'eux ne s'y oppose ou n'ait la capacité de modifier cette situation.* » (Calheiros & al., 2015).

Moreau (2013) met en évidence que le placement d'un enfant peut être imposé dans le cadre de la protection des mineurs en danger ou il peut être convenu par les différentes parties concernées dans le cadre de l'aide aux mineurs en danger et à sa famille. De plus, il est important d'insister sur l'attribut temporaire et exceptionnel de cette mesure et également sur l'importance du respect de l'intérêt de l'enfant lorsqu'elle est mise en place. Axford (2008) nous fait remarquer que l'on pense souvent que lorsqu'on répond aux besoins de l'enfant cela va de pair avec le respect de ses droits et finalement, grâce à la littérature, on constate que ce n'est pas si simple et que ces concepts ainsi que leurs manifestations empiriques ne sont pas aussi liés qu'on ne le croit.

Le placement d'un enfant dans un établissement ne peut être fait qu'en dernier recours, d'après les articles 25, alinéas 3 et 42, §2 du Code de la Famille. Pour chaque enfant placé, le projet est qu'il puisse retourner à plein temps dans sa famille d'origine (Oyserman & Benbenishty, 1992 ; Browne & Moloney, 2002 ; Chartier & al., 2021). Nous appelons cela la réunification. Cependant, Chartier (2020) constate que les enfants placés n'ont que de faibles possibilités de réintégration en famille et qu'il est donc indispensable de prévoir d'autres projets possibles pour ces enfants ainsi que pour leurs parents. En effet, on constate que dans de nombreuses situations, le fait que le placement soit temporaire et serve à augmenter la qualité de vie de l'enfant ainsi qu'à renforcer la famille n'est pas respecté. Le maintien du contact entre le parent et l'enfant est primordial pour pouvoir réunir la famille. Cependant, les contacts continus ne sont pas maintenus et la séparation qui était censée être temporaire dure alors toute l'enfance. Des études montrent que pour la majorité des enfants placés en famille d'accueil, le placement dure minimum 5 ans et que pour beaucoup cela dure encore plus longtemps (Browne & Moloney, 2002). On constate que si l'enfant n'est pas adopté ou réintégré dans sa famille d'origine après deux ans, il ne quittera probablement jamais le foyer d'accueil. Cela peut être mis en lien avec ce que Chartier (2020) a mis en avant : les mères des enfants placés arrêtent en moyenne d'être présentes dans la vie de l'enfant après 3 ans de placement.

Les causes principales de placement en 1959 provenaient du fait que les mères étaient adolescentes ou la monoparentalité. Avant cela, les causes les plus courantes étaient la maladie mentale, la précarité de la famille ou le décès du parent. C'est dans les années 1970 que la négligence et les abus sont devenus les causes les plus importantes de l'éloignement familial (Schor, 1982). Ce qui a eu comme conséquence une augmentation d'enfants placés qui souffrent de graves problèmes affectifs (Schor, 1982). De plus, la plus grande partie des intervenants plus expérimentés, qu'ils travaillent du côté des autorités mandantes ou du côté des SAAF, ont l'impression que les pathologies sont de plus en plus lourdes, transgénérationnelles et plus ancrées qu'auparavant (Chartier, 2020).

En plus des possibles expériences négatives avant le placement, les enfants placés subissent d'autres traumatismes. En effet, grandir et être élevé en dehors de son cocon familial est une situation compliquée (Adkins & al., 2020).

En outre, la littérature montre de manière récurrente des taux de prévalences élevés et négatifs, suite au placement, en matière de développement dans divers domaines : développement émotionnel et comportemental, relations sociales avec les parents et avec les pairs (Fisher & al., 2006 ; Maaskant & al., 2016). Généralement, les enfants placés en famille d'accueil obtiennent des

résultats scolaires inférieurs à ceux des enfants non placés. Outre les problèmes scolaires, ces enfants présentent également plus de problèmes de comportement (Morton, 2015). Les difficultés émotionnelles peuvent contribuer à expliquer, en partie, ces résultats. En effet, chaque placement entraîne de nouvelles règles de vie, de nouvelles habitudes, parfois une nouvelle communauté et une nouvelle école. L'enfant est séparé de ses parents et perd son environnement social et physique familial (Morton, 2015). L'adaptation à une nouvelle famille d'accueil est un défi important pour les enfants placés et les résultats de ce processus sont cruciaux pour le bien-être de ces enfants (Morton, 2015). Les enfants qui ont été en contact avec les services de protection de l'enfance (souvent lorsqu'ils sont jeunes) ont une grande probabilité de rester en contact avec eux pendant le reste de leur enfance et, à mesure qu'ils vieillissent, de rencontrer également le service de santé mentale et le système de justice pénale (Fallesen, 2021). De plus, il est démontré par des travaux antérieurs que ces contacts avec ces services sont également transmis de génération en génération (Hjalmarsson & Lindquist, 2013 ; Mertz & Andersen, 2017 ; Wildeman & Andersen, 2017).

Parlons à présent des deux différents types de placement, le placement familial et le placement en institution. La coordination des ONG pour les droits de l'enfant (2013) nous a fait remarquer que ces deux types de placement ne sont pas à « *opposer mais sont complémentaires et présentent des qualités différentes en fonction de la situation des enfants* ». L'objectif du placement, qu'il soit familial ou en institution, est d'apporter du positif dans la vie de l'enfant. Assurément, Maufroid (2001) ainsi que Cesar et Lambert (2011) ont relevé que tous les intervenants agissent pour protéger l'enfant et assurer son bien-être.

1.1. Le placement en famille d'accueil.

En ce qui concerne le placement familial, il a le mérite d'accorder à l'enfant placé l'attention personnelle et privilégiée dont il a besoin, grâce à sa structure familiale. Trullemans (2020) a effectué des entretiens avec des intervenants du métier et a relevé que ce type de placement permet à l'enfant de participer à la vie quotidienne familiale et donc d'avoir une chance d'avoir une vie se rapprochant le plus possible de la « normale ». La famille d'accueil a l'avantage d'aider l'enfant à se développer dans un cadre rassurant mais aussi de se sentir aimé et reconnu au sein d'une famille unie. Nous pouvons donc relever que la famille d'accueil est indispensable au bon développement psycho-affectif de l'enfant.

En outre, dans leur étude menée sur 169 enfants roumains de 42 mois, Smyke, et al. (2010) ont obtenu comme résultat le fait que le placement en famille d'accueil est une intervention qui permet de diminuer les effets négatifs de la privation précoce et qu'elle renforce l'attachement de type

sécure. Ils ont également pu constater que les enfants placés avant 24 mois répondent mieux à cette intervention.

Saarnik (2021) a réalisé une revue systématique des facteurs nécessaires au succès du placement en famille d'accueil. Parmi ceux-ci, la réussite du placement est associée à la confiance entre les parents d'accueil et les enfants, à des règles de vie ainsi qu'à certaines routines familiales. Il importe donc qu'un soutien par des praticiens formés à ces problématiques soit apporté à ces jeunes enfants (Maaskant & al., 2016). Des comportements problématiques de la part des enfants placés peuvent dans certaines situations mener à une rupture de placement et engendrer un nouveau placement. Et, par conséquent, de nouveaux changements pour le jeune en question (Strijker & al., 2010).

Lorsqu'un placement en dehors du foyer familial est nécessaire, le placement en famille d'accueil ou dans une institution à caractère familial est envisagé en priorité (Nations Unies 2009, 18 décembre). Selon Doran et Berliner (2001) et Harder et al. (2013) ces types de placement sont ceux qui répondent le mieux aux besoins des enfants. En effet, Dregan et Gulliford (2012) et Smyke et al. (2012) ont relevé des avantages à court et à long terme à placer les enfants en famille d'accueil plutôt qu'en institution.

1.2. Le placement en institution.

Les structures non familiales qui hébergent les enfants sont qualifiées de plusieurs termes comme par exemple, « institution », « pouponnière », « maison d'enfants », « home », « unité de traitement résidentielle ». Ces différents termes qualifient des régimes de soins différents (Ainsworth & Thoburn, 2014).

Pour ce qui est du placement en institution, pour Trullemans (2020) celui-ci permet à l'enfant d'être dans un cadre organisé, de pouvoir se développer et s'épanouir dans celui-ci. En effet, en institution, la vie est rythmée par des habitudes permettant de structurer le quotidien de l'enfant placé. Les intervenants de chaque institution sont là pour veiller à ce que l'enfant ait une attention individuelle, sans être empêché par la collectivité qui a tendance à prendre le dessus. Cependant, pour certains enfants il serait préférable et possible d'être placés en famille d'accueil mais les parents biologiques s'y opposent car ils perçoivent une concurrence avec les parents accueillants. Il est vrai que dans l'esprit des parents biologiques un éducateur ne les remplacera jamais contrairement aux parents d'accueil. Ils peuvent donc, en quelque sorte, garder leur place de parent (Trullemans, 2020).

Dans son étude, Kendrick (2012), mentionne le fait qu'il est important que la création de relations de type familial dans les foyers d'accueil soit interprétée comme étant une réponse aux besoins de soutien émotionnel et pratique des enfants. En retenant que plusieurs études sociologiques sur la famille appuient sur le fait que la famille biologique est toujours reconnue. Les relations privilégiées entre les enfants/jeunes et les membres du personnel sont construites grâce au sentiment de parenté produit par les rythmes, les rituels et les routines instaurés dans les institutions. Selon Smith (2009) ces aspects sont indispensables à la pratique des soins résidentiels. En effet, « *le rythme apporte une certaine stabilité, sécurité et prévisibilité, et les rituels évoquent un lien et un sens de l'attention* ». Cette approche peut être associée à d'autres cadres théoriques comme la théorie de la résilience et celle de l'attachement (Smith, 2009). Cette dernière, comme le relève différents auteurs, a été appliquée dans un cadre thérapeutique pour les soins aux enfants placés en institution alors que cette théorie est basée sur l'expérience négative des enfants placés ainsi que sur la privation maternelle (Moses, 2000 ; Daniel, 2008 ; Gallagher & Green, 2012). Enfin, dans la théorie de la résilience, le rôle des relations sécurisantes y est central et a également été reconnue comme étant une théorie importante pour les soins aux enfants placés en institution (Gilligan, 2005 ; Daniel, 2008 ; Houston, 2011).

On sait que l'un des problèmes du placement en institution est les images sociales négatives des enfants qui y sont placés et que celles-ci peuvent avoir un effet négatif sur le bien-être et la construction de l'identité des enfants (Bullock & al., 1993 ; Kools, 1997 ; Casas & al., 2000 ; Kurznersova, 2005 ; Kendrick, 2013). En effet, Major et O'Brien (2005) ainsi que Leary et al. (2011) ont montré que les stéréotypes peuvent affecter les personnes de façon négative en agissant de manière indirecte (pratique discriminatoire, interactions négatives, processus incluant la confirmation des attentes) ou de façon directe comme l'ont montré Howarth (2006) et Van Brakel (2006) (dépression, faible estime de soi, stress, chômage, problèmes de santé, ...). Selon plusieurs auteurs, lorsque des stéréotypes négatifs sont perçus par les enfants et les jeunes cela impact négativement leur bien-être et leur adaptation psychologique (Baams & al., 2013 ; Major & O'Brien, 2005 ; Puhl & King, 2013). Ces effets varient bien entendu selon la personnalité de l'individu et selon les stratégies qu'elle met en place pour faire face à ces images (Major & O'Brien, 2005). De plus, le caractère inapproprié de tels contextes pour les enfants est souligné ainsi que l'importance de donner la priorité à un placement familial approprié (Browne, 2009).

Dans leur étude sur un échantillon de plus de 200 enfants et jeunes placés en foyers résidentiels, Sinclair et Gibbs (1998), ont constaté qu'il est plus probable que les jeunes (1/3 des jeunes interrogés), y compris ceux qui ont déjà été placé en famille d'accueil, choisissent le placement

résidentiel par rapport à un autre type de placement. Il y a plusieurs explications à cela, la première est que ces enfants sont, la plupart du temps, issus de familles perturbées (Kendrick, 2005, 2012 ; Sinclair & al., 2007 ; Schofield & al., 2011) et donc comme le relève Elsley (2011), les enfants qui sont placés peuvent avoir des expériences de la vie familiale inhabituelles par rapport à celles d'autres enfants et peuvent assimiler la famille à des situations très désagréables. La deuxième explication est donnée par Anglin (2002) quand il dit que, pour les enfants, le fait d'être dans une famille d'accueil signifie être dans une autre famille et donc « trahir » leur famille biologique.

Cependant, même si certains enfants disent préférer être en institution, Chartier (2020) ainsi que Damjanovic et al. (2011) ; Dinisman et al. (2012) ; Llosada-Gistau et al. (2015) ; Schütz et al. (2015) ont mis en avant le fait que les enfants placés en institution vont en moyenne moins bien que les enfants placés en famille d'accueil surtout au niveau psychologique. Tarren-Sweeney, dans son étude de 2008, a relevé qu'un médicament, la plupart du temps un psychotrope ou un médicament contre l'asthme, a été administré à 36% des enfants placés en famille d'accueil. Hussey et Guo (2002) ont indiqué que 92% des enfants placés en institution utilisent des médicaments psychotropes. Scholte (1997) a montré que 46% des enfants placés en institution connaissent des problèmes relationnels avec leurs pairs contre 8% des enfants placés en famille d'accueil. Selon Minnis et al. (2006), il s'agirait plutôt de 63% des enfants placés en famille d'accueil et pour Van der Steege (2012) de 29% des enfants placés en institution. De plus, les enfants placés en institution ont des relations de moins bonne qualité avec leurs parents que ceux placés en famille d'accueil. Comme déjà énoncé, beaucoup d'enfants ne réintègrent jamais leur famille biologique et il faut donc trouver un projet adapté pour ces enfants. Rester en institution toute son enfance et adolescence n'est peut-être pas le projet le plus approprié. Effectivement, on peut remarquer que les intervenants souhaitent qu'il y ait plus de familles d'accueil, également des familles d'accueil professionnelles pour les enfants qui ont des difficultés d'attachement pour pallier au fait que ces enfants restent, malheureusement, toute leur vie en institution idem pour les enfants plus âgés, il faudrait plus de familles d'accueil qui accepteraient de les recueillir. Les institutions souhaiteraient également qu'il y ait davantage de familles de parrainage pour permettre à l'enfant de savoir ce que c'est d'être dans une famille et d'obtenir l'attention individuelle qu'il mérite (Chartier, 2020).

2. Les visites parentales :

Une étude de Fanshel (1982) qualifie les visites parentales comme étant une constellation complexe de variables et non pas un phénomène simple et facile à comprendre.

2.1. Les visites parentales en théorie.

La Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant stipule que tout enfant a le droit de vivre avec ses parents ou de rester en contact avec eux, à moins que cela ne nuise à son développement (United Nations 1989 in Leloux-Opmeer et al, 2016). D'après La Coordination des ONG pour les droits de l'enfant (2012), les parents ont, eux aussi, le droit d'avoir des relations avec leur enfant placé et donc d'avoir des visites.

En outre, la Cour européenne a mentionné dans l'arrêt Ericksson (1989) que le placement ne met absolument pas fin à la vie familiale. De plus, La Cour européenne relate dans l'arrêt Gnahoré (2000) que toutes les dispositions légales, aussi bien internationales que belges, privilégient le maintien de l'enfant dans sa famille d'origine. Cependant, s'il est dans l'intérêt de l'enfant d'être séparé provisoirement de sa famille, il faudra alors attribuer une importance particulière au maintien du lien entre l'enfant et sa famille d'origine. Moreau (2013) a affirmé que la relation parent(s)-enfant doit être maintenue, elle doit être garantie.

2.2. Les visites parentales en pratique.

En pratique, selon la Cour européenne dans l'arrêt Barnea et Caldararu (2017), il sera convenable de mettre en balance les différents intérêts en concurrence en attribuant une importance supérieure à celui de l'enfant. Il faudra évaluer chaque situation de façon particulière pour voir s'il est opportun de mettre en place des contacts entre l'enfant et ses parents d'origine car chaque situation est particulière et un cas n'est pas l'autre.

De plus, La Coordination des ONG pour les droits de l'enfant (2012) a stipulé que quand l'enfant est placé dans une institution, les visites doivent se conformer aux heures de visites prévues et être encadrées. Cependant, il est important de mentionner que La Coordination des ONG pour les droits de l'enfant (2012) a relevé qu'il y a une très grande diversité au sein de la pratique concernant les modalités de visites car chaque institution a le droit d'élaborer son propre projet pédagogique. La Coordination des ONG pour les droits de l'enfant (2013) s'est interrogée à ce sujet car il arrive qu'« *un enfant qui change d'institution voit tout d'un coup beaucoup plus ses parents sans pour autant que la situation familiale n'ait vraiment changé (et l'inverse existe également)* ». Pour Cesar et Lambert (2011), quand les parents se mobilisent, la mise en place pratique de ce droit aux relations personnelles avec leur enfant ne leur suffit pas la plupart du temps. Il est vrai que les parents peuvent réagir de cette façon : ils ne comprennent pas les horaires de visite, ils veulent que le travail avance plus rapidement et insistent afin d'avoir un maximum de contacts. Les modalités de rencontres sont

décidées par l'autorité mandante et doivent être respectées aussi bien par les parents d'origine que par les parents d'accueil ou les institutions.

En outre, dans leur étude, Perkins et Ansay (1998) relèvent le fait qu'il est possible que des visites régulières ne soient pas programmées par manque de ressources et de temps pour les travailleurs sociaux à cause d'une trop grande charge de travail. Ce qui est un problème car le tribunal s'appuie sur ces visites régulières pour mettre en place la réunification familiale et pour voir si celle-ci est souhaitable.

Enfin, Mech (1970) et Gruber (1973) ont constaté que moins de 30% de leur échantillon (enfants placés en Arizona et dans le Massachusetts) reçoivent des visites de leurs parents. Fanshel et Shinn (1978) ont montré qu'après cinq ans, 57% des enfants qui sont toujours placés ne reçoivent pas ou plus de visite. Ce qui est contredit par l'étude de Zimmerman en 1982 qui dit que les parents cessent rarement tout contact avec leur enfant placé. Ce qui est à nouveau confirmé par Chartier (2020) qui a dit que 39% des enfants placés en famille d'accueil et 21% des enfants placés en institution n'ont plus de visites avec leurs parents, ceux-ci arrêtent en moyenne d'être présents dans la vie de l'enfant après 3 ans de placement.

2.3. Avis divergents par rapport aux visites parentales.

Dans son article, Pieuchot (2007), nous fait comprendre qu'il n'y a pas de réponse claire à la question : « *Doit-on maintenir les liens ?* ».

On peut effectivement constater dans la littérature, des avis différents concernant les visites parentales, c'est un sujet assez controversé. D'un côté, De Vos (2011) dit que quel que soit le parcours et les particularités de l'enfant, la question de la filiation et le besoin de la famille vient toujours se poser à un moment ou à un autre même si actuellement, la structure familiale classique ne connaît plus le même essor que par le passé. Ceci a été confirmé par Mathieu (2015) qui a dit que l'être humain a besoin de connaître son histoire et ses origines pour se construire. À ce sujet, Françoise Dolto, pédiatre et psychanalyste du XIX^{ème} siècle, a énoncé que « *l'enfant a toujours l'intuition de son histoire. Si la vérité lui est dite, cette vérité le construit* », cette citation souligne ce que l'on vient d'évoquer dans le paragraphe précédent, c'est-à-dire que les origines, les liens familiaux et surtout leur maintien sont des choses importantes. L'auteure défendait une approche familialiste et cette citation illustre bien cela. D'après cette approche, il est préférable d'entretenir une relation avec sa famille d'origine même si cette relation est fragile et conflictuelle plutôt que d'éprouver un sentiment d'abandon. Selon Dolto et son approche il faudrait donc maintenir le lien

avec les parents d'origine à tout prix même si ces derniers ont de sévères lacunes (Psychologie, 2020).

Cependant, Trullemans (2020) dit, à l'inverse, que la pratique démontre parfois que certains parents ne sont pas aptes à endosser leur rôle parental et que le maintien d'un contact est nocif pour l'enfant et son bon développement. Ce point de vue entre dans l'approche protectionnelle qui recommande que dans certains cas il n'y ait plus de contact entre l'enfant et ses parents d'origine car ceux-ci sont parfois tellement néfastes que cela ne répond pas à l'intérêt supérieur de l'enfant. Dans ce sens, Baie (2014) stipule que le maintien du lien coûte que coûte n'est pas un bon objectif. D'ailleurs ce n'est pas l'objectif que la Fédération Wallonie-Bruxelles souhaite atteindre. L'idée n'est pas de maintenir les liens entre l'enfant et sa famille d'origine de façon systématique (Baie, 2014).

Ensuite, dans son article de 2017, Goldbeter-Merinfeld cite Crillo qui, même s'il est convaincu qu'il faut tout mettre en œuvre pour maintenir les relations parent-enfant mêmes si ces dernières sont perturbées, dit que cependant, il faut parfois se rendre à l'évidence en permettant à l'enfant de bien grandir ailleurs et en privilégiant alors la continuité au lieu de l'appartenance.

Enfin, Trullemans (2020) met en avant le fait qu'il faut analyser chaque situation de manière particulière et agir au cas par cas car une situation n'est pas l'autre. Si le lien n'est pas destructeur pour l'enfant, la majorité des intervenants de l'aide à la jeunesse sont d'avis qu'il faut le maintenir et parvenir à l'améliorer lorsque cela peut être mis en place de manière adaptée pour l'enfant.

2.4. Objectifs principaux des visites parentales.

Différents objectifs sont relevés dans la littérature concernant les visites parentales, les principaux sont :

- Maintenir le lien parent-enfant et l'attachement. En effet, selon Deprez et Antoine (2011) et Le Children's Act (1989), le premier objectif des visites parentales aux enfants placés est de maintenir le lien parent-enfant et donc l'attachement. Du même avis, Le Child Welfare League of America (1995) établit que le placement en institution ou en famille d'accueil doit appuyer la conservation et le maintien des liens avec la famille d'origine. De plus, différents auteurs ont montré que les visites et l'attachement de l'enfant placé pour sa famille biologique sont liés (Aldgate, 1977 ; Triseliotis, 1989 ; Poulin, 1992 ; O'Higgins, 1993).
- Favoriser la continuité de l'implication parentale. Poitras et Tarabulsy (2014) ont confirmé le fait que le maintien du contact entre parents et enfants est prévu dans la loi de la protection de la jeunesse et que ce cadre légal permet de favoriser la continuité de l'implication

parentale. Cet engagement se retrouve aussi bien dans les lois américaines, canadiennes, ainsi que dans celles du Royaume-Uni. Le Children's Act (1989) appuie aussi le maintien des contacts avec la famille d'origine dans le but « *de faire la promotion de la continuité pour les enfants* ». Ces mesures législatives sont aiguillées par la notion du meilleur intérêt de l'enfant.

- La réunification familiale. L'étude de Lopez et al. (2013) a identifié différents facteurs associés aux processus de réunification familiale, dont la fréquence des visites. Lorsque les parents coopèrent avec les services de protection de l'enfance et rendent visite régulièrement à leur enfant, le taux de réunification est plus élevé. Dans cette étude, le groupe d'enfants ayant la plus grande fréquence de visites était plus susceptible d'être réuni. Pour aider à cette réunification familiale, des visites parentales doivent être organisées afin de permettre à l'enfant de garder un contact avec sa famille biologique.
- Diminuer le sentiment d'abandon que l'enfant peut ressentir. En effet, Deprez et Antoine (2011) ont mis en avant que les visites peuvent avoir pour but de diminuer le sentiment d'abandon que l'enfant peut ressentir et d'en minimiser les effets. De plus, une corrélation entre le bien-être des enfants placés et les visites parentales a été mise en avant (Hess, 2003).

3. Les effets des visites parentales :

Nous avons vu dans la littérature que l'intérêt supérieur de l'enfant doit nous guider en tout temps. Penchons-nous à présent sur les effets des visites parentales sur les enfants.

Browne et Moloney (2002) mettent en avant que le maintien des contacts entre les parents et leur enfant placé fait débat depuis longtemps et ce débat n'est toujours pas terminé. D'un côté, certains auteurs comme Weinstein (1960) et Colon (1978) et plus récemment Delfabbro et al. (2002) et Deprez et Wendland (2015) ont dit que le maintien de contacts était un prérequis au bon développement de l'identité et de l'estime de soi de l'enfant placé ou encore McDonald *et al.* (1996) qui suggèrent « *qu'un contact plus régulier est associé à un plus grand sentiment de proximité et d'identification à la famille lorsque l'enfant grandit* ». D'un autre côté, certains auteurs font remarquer que la justice décide de maintenir les contacts alors qu'ils sont clairement perturbants pour l'enfant.

Dans cette même idée, Deprez et Wendland (2015) ont mis en évidence que la recherche au sujet de l'effet bénéfique des visites parentales, comme sur la durée et le résultat du placement ainsi que sur le bien-être de l'enfant souffre toujours de controverses assez anciennes. Les auteurs débattent également de la qualité méthodologique des recherches à ce sujet comme en voici un exemple :

Quinton et al. (1997) ont mis en évidence que le maintien des liens entre les enfants placés, que ce soit de façon temporaire ou permanente, et leurs parents est considéré comme important pour le bon développement psychosocial de ces enfants. Ils affirment, cependant, qu'il n'existe pas de preuve basée sur la recherche pour promouvoir la pratique du maintien du contact dans le placement familial. Dans son article, Ryburn (1999) critique le travail de Quinton et al. (1997) à ce sujet. Selon Ryburn, l'analyse qu'ils ont faite concernant les preuves scientifiques disponibles serait erronée. Il met l'accent sur les omissions qu'ont faites ces auteurs et sur l'inexactitude de certains de leurs rapports. En effet, Rosenthal et Groze (1992) ont montré que *"pour la plupart des enfants, les contacts avec les parents étaient au moins modérément positifs. Ces contacts ont aidé les enfants à considérer la famille biologique - ses forces et ses faiblesses - de manière plus réaliste"*. Ensuite, Nelson (1985) a également relevé que la moitié des parents d'accueil interrogés étaient heureux que leur enfant « adoptif » ait des contacts avec son(ses) parent(s) biologique(s) contre seulement 9% qui en était mécontent. Une autre étude qui, selon Ryburn, aurait dû être citée par Quinton et al. est celle d'Eldred et ses collaborateurs (1976) qui dit que rien ne prouve que les contacts entre les parents et leurs enfants placés soient négatifs ni qu'il y ait un lien avec le « degré de psychopathologie » des enfants placés. De plus, Schaffer (1990) dit que le maintien des contacts entre l'enfant et ses parents naturels devrait être une priorité pour ceux qui sont en charge d'organiser la vie de l'enfant. Thoburn et Rowe (1991) ont démontré que le maintien du contact est la seule variable qui est positivement corrélée à la stabilité du placement. Concernant l'étude de Berry (1993), Quinton et al. relèvent uniquement le fait que *"environ deux tiers des parents adoptifs étaient à l'aise avec le contact mais moins d'un cinquième pensait qu'il confèrerait des avantages à la famille ou à l'enfant"* mais omettent le fait que 48% de l'échantillon disent ne pas savoir quels effets les contacts ont sur l'enfant placé, ce qui pourrait nous laisser croire que ces 48% pensent que les contacts ont des effets négatifs ce qui n'est pas le cas. D'autres études encore comme celles de Dominick (1988), Barth et Berry (1988) ; Boswell (1988) et celle de Ban (1989) constituent des preuves scientifiques que les contacts entre les parents et leurs enfants placés sont généralement positifs pour toutes les parties. Effectivement, un nombre croissant de recherches montrent que lorsque, dans un placement, il est prévu de maintenir les contacts entre les enfants placés et leurs parents, toutes les parties peuvent en tirer profit. Les avantages sont : une plus grande satisfaction de la part des parents biologiques, des parents d'accueil ainsi que des enfants, une meilleure stabilité de placement, une augmentation du sentiment de sécurité et de permanence dans le rôle parental pour les parents d'accueil, et une adaptation supérieure de la part des enfants.

De plus, Hess (2003) a affirmé que *« d'autres recherches sur les visites et les effets de diverses pratiques de visite sont nécessaires. Malgré les résultats toujours solides concernant l'influence*

positive des visites fréquentes sur la réunification des familles, peu de choses ont été documentées sur les effets d'autres aspects de la politique, de la planification et de la pratique des visites. »

Enfin, dans leur revue de littérature, Poitras et Tarabulsy (2014) ont relevé le manque de balises au sein de la littérature scientifique rendant compliqué le fait de prononcer des recommandations concernant les modalités de visites parentales dans le cadre du placement de l'enfant.

Les auteurs sont toutefois d'accord pour dire que *« la relation n'est pas le lien et qu'en l'absence d'un travail thérapeutique auprès de l'enfant et de ses parents, les mesures de maintien du contact ne sont ni viables, ni efficaces et peuvent même se révéler dangereuses pour le développement de l'enfant. »* (Quinton, 1997).

En effet, Chartier (2021) a dit qu'il est important de mener un travail avec les parents le plus tôt possible afin d'augmenter les chances d'un regroupement familial. Un travail sur la parentalité doit s'accompagner d'un travail sur la résolution des problèmes personnels des parents. En effet, l'accumulation de problèmes dans la vie des parents entraîne une diminution de leur engagement dans la vie de leur enfant. De plus, L'étude de Chung et al. (2021) confirme que pour que le maintien des liens entre les parents et leurs enfants placés soient les meilleurs possibles, ainsi que pour favoriser le regroupement familial, l'intervention parentale peut être bénéfique. Enfin, l'étude de Furlong et al. (2021) a montré que suite à un programme d'intervention auprès des parents biologiques et d'accueil de l'enfant, les parents biologiques et d'accueil ont rapporté des améliorations dans la relation avec l'enfant ainsi que dans leurs compétences parentales. Les résultats ont également mis en avant une augmentation de la fréquence des visites des parents biologiques.

Il faut également tenir compte que la plupart des recherches ont été réalisées dans des pays anglo-saxons, qui ont des politiques très différentes de la nôtre au sujet de la protection de l'enfance (Deprez & Wendland, 2015). De plus, il y a beaucoup moins de recherches qui mesurent les effets des visites parent(s)-enfant pour les cas de placements en institution que pour ceux en famille d'accueil.

3.1. Les effets positifs des visites.

Attardons-nous à présent sur les effets positifs des visites parentales. Plusieurs avantages ont pu être relevés dans la littérature. Il existe des avantages pour la famille, pour les enfants placés, pour leurs parents biologiques ainsi que pour leurs parents d'accueil. On remarque aussi que certains

avantages en amènent d'autres et que ces avantages sont donc parfois un peu entremêlés.

3.1.1. Effets positifs des visites pour la famille d'origine.

Un des avantages des visites pour la famille est l'effet positif des rencontres le plus recensé dans la littérature. Il s'agit de la plus grande probabilité de réunification familiale ainsi que de sa réussite et également d'une durée de placement plus courte.

En effet, déjà dans la littérature plus ancienne cela avait été relevé par Littner (1975), Fanshel (1975) ou encore Fein et al. (1983) ; Hess (1988) ; Lawder et al. (1985) ; Mech (1985) ; Milner (1987) ; Seaberg et Tolley (1986).

Ensuite, Oyserman et Benbenishty (1992) ont souligné qu'afin d'atteindre l'objectif qui est que l'enfant rentre chez lui, qui est l'objectif de tout placement, rappelons-le, il faut maintenir les contacts entre l'enfant placé et ses parents biologiques. Pour y parvenir, il est important que des visites soient organisées pendant la période de placement.

Cette constatation a été confirmée par des études plus récentes comme celle de Hess (2003) qui a démontré que les visites sont corrélées avec les résultats du placement, notamment la durée de celui-ci et la réunification familiale. En effet, les enfants qui ont des visites plus fréquemment ont davantage de chance de voir leur placement se terminer. De plus, Farmer (1996) a relevé une corrélation entre la réunification réussie, donc ce qui veut dire durable, et les visites régulières. Les visites fréquentes ont donc des avantages pour la réunification familiale permanente. Enfin, la visite permet de maintenir la relation entre le parent et l'enfant ce qui permet un retour potentiel de l'enfant dans son foyer d'origine. En effet, sans le maintien de cette relation, il est impossible qu'un retour au domicile soit réussi.

Ou encore Deprez et Antoine (2011) ont relevé que la littérature scientifique a mis en évidence que les visites parentales, et en particulier leur fréquence ont un effet positif sur la durée et le succès du placement ainsi que sur son devenir, c'est-à-dire que les enfants qui ont plus régulièrement des visites ont plus de probabilités de réintégrer leur famille d'origine plus rapidement et d'obtenir moins d'échec quant à cette réintégration.

Un second avantage des visites pour la famille est le maintien des liens et l'attachement. Dans cette idée, Colon a étudié en 1978, les effets du placement des enfants sur les liens de l'enfant avec sa famille biologique. Pour l'auteur, les visites permettent la continuité des liens familiaux qui est un élément fondamental dans le développement du soi et de son identité. Il importe donc que le

maintien du lien affectif entre l'enfant et sa famille biologique soit préservé dans la mesure du possible. À noter que par famille, l'auteur inclut tous les membres de la famille nucléaire et de la famille élargie. Par la suite, McWey et Mullis (2005) ont démontré que l'objectif premier des visites parentales est de maintenir les interactions et le lien d'attachement parent-enfant.

De plus, Deprez et Antoine (2011) ont également relevé dans la littérature scientifique que les visites parentales, et en particulier leur fréquence, ont un effet positif sur l'attachement envers les parents biologiques.

3.1.2. Effets positifs des visites pour l'enfant placé.

Les tribunaux qui utilisent les visites sont élogieux quant à celles-ci car elles présentent des avantages pour les enfants placés (Newton, 1997). Dans la littérature on peut effectivement relever plusieurs avantages pour les enfants à différents niveaux.

Premièrement, au niveau du développement positif de l'enfant que ce soit le développement émotionnel ou physique. En effet, la probabilité d'un développement positif de l'enfant en termes de santé émotionnelle est augmentée par le maintien d'un attachement sécurisant avec les parents biologiques grâce aux visites (Hess, 1982 ; Grigsby, 1994).

De plus, Poitras et Tarabulsy (2014) ont effectué une revue de littérature et ont pu relever qu'en dépit du fait que le milieu familial est évalué comme néfaste pour le bon développement et la sécurité de l'enfant dans certaines situations, le fait de maintenir des contacts entre l'enfant placé et sa famille d'origine peut avoir des avantages. En effet, pour certains, cela permettrait de favoriser le développement émotionnel et physique de l'enfant.

Deuxièmement, au niveau de la construction de l'identité de l'enfant et de l'estime de soi. Littner (1975) donne les raisons pour lesquelles les agences de placement se donnent du mal pour maintenir les contacts entre l'enfant placé et ses parents biologiques. La première raison pour laquelle les parents naturels sont importants pour l'enfant est que ce dernier s'identifie à ses parents biologiques même s'il n'a aucun souvenir conscient de ceux-ci, de ce fait, si l'on critique les parents naturels l'enfant prendra la critique personnellement. Une autre de ces raisons est que l'enfant se demande pourquoi ses parents l'ont abandonné, il peut penser que c'est parce qu'il est mauvais et que c'est comme cela qu'on le punit, que ses parents ne l'aiment pas et qu'il ne les reverra plus jamais, que ses parents sont morts.

De plus, Hess et Proch (1993) montrent que les visites offrent un contact constant entre l'enfant et ses parents et donnent une occasion de favoriser la « *guérison des fardeaux émotionnels de l'enfant qui doit faire face à la séparation des parents* ». En effet, la santé psychologique et l'image de soi de l'enfant peuvent être détériorées si le contact entre l'enfant et ses parents naturels n'est pas maintenu.

Enfin, Deprez et Antoine (2011) ont également relevé que les visites parentales, et en particulier leur fréquence, ont un effet positif sur l'estime de soi de l'enfant.

Troisièmement, les visites permettent à l'enfant d'avoir une image plus réaliste de ses parents biologiques. En effet, l'enfant peut les idéaliser ou exagérer les problèmes de ses parents et malgré des discussions logiques avec l'enfant, ces images ne changeront pas dans son esprit (Littner, 1975). Cantos et al. (1997) ont également mis en avant des études qui ont mentionné que la fréquence élevée des visites donne aux enfants placés une image réaliste des parents naturels.

Quatrièmement, les visites permettent de rassurer l'enfant placé ainsi que de pallier le manque de ses parents d'origine. Littner (1975) mentionne le fait que les parents biologiques de l'enfant peuvent lui manquer profondément et qu'il peut s'inquiéter pour eux. Il dit aussi que les contacts peuvent rassurer l'enfant, il peut voir que ses parents naturels vont bien, qu'ils ne sont pas morts, ... De plus, les visites seraient importantes pour diminuer le sentiment d'abandon et diminuer ce sentiment de perte (Neil & Howe, 2004 ; Haight & al., 2005 ; Mallon & Hess, 2014).

Cinquièmement, les visites peuvent permettre à l'enfant de mûrir plus rapidement. Il est effectivement possible que l'enfant vienne d'un foyer où il y a beaucoup de disputes entre adultes et si les parents naturels et d'accueil s'entendent bien, il pourra avoir une nouvelle expérience et si, malgré les tentatives de l'enfant pour que les deux couples de parents se disputent ceux-ci ne le font pas, cela permettra à l'enfant de mûrir plus rapidement et d'apprendre des façons plus appropriées de se comporter avec les autres (Littner, 1975).

Sixièmement, les rencontres ont un effet positif au niveau de la santé psychologique de l'enfant, de ses émotions et de ses sentiments. Plusieurs auteurs ont mis en avant les effets positifs qu'a le maintien du contact entre les parents et leurs enfant placé ainsi que les effets négatifs, sur l'adaptation émotionnelle des enfants, qu'a l'absence de visite (Fanshel, 1975 ; Colon, 1978 ; Fanshel & Shinn, 1978 ; Hess, 1988 ; Oyserman & Benbenishty, 1992).

De plus, on sait que lorsqu'un enfant est placé, surtout lorsqu'il est jeune et qu'il est donc pour lui primordiale d'obtenir « *la satisfaction de ses besoins instinctifs et émotionnels* » l'imprévisibilité dans sa vie est éprouvante. Il est vrai qu'un sentiment d'impermanence est nourri par le manque de planification de l'enfant par les agences concernées et les parents biologiques. Ce qui a pour conséquence le fait que l'enfant a peur d'une nouvelle séparation et cela peut empêcher l'enfant de construire un attachement sain avec l'adulte (Schor, 1982). Malheureusement, on remarque qu'il est courant que l'enfant subisse différents placements et donc différentes ruptures. L'enfant peut alors devenir méfiant, apathique et inapte à investir de l'affection envers les autres. Cependant, on remarque que les enfants qui ont des contacts réguliers avec leurs parents naturels ont une plus faible influence des problèmes émotionnels (Schor, 1982).

En outre, Littner (1975) a relevé que la fréquence élevée des visites aide l'enfant à exprimer plus facilement ses sentiments. Ensuite, dans leur étude, Fanshel et Shinn (1978) en ont retiré le fait que les enfants qui ont plus régulièrement des visites parentales montrent, selon les intervenants sociaux, des indices d'ajustement émotionnel et comportemental plus favorables. Enfin, Hess (2003) a démontré que les visites fréquentes ont donc des avantages au niveau émotionnel pour les enfants placés.

Septièmement, on constate des effets positifs au niveau du bien-être des enfants. Plusieurs auteurs ont reconnu l'importance des visites dans le placement, par exemple, Fanshel et Shinn (1978), Hess (1988) et Palareti et Berti (2010) ont mis en évidence le lien entre la fréquence des visites et le bien-être émotionnel des enfants. Ensuite, Hess (2003) a démontré que les enfants qui ont plus souvent des visites de leurs parents biologiques ont plus de chance de bien s'adapter au placement et d'avoir un score de bien-être élevé. Deprez et Antoine (2011) ont relevé que la littérature scientifique a mis en évidence que les visites parentales, et en particulier leur fréquence, ont un effet positif sur le bien-être de l'enfant placé. Selon Coakley (2013), lorsque les parents biologiques sont absents ou pas impliqués dans le processus de placement de leur enfant, celui-ci risque d'avoir un moins bon état psychologique. Ces enfants ont davantage de risques de connaître le décrochage scolaire, la pauvreté, des assuétudes. Enfin, Mcwey et al. (2010) ont mentionné que le contact avec les parents naturels est un facteur de protection contre l'anxiété ou la dépression ou encore le trouble des conduites. Deprez et Wendland (2015) ont souligné que plus les enfants ont des visites fréquentes plus ils ont un sentiment de bien-être supérieur.

Enfin, huitièmement, au niveau de l'adaptation de l'enfant à la situation de placement. Comme déjà dit, Hess (2003) a démontré que les enfants qui ont plus souvent des visites de leurs parents

biologiques ont plus de chance de bien s'adapter au placement. De plus, Palareti et Berti (2009) ont mentionné le fait que les jeunes placés en institution qui ont encore des contacts avec leurs parents d'origine sont plus satisfaits de leur placement et ont moins de comportements problématiques.

De plus, dans leur revue de littérature, Poitras et Tarabulsy (2014) ont pu relever également que le maintien des contacts entre l'enfant placé et sa famille d'origine permettrait de favoriser son adaptation à la situation de placement et son évolution dans le traitement.

3.1.3. Les effets positifs des visites pour les parents biologiques.

Dans la littérature nous relevons également que les parents d'origine retirent eux aussi des avantages des visites. En effet, Fanshel et Shinn (1978) et Hess (1988) ont mis en évidence le lien entre la fréquence des visites et le bien-être émotionnel des parents naturels. De plus, Hess (2003) a mentionné que les visites sont positives pour les parents car elles leur permettent d'évaluer leurs propres capacités parentales, d'apprendre et de mettre en pratique de nouveaux concepts du rôle parental. Dans cette même idée, Deprez et Antoine (2011) ont mentionné que l'aide apportée par le travailleur social aux parents d'origine peut leur permettre de s'améliorer en tant que parents et, dans ce cas, tout le monde en profite, les parents biologiques se sentent mieux dans leur peau et l'enfant vit des expériences correctrices avec ses parents ce qui l'aide à mieux se comporter avec sa famille d'accueil.

3.1.4. Les effets positifs des visites pour les familles d'accueil.

On remarque dans la littérature, qu'il existe aussi des effets positifs des visites pour les familles d'accueil. Selon Littner (1975), suite à son placement, l'enfant éprouve des sentiments douloureux dont la plupart sont illogiques et exagérés, ces sentiments vont être refoulés et créer des problèmes au niveau de ses relations sociales et surtout avec ses parents d'accueil, le fait que l'enfant ait des visites avec ses parents biologiques permet de faire revenir à la surface ces sentiments refoulés. Sur le moment même, cela a pour effet que l'enfant sera bouleversé mais cela produira un bénéfice à long terme car ça lui permettra d'évacuer ces sentiments au lieu de les garder en lui et de pouvoir faire la paix avec ses parents d'accueil. Ce qui apporte une certaine nuance quant à l'importance des visites ainsi que ses effets positifs pour tous les enfants. En effet, il en découle donc que plus l'enfant a des difficultés avec sa famille d'accueil, plus les visites avec ses parents biologiques sont importantes et plus cela se passe bien dans sa famille d'accueil, moins les visites sont importantes en ce qui concerne cet aspect. Les contacts permettent aussi aux parents d'accueil, eux-mêmes, d'avoir une image réaliste des parents biologiques de l'enfant. Cette idée est confirmée par Cantos

et al. (1997) qui ont mis en avant des études qui ont mentionné que la fréquence élevée des visites aide l'enfant à mieux s'entendre avec sa famille d'accueil et donne aux familles d'accueil une image réaliste des parents naturels.

3.2. Les effets négatifs des visites.

Attardons-nous désormais sur les effets négatifs des visites parentales sur les enfants placés.

En effet, les intervenants sociaux ne constatent pas des effets positifs des visites sur l'enfant dans tous les cas (Haight & al., 2003 ; McWey & Mullis, 2004 ; Oyserman & Benbenishty, 1992). Ils ont parfois la sensation que les visites sont plus dans l'intérêt des parents plutôt que dans celui de l'enfant (Haight & Mangelsdorf, 2002). Ils remarquent des comportements problématiques avant et/ou après les visites. De plus, les visites peuvent mettre en péril la relation de confiance qu'ils ont établi avec l'enfant (Barnum, 1987 ; Cantos & al., 1997 ; Deprez & Wendland, 2015). Les intervenants trouvent que dans certains cas, il serait préférable pour l'enfant de ne plus avoir de contact avec ses parents (Join- Lambert & al., 2014).

Fanshel et Shinn (1978), Rowe et al. (1984), Wilkinson (1988) ont constaté que plus le placement progresse plus les habitudes de visite se détériorent ce qui peut être expliqué par différents éléments, mais c'est surtout un élément que Browne et Moloney (2002) soulignent, les droits de visites ne sont pas toujours positifs et souhaitables. Bowlby (1965) mentionne que dans le cadre de l'aide à l'enfance, les cas d'enfants placés les plus compliqués sont ceux où les parents avaient une relation active mais irrégulière avec leur enfant. Browne et Moloney (2002) disent que « *dans ces cas, il serait sans doute dans l'intérêt de l'enfant de minimiser les contacts avec la famille biologique* ». En effet, elles ont mené une étude sur un échantillon de 127 enfants placés âgés de la naissance à 20 ans et ont démontré que les placements qui avaient des problèmes sous-jacents étaient ceux qui avaient des habitudes de visite moins régulières. Également le fait que les visites peu fréquentes peuvent entraîner une confusion de leur statut et de leur avenir probable pour les enfants placés par rapport aux enfants qui reçoivent des visites régulières ou qui ne reçoivent pas du tout de visite. De plus, dans leur étude de 2009, Strijker et al. ont également pu mettre en avant que ce ne serait pas uniquement la fréquence des visites qui affecte l'adaptation de l'enfant mais que cela serait aussi dû aux aspects des visites.

La littérature relève également différents aspects négatifs des visites parentales pour les enfants placés. Premièrement nous pouvons remarquer un effet négatif sur le comportement de l'enfant. En effet, Rosenfeld et al. (1997), Quinton et al. (1998) relèvent que certains enfants peuvent mal réagir à l'approche d'une visite ou après celle-ci. Une étude de Gean et al. (1985) a montré que la plupart des enfants présentaient des symptômes tels que des perturbations du sommeil, des problèmes

d'énurésie ou d'encoprésie, des pleurs, des comportements agressifs et la recherche de réconfort avant, pendant et après les visites qui se font au domicile des parents d'origine. De plus, Strijker et al. (2009) ont démontré que l'augmentation de symptômes d'hyperactivité est corrélée avec une attitude négative de la part des mères biologiques face aux modalités de placement. En outre, Hymphreys et Kilary (2010) ont montré des perturbations du sommeil et de l'appétit, une tendance de l'enfant à s'accrocher à sa famille d'accueil, des cris, des pleurs, de l'isolement et de la morosité. Steinhauer (1991) a constaté que chez les enfants plus âgés, les visites parentales peuvent mener à l'anxiété, à la dépression, à des symptômes psychosomatiques et à une lutte pour cesser les contacts avec son ou ses parents.

Deuxièmement, cela entraîne chez l'enfant un conflit de loyauté ou bien le fait qu'il n'ait pas de loyauté (Browne & Moloney, 2002 ; Haight & al., 2003 ; Haight & al., 2005) ce qui a un impact sur la relation qu'il a avec sa famille d'accueil ou avec les intervenants dans les institutions et pourtant on sait que cette relation est très importante pour l'état général de l'enfant (Chartier, 2021). Dans l'étude de Maaskant et al. (2016), il ressort que le développement d'une relation sécurisante avec les parents d'accueil rend plus apte l'enfant à réguler sa détresse émotionnelle, et par conséquent, favorise son développement psychosocial et sa résilience.

Leathers (2003) a mené une étude dans laquelle il a démontré que les visites de leurs parents biologiques sont difficiles pour les enfants placés en famille d'accueil dû au fait que les visites parentales fréquentes s'accompagnent d'un conflit de loyauté pour l'enfant. Ainsi, il serait donc intéressant de mettre en place des interventions qui visent à diminuer les conflits de loyauté ce qui pourrait favoriser l'adaptation des enfants en famille d'accueil.

En outre, Deprez et Antoine (2011) ont mis en avant que certains auteurs ont relevé des effets négatifs quant aux visites parentales portant principalement sur le fait que ces dernières rendent compliqué pour l'enfant la construction de nouveaux liens de bonne qualité avec la famille d'accueil ou avec les intervenants (Steinhauer ; Barnum ; Gean ; Gillmore ; Dowler ; Nickman ; Golstein). De plus, dans leur étude de 2009, Strijker et al. ont constaté que plus les enfants ont des visites fréquentes de leurs parents d'origine, plus cela engendrerait un amenuisement de leur accessibilité envers leurs parents d'accueil.

Troisièmement, Rosenfeld et al. (1997), Quinton et al. (1998) ont souligné qu'il arrive que les parents fassent des promesses inappropriées à l'enfant concernant la réunification familiale, ce qui cause une confusion inutile chez les enfants plus âgés. Gauthier et al. (2004) ont mis en évidence différents

effets des visites en fonction de l'âge du placement de l'enfant. En effet, l'enfant qui a été placé avant ses 1 an n'a pas de souvenir de ses parents et les visites n'ont donc pas d'intérêt pour lui. Plus tard, ces visites peuvent devenir source d'anxiété surtout si les parents naturels disent à leur enfant qu'ils vont bientôt être réunis. Cela peut également créer de faux espoirs chez l'enfant (Leathers, 2003 ; McWey & Mullis, 2004).

Quatrièmement, Giraud (2005) a mis en avant qu'il arrive que les troubles de l'enfant persistent ou soient même accentués parce qu'on le force à maintenir les liens avec sa famille biologique. De fait, comme nous l'avons déjà énoncé, certains enfants placés ont vécu de graves négligences ou maltraitements de la part de leurs parents biologiques et dans certains cas, les visites peuvent réactiver des souvenirs traumatiques ce qui fait douter les familles d'accueil et les intervenants sociaux quant au bien-fondé des visites (Sen, 2010). Si les enfants ont un style d'attachement désorganisé et qu'ils voient à nouveau les adultes qui leur ont infligé des maltraitements, ils sont susceptibles d'être traumatisés une fois de plus (Howe & Steele, 2004).

Cinquièmement, on peut également relever un effet délétère sur le bon développement de l'enfant (Poitras & Tarabulsky, 2014)

Sixièmement, des problèmes émotionnels ont pu être relevés, effectivement dans leur étude de 2009, Strijker et al. ont constaté que plus les enfants ont des visites fréquentes de leurs parents d'origine, plus ils ont des problèmes émotionnels. Cela a été confirmé par Orlando, Barkan et Brennan (2019). De plus Neil et al. (2003) ont montré une diminution du bien-être général de l'enfant quand les visites sont vécues comme stressantes. Yazawa et al. (2019) ont mis en évidence que les visites du père sont associées à des symptômes dépressifs plus importants chez les enfants placés en institution. Ensuite faire perdurer des relations de mauvaises qualités entre les enfants et leurs parents augmente de 20 à 80% le risque de problèmes de santé mentale à l'âge adulte (Morgan & al., 2012).

Septièmement, un autre effet négatif est le risque d'interruption du placement ce qui aura pour conséquence que l'enfant subira de multiples placements ce qui est néfaste pour lui comme on le sait déjà. En effet, dans leur étude de 2009, Strijker et al. ont constaté que plus les enfants ont des visites fréquentes de leurs parents d'origine, plus il y a un risque d'interruption du placement. Ils ont démontré que l'augmentation des interruptions de placement est corrélée avec une attitude négative de la part des mères biologiques face aux modalités de placement.

Enfin, huitièmement, l'enfant risque de s'exposer à un sentiment de rejet de la part de ses parents naturels. Effectivement, une étude plus récente de Martinez et ses collaborateurs (2016), a étudié les visites entre les enfants placés et leur famille d'origine. L'échantillon était composé de 104 enfants placés en famille d'accueil. La moyenne d'âge de ces enfants était de 11 ans. La méthodologie permettait de récolter l'avis des enfants placés, des parents d'accueil et des travailleurs sociaux concernant la qualité de la visite. Les résultats ont montré que de nombreuses visites avaient été jugées de mauvaise qualité. A savoir que l'évaluation de la qualité des visites par les familles d'accueil était plus négative que celle des enfants et des travailleurs sociaux. Les enfants ayant éprouvé la mauvaise qualité des visites avaient perçu du rejet de la part de leurs parents. Cette étude met, une fois de plus, en avant la nécessité d'améliorer les visites entre les parents et leur enfant en développant des stratégies d'intervention.

3.3. Études concernant les réactions des enfants lors des visites parentales.

Voici une étude menée par Deprez et Antoine (2011). Les auteures ont évalué les réactions de bébés placés, avant, pendant et après les rencontres avec leurs parents biologiques. Elles ont pu établir plusieurs groupes dont un qui, selon elles, se ressource auprès de leurs parents et bénéficie de la rencontre. De plus, il y a un effet positif sur le comportement après la visite qui perdure pendant 24 heures. Il faut savoir que dans ce groupe la fréquence des visites par semaine est la plus élevée et que la sensibilité manifestée par les parents est significativement supérieure à celle manifestée par les parents des autres groupes. Les auteures ont pu observer que directement après la visite, plus de la moitié des enfants exprimaient une phase « dépressive » de 10 à 15 minutes, c'est-à-dire que pendant cette durée ils manifestaient de la tristesse et de la colère ce qui pourrait être significatif de l'attachement que l'enfant porte à son parent. Cette phase « dépressive » est fréquemment comprise par les éducatrices comme étant une réaction négative à la suite de la visite, alors que cette phase pourrait justement être l'expression d'un mini-deuil que l'enfant doit faire après la visite, surtout quand le parent s'est montré adéquat. Ainsi, il faudrait dans la pratique, comprendre correctement cette phase de réaction afin de ne pas en tirer de mauvaises interprétations concernant sa signification.

Pour les enfants d'un autre groupe, les auteures ont constaté que le comportement de retrait relationnel s'aggrave lors de la visite. Ce comportement retrouve son niveau antérieur à la visite une fois cette dernière terminée, puis se stabilise. Pour ce qui est des difficultés de comportement, elles ne varient que faiblement. De plus, les auteurs ont constaté que la visite parentale peut engendrer un stress. En effet, cela peut être visible via différentes manifestations comportementales : les enfants

se cognent davantage, font plus de chutes et cherchent à sortir de la pièce où a lieu la visite. Pour ce groupe, on peut voir une phase d'endormissement après la visite chez les enfants dont le parent a exprimé une sensibilité plus faible. Effectivement, cet endormissement qui dure une vingtaine de minute est fréquemment interprété comme étant un signe de confiance de l'enfant envers son parent. Cependant, les bébés qui ont ce comportement ont chacun d'entre eux des mères « inadéquates » ce qui met plutôt en doute cette interprétation. Il serait davantage cohérent que l'endormissement soit le signe d'un retrait maximal de l'enfant : que celui-ci se ferme suite à « *une réaction trop inadéquate pour ses capacités relationnelles ou à une surstimulation* ».

En outre, Deprez et Antoine (2011) ont souligné le fait qu'il faut rester vigilant quant à l'interprétation de l'absence de réaction chez les enfants suites aux visites parentales car cela pourrait être le signe d'un trouble de l'attachement.

Concernant les comportements problématiques observés chez les enfants après les rencontres, Barnum (1987) a pu les observer et y donner différentes explications possibles. Tout d'abord, l'enfant qui est attaché à son parent, vit les séparations comme des micros-deuils, la séparation est donc une souffrance pour lui et les comportements de l'enfant peuvent alors être la manifestation de la tristesse ressentie suite à la séparation. Ensuite, il est vrai que certaines rencontres peuvent se montrer néfastes pour l'enfant, dans ce cas, les comportements de l'enfant peuvent trahir une réaction face au stress intense qui provient de la rencontre. Enfin, ces comportements peuvent également être expliqués par le lieu de vie actuel de l'enfant (famille d'accueil, institution) et non pas par la visite en tant que telle. Des comportements régressifs ainsi qu'un sentiment d'angoisse peuvent être observés lorsque l'enfant perçoit le désaccord du donneur de soin concernant les visites avec les parents biologiques. Il est donc important d'être attentif à ces comportements et y apporter la bonne signification. Effectivement, les comportements d'un enfant sont étroitement liés à son bien-être psychologique (Barnum, 1987).

3.4. L'impact de la famille d'accueil sur les visites parentales.

Dans la littérature scientifique, on peut constater que plusieurs auteurs ont souligné l'impact qu'ont les familles d'accueil sur les visites parentales, les parents d'accueil ont donc un rôle à jouer.

En effet, Littner (1975) explique que les parents d'accueil peuvent éprouver des difficultés face aux rencontres entre les parents biologiques et l'enfant qui est placé chez eux. Effectivement, ils peuvent éprouver du ressentiment vis-à-vis des parents naturels pour différentes raisons.

Ensuite, comme déjà mentionné, des enfants peuvent présenter des comportements problématiques avant, pendant et après les visites qui se font au domicile des parents d'origine. Une étude de Gean et al. (1985) a montré que ces réactions sont également corrélées avec l'anxiété que les parents d'accueil ressentent à l'égard des rencontres entre l'enfant et ses parents biologiques ainsi que son attitude face aux visites. Cette hypothèse est alimentée par les intervenants sociaux et les familles d'accueil.

En outre, Browne et Moloney (2002) ont montré que les réactions des enfants aux visites ne sont pas toujours positives. Elles soulignent également le fait que l'impact des visites dépend de différents facteurs, parmi ceux-ci, il y a l'implication des parents d'origine ainsi que la relation qu'ils entretiennent avec les parents d'accueil. La façon dont se passent les visites peut avoir un impact sur le résultat du placement, c'est pourquoi il est important d'en tenir compte.

Enfin, une étude longitudinale réalisée en Suède par Andersson (2009) indique que les attitudes inclusives de la famille d'accueil envers la famille biologique favorisent une certaine continuité ainsi qu'un sentiment de sécurité pour l'enfant. L'étude de Chodura et al. (2021) soutient le rôle significatif du comportement des parents d'accueil dans le développement des enfants placés.

4. La qualité de la relation parent-enfant :

Un autre domaine important à aborder est la qualité de la relation entre les parents biologiques et leur enfant placé. On a pu constater, comme évoqué dans les points précédents, que la qualité de la relation a un impact sur les visites parentales et donc sur ses effets, qui peuvent être positifs ou négatifs. Si la qualité de la relation est mauvaise, il est plus probable que les visites aient des effets négatifs alors que si la qualité de la relation est considérée comme bonne, il y a plus de chance que les visites aient des effets positifs. C'est pour cela que la grille d'évaluation des rencontres parents-enfants encadrées et semi-encadrées est utilisée dans le guide méthodologique de Chartier afin d'évaluer la qualité de la relation qu'il y a entre l'enfant placé et son parent biologique.

On peut remarquer, dans la littérature, qu'il y a déjà des années, c'était un sujet qui faisait débat quant à sa définition. Effectivement, Klaus et al. (1976, 1982) estiment que c'est la précocité et l'intensité du contact du parent avec son enfant qui définit leur relation. Ce qui signifie que le fondement de la relation se ferait dès les premiers moments de vie de l'enfant et reposerait sur les ressources du parent. D'autres auteurs pensent que ce sont les sentiments, les attitudes et les comportements du parent envers son enfant qui déterminent la qualité de la relation (Muller, 1990, 1994 ; Walker 1992 ; Weiland Troy, 1995). Enfin, différents auteurs sont d'avis que la relation

parent-enfant implique autant le parent que l'enfant et serait un processus graduel. Ce qui veut dire que l'enfant et son parent s'influenceraient mutuellement dans un développement et un changement continu (Ainsworth, 1973 ; Brazelton & al., 1991 ; Lamour & Barraco, 1998 ; Mercer & Ferketich, 1990 ; Short & Tomilson, 1990).

Suite à cela, de nombreuses études se sont intéressées à ce sujet et certaines ont démontré que la qualité de la relation déployée, dès les premiers mois, par les parents avec leur enfant détermine autant le développement émotionnel de l'enfant (Pauli-Pott & al., 2004 ; Cerezo, Pons-Salvador & Trenado, 2008) que son développement cognitif (Landry & al., 2001 ; Gianni & al., 2006). Ce procédé est soutenu par ce que l'on appelle « la sensibilité parentale ». La sensibilité parentale est indispensable au bon fonctionnement des interactions. Dans l'objectif de mieux comprendre les dimensions de ce processus et de démontrer un intérêt clinique dans le cadre de supervisions cliniques sur l'attachement parent-enfant ainsi que dans le cadre de formations, des chercheurs ont établi un modèle des composantes de la relation parent-enfant (Bell & al., 1996 ; Goulet & al., 1998 ; Bell, 1996, 2002 ; Bell & al., 2001 ; Bell & al., 2004 ; Bell & al., 2004, 2007).

Plusieurs composantes ont donc été décrites, parmi celles-ci, nous retrouvons, premièrement, la composante de la découverte. Cette dernière est caractérisée par la curiosité et l'intérêt dont fait preuve un parent dans le but de faire connaissance avec son enfant et de mieux comprendre ses besoins (Bell, 1996). Dans l'établissement de la relation, cette composante est primordiale.

Deuxièmement, nous retrouvons la proximité physique. Cette composante signifie, qu'afin de favoriser l'interaction, le parent va rechercher le contact avec son enfant, que ce soit un contact visuel ou un contact physique. L'enfant, lui aussi, va utiliser certains comportements (pleurs, sourires, ...) pour garder le contact avec son parent (Bell, 2008).

Troisièmement, nous avons le contact affectif. Cet élément est le plus puissant et le plus primitif. Il s'agit de l'échange d'affects ou encore de la communication émotionnelle. Il a été montré qu'il existe un lien direct entre le bien-être psychologique de l'enfant et l'expression fréquente des affects positifs de la part du parent (Bell, 2008).

Quatrièmement, nous retrouvons l'aspect communicationnel. Cet aspect fait référence au maintien des interactions ainsi qu'à l'initiation de celles-ci. En effet, dans l'interaction avec son enfant, le parent s'adapte au niveau de langage de son enfant et s'y ajuste afin d'attirer son attention et de prolonger l'interaction (Bell, 2008).

Enfin, nous avons également parmi ces composantes, l'engagement. Cet élément s'inscrit dans une dynamique aussi bien personnelle, familiale que de couple (Wright & Leahey, 2007).

L'engagement fait appel à l'aptitude du parent à s'investir dans la relation, en réalité, à la façon dont il endosse ses responsabilités, à comment il gère la croissance, le développement ainsi que la sécurité de l'enfant. Cette composante joue un rôle crucial.

De plus, dans le domaine de la protection de l'enfance, lorsqu'un dossier est soumis, généralement cela signifie que les parents présentent des difficultés pour établir correctement la relation avec leur enfant. La question de la qualité de la relation parent-enfant se pose alors. Selon Euillet (2010), l'accueil d'un enfant a pour objectif premier de lui permettre de trouver ou de retrouver une sécurité affective par le biais de relations privilégiées avec un adulte professionnel (éducateur, assistant familial). Le fait d'approfondir la qualité de la relation parent-enfant en parlant de la qualité de l'attachement semble pertinent. Il est vrai que la qualité de l'attachement est un élément central dans la prise en charge des enfants placés et des effets des visites parentales.

4.1. La qualité de l'attachement.

Selon Bowlby (1969), l'enfant réagit en fonction des prévisions qu'il fait quant à la disponibilité, la sensibilité et la stabilité de sa figure d'attachement. Ces prévisions viennent de ce que l'on appelle le « modèle interne opérant » (MIO) de l'enfant. Le MIO se développe à partir des représentations mentales de soi, de l'autre et de l'environnement qui entoure la personne (Miljkovitch & al., 1996). L'enfant assimile les différentes interactions avec ses figures d'attachements. Ces interactions influencent alors ses propres comportements ainsi que sa perception et lui donnent la possibilité de comprendre et d'interpréter le comportement de son entourage et d'explorer le monde. Le type d'attachement se développe dès le plus jeune âge (6/8 à 24 mois) et prépare l'enfant aux attachements futurs (Gauthier & al., 2004 ; Haight & al., 2003 ; Zeanah & al., 2011). Toutefois, il est possible de modifier la tendance à développer un attachement insécure chez l'enfant jusqu'à l'âge de 5 ans en lui proposant des expériences émotionnelles correctrices (Letourneau, & al., 2015). Cependant, les chances de récupérations seront d'autant plus élevées si ces expériences sont mises en place tôt dans le développement (Zeanah & al., 2017). De plus, si l'enfant n'a pas développé un attachement au minimum sécure, il gardera des séquelles sociales, affectives et cognitives (Berger, 2014).

Une étude menée sur une proportion d'enfants accueillis de moins de 2 ans et demi a montré que la distribution des profils d'attachement des enfants placés est différente de la distribution des profils

d'attachement dans la population générale (Stovall & Dozier, 2000 ; Bernier & Dozier, 2003 ; Bernier & al., 2004, Euillet, 2010). Les résultats pour les enfants placés sont les suivants :

- 46% de profils sécures, (ce qui signifie que lorsqu'une situation alarmante se produit, l'enfant arrive à mobiliser son système d'attachement et à le désactiver afin d'explorer lorsqu'une base de sécurité est présente).
- 42 % de profils désorganisés, (ce qui veut dire que l'enfant a un comportement incohérent, contradictoire en présence de sa figure d'attachement tel que la fuite ou l'approche dans des moments inadéquats).
- 8% de profils résistants, (ce qui signifie que l'enfant active son système d'attachement quand il rencontre des indices minimes d'insécurité et qu'il a difficile à désactiver son système d'attachement pour aller explorer en présence d'une base de sécurité car l'enfant n'a pas confiance dans la disponibilité de sa figure d'attachement).
- Et enfin 4% de profils évitants (ce qui veut dire que l'enfant inhibe son système d'attachement et se détourne de tout ce qui révèle de l'attachement).

Différents facteurs interviennent dans la qualité de l'attachement et sont à prendre en compte. Le premier, qui paraît le plus important, équivaut aux conditions de vie des parents avant le placement. D'après Bernier et al. (2004), l'exposition à la négligence, à la maltraitance, ou la consommation de substances pendant la vie fœtale, auraient un impact dans le développement d'un nouvel attachement. Il est vrai que si la première figure d'attachement est peu disponible, dépressive, stressée, en état de dépendance, le bébé sera plus susceptible de développer un attachement inséure.

Le second facteur relevé par ces mêmes auteurs est considéré comme étant un risque majeur pour le développement d'un attachement de qualité. Il s'agit de la discontinuité et/ou la pluralité des contextes. Enfin, le dernier facteur est l'âge de l'enfant. Un enfant placé de plus d'un an serait moins sécurisé qu'un enfant ayant rencontré un changement de milieu de vie précoce (Stovall & Dozier, 2000 ; Stams & al., 2000 ; Rutter & O'Connor, 2004).

Pour revenir au sujet de ce mémoire, des recherches ont démontré une influence de la relation d'attachement sur les visites parentales. Tout d'abord, pour entretenir et favoriser les relations d'attachements parent-enfant des visites parentales régulières et fréquentes doivent être organisées (Haight & al., 2003). Selon Haight et al. (2003), si cette recommandation n'est pas appliquée correctement, le placement familial peut sérieusement altérer les relations d'attachement parent-enfant.

Poulain (1992), a relevé que l'attachement de l'enfant envers ses parents biologiques serait plus stable s'il a des visites parentales comparé à un enfant qui n'en reçoit pas. De plus, l'attachement dont fait preuve l'enfant envers ses parents serait plus positif si les visites étaient régulières. En revanche, Haight et al. (2003) ont démontré que pour des enfants ayant un profil d'attachement désorganisé, les visites parentales régulières, sans une thérapie intensive, peut ne pas être utile et pourrait même être nocive. Donc pour les enfants dont on est sûr qu'il a une bonne qualité d'attachement envers ses parents, les visites régulières devraient être encouragées. Cependant, si l'enfant montre un attachement insécure, les travailleurs sociaux devraient réfléchir aux conséquences que peuvent potentiellement avoir ces rencontres, et comment mettre en place une prise en charge adaptée pour le bien-être de l'enfant. (Poulain, 1992 ; Haight & al., 2003).

4.2. La sensibilité du parent pendant les visites.

La sensibilité du parent est un autre élément important et ayant une influence sur les rencontres parentales. La sensibilité comprend quatre compétences du parent, la première est le fait que le parent reconnaisse les signaux émis par l'enfant, la deuxième est le fait qu'il y accorde une signification correcte. La troisième compétence est d'apporter une réponse appropriée et la quatrième est de le faire dans un délai raisonnable (Ainsworth, 1978). Cette aptitude à répondre de façon adéquate lorsque l'enfant est en état de détresse est primordial pour sa capacité d'autorégulation et son développement affectif (Bell, 2008).

Une étude déjà mentionnée de Deprez et Antoine (2011) a étudié plusieurs variables sur l'effet de la visite parentale chez le bébé placé. Lors de cette étude, les chercheuses ont relevé que plus le parent était sensible aux signaux de son enfant lors de la visite, moins l'enfant montrait des signes de retrait relationnel. La sensibilité du parent est donc un élément important pour les visites et leurs effets éventuels.

Ensuite, l'étude d'Orlando et al. (2019) vise la mise en place d'interactions, de plus grande implication ainsi qu'une sensibilisation aux traumatismes que peut avoir l'enfant placé (2 à 6 ans). Les mères ayant participé à ce programme ont montré davantage de soutien émotionnel, d'interactions positives, de capacités à exprimer leur amour ainsi qu'à faire la transition pour le retour en famille d'accueil, ce qui a permis une forte diminution du sentiment de détresse chez les enfants.

Ces recherches mettent en avant l'importance de l'implication du parent et de son attitude à l'égard de son enfant durant les visites. Il paraît crucial que le parent se montre sensible aux signaux de son enfant pour que les visites parentales aient un effet positif. Si le parent ne se montre pas

suffisamment sensible, il est intéressant de mettre en place une intervention pour soutenir le parent dans l'interaction qu'il a avec son enfant pour le bien-être de ce dernier.

Ainsi, la divergence des avis quant aux bienfaits des visites parentales peut être expliquée, en partie, par la qualité de la relation parent-enfant, plus spécifiquement la qualité de l'attachement et la sensibilité parentale qui peuvent varier d'une situation à l'autre.

5. Vers un outil qui permet de fixer les modalités de rencontres entre les enfants placés et leurs parents :

Afin d'accompagner au mieux les visites parentales pour les enfants placés, il semble primordial de faire appel à un outil qui permettrait de fixer les différentes modalités de rencontres entre les parents et leur enfant. Pour ce faire, il est important de pouvoir évaluer objectivement comment se passent les visites et qu'un outil soit élaboré. C'est ce que la grille d'évaluation des rencontres parents-enfants encadrées et semi-encadrées, sujet de ce mémoire, tente de réaliser.

Dans son étude concernant les variations des exigences des États en matière de visites, Hess (2003) a conclu qu'il serait profitable de définir des normes pour les modalités de visites, autant pour la fréquence de celles-ci que pour d'autres composantes de la pratique. En effet, dans son étude il a remarqué qu'il y a une grande diversité au sein des différents États quant aux modalités des visites. Ensuite, dans leur étude, Deprez et Antoine (2011) ont mis en évidence l'intérêt d'évaluer à l'aide d'un protocole les effets des visites parentales avant et après celles-ci de manière objective pour pouvoir ensuite prendre des décisions quant aux modalités des visites. Toutefois, il faut porter attention et être vigilant à l'interprétation que l'on donne aux résultats. Différents outils et évaluations pourraient être utiles pour se faire.

En outre, Browne et Moloney (2002) ont dit « *qu'il convient de rappeler que l'intérêt supérieur de l'enfant n'est pas nécessairement servi par un contact permanent avec la famille biologique à tout prix. Il ne fait aucun doute que des contacts réguliers sont essentiels pour que l'enfant puisse maintenir des liens sains avec sa famille biologique, dans laquelle il est susceptible de retourner. Toutefois, lorsque ce n'est pas le cas et que les contacts risquent d'être superficiels et perturbateurs, il peut être préférable de minimiser les contacts pour permettre à un attachement sain et simple de se développer avec la famille d'accueil.* » Ce qui montre encore une fois qu'il faut agir en fonction de chaque situation, qu'on doit prendre des décisions au cas par cas et que pour ce faire la mise en place d'un outil pourrait être utile.

Dans cette même idée d'agir au cas par cas, Oyserman et Benbenishty (1992) ont mentionné que l'enfant, la famille d'origine, la famille d'accueil et l'agence de placement doivent être pris en compte dans l'étude des visites. Ainsi sur leur étude comprenant 590 enfants placés en Israël, Oyserman et Benbenishty ont pris en compte ces quatre domaines. Les résultats de cette étude ont montré que les travailleurs sociaux estimaient que les contacts étaient positifs pour plus ou moins 60% des cas, qu'ils étaient nuisibles dans 22% des cas et qu'ils n'avaient aucun impact positif ou négatif sur l'enfant dans 19% des cas. Cette étude a également pu relever que dans 68% des cas la fréquence des visites est restée constante durant l'année écoulée, les augmentations représentent 12% des cas et les diminutions 13% des cas, généralement, les travailleurs sociaux suggèrent que la fréquence des visites reste inchangée à l'avenir. Du fait que les travailleurs sociaux ne jugent pas toujours les visites parentales comme étant dans l'intérêt de l'enfant, et qu'afin de fixer la fréquence des visites ils regardent la situation de la famille d'origine et les chances que l'enfant y retourne dans un avenir proche ou plus lointain, ils encouragent les visites pour certains et les découragent pour d'autres et, la plupart du temps, ne considèrent pas les visites comme étant un besoin urgent pour les enfants qui sont placés à long terme.

« Ainsi, plutôt que d'affirmer simplement que le droit de visite est important, nous devrions nous demander : le droit de visite, quand et pour qui ? » (Oyserman & Benbenishty, 1992)

De plus, Potin (2011) a comparé le placement imposé et le placement négocié grâce au récit d'une famille dont les enfants ont été placés à 15 ans d'intervalle. Dans cette étude, Potin a relevé l'importance de la place morale accordée au parent lors du placement, la prise en compte de son avis et de ses préoccupations. Elle a aussi constaté qu'il existe une réelle flexibilité sur le terrain pour ajuster les modalités de prise en charge en fonction de la situation et des besoins particuliers de la famille.

Enfin, Greeson et Bowen (2008) ont montrés que les jeunes femmes interrogées qui ont été placées dans leur enfance expriment des sentiments de déresponsabilisation et de mépris ce qui est en accord avec ce que Geenen et Powers (2007) ont constaté, c'est-à-dire, le fait que les jeunes placés se sentent comme étant des dossiers et non pas des personnes à part entière. Dans la même idée, Giraud (2005) a relevé le fait que l'institution n'écoute pas l'avis de l'enfant, qu'il souhaite la réunion ou la séparation avec sa famille d'origine. Ces auteurs mettent en avant le fait qu'il est important de prendre en compte l'avis de l'enfant placé ainsi que celui de son parent biologique.

Dans cette même idée, sur l'examen de 350 dossiers de l'aide sociale à l'enfance et la reconstitution de 18 trajectoires de placement à partir d'entretiens auprès d'une cinquantaine

d'acteurs, Potin (2011), a montré que même lorsqu'il existait des rencontres entre les parents et leur enfant placé, au fur et à mesure du placement, les rencontres se sont espacées et pour certains elles se sont même complètement arrêtées. Dès le début du placement, les parents se sentent abandonnés, éloignés, disqualifiés et non pas aidés et accompagnés. Ensuite, l'enquête sociale et la peur d'être dépouillé de son rôle parental modifient les réactions des parents, certains essayeront de faire les choses correctement, ils voudront bien faire et d'autres, n'acceptant pas cette intrusion, deviendront violents ou absents. Certains parents veulent défendre leur intérêt et maîtriser ce qu'il se passe mais la Protection de l'enfance n'aide pas les parents, elle se centre sur l'intérêt de l'enfant uniquement et il existe peu de structures qui explique le placement aux parents, ce que cela peut leur apporter et qui les aide pour comprendre ce qu'il se passe, pour s'organiser. L'aide sociale est alors vue comme une « *police des familles qui vient contrôler des manières de faire et qui sanctionne par le retrait de l'enfant* » (Potin, 2011).

6. Conclusion :

Nous pouvons donc conclure que les modalités de rencontres entre les parents et leur enfant placé est un sujet assez controversé quant aux effets positifs ou négatifs que peuvent avoir ceux-ci. De plus, nous avons vu que la littérature scientifique souffre d'un manque de recommandations pratiques. Nous pouvons également constater qu'il serait intéressant d'évaluer l'effet qu'ont les visites sur l'enfant de façon objective et individuelle afin d'établir des modalités de visites adaptées à chaque situation, ainsi que de tenir compte de l'avis de l'enfant ainsi que celui de ses parents naturels. C'est ce que le guide méthodologique élaboré par Chartier va tenter de réaliser et pour se faire, l'évaluation des visites est primordiale.

Dans son mémoire, Ledrans (2021) a démontré l'impact et l'utilité du guide méthodologique construit par Chartier et son équipe dans le secteur d'aide et de protection de la jeunesse. Les résultats montrent que l'utilisation de l'outil présente différents intérêts. Tout d'abord, des liens déjà observés dans la littérature, comme le fait que le bien-être de l'enfant est influencé par la qualité des rencontres parent(s)-enfant, ou encore le fait « *qu'il n'existe pas de condition unique pour que les visites parentales soient efficaces à chaque enfant* », ont été confirmé par cette recherche. De plus, il est intéressant de voir que malgré l'importance des décisions prises concernant les visites ainsi que des lourdes conséquences que cela a sur l'avenir des enfants, très peu d'outils ont été construits pour prendre ces décisions. Ensuite, un autre intérêt à l'utilisation de ce guide est le gain de temps qu'il peut apporter pour les travailleurs sociaux. En effet, Browne et Moloney (2002) ; Giraud (2005) ; Colton et Robert (2006) ; Cauvin et al. (2008) relèvent le problème du manque de temps, du manque de personnel et de la charge de travail trop importante

pour les travailleurs sociaux. Enfin, le dernier intérêt relevé par Ledrans est que le guide a permis aux travailleurs sociaux de faire une évaluation plus fine de la situation et d'aller plus loin dans l'analyse de celle-ci, la situation a pu être observée sous un angle différent ainsi des solutions ont pu être trouvées pour des situations qui étaient pourtant « bloquées ». Ledrans a donc prouvé l'utilité de ce guide, il est donc primordial d'évaluer de manière scientifique les outils utilisés dans ce guide pour que ce dernier puisse être validé scientifiquement et utilisé par les travailleurs concernés. C'est dans ce but que ce mémoire va tenter d'évaluer la fidélité inter-juges de l'outil « grille d'évaluation des rencontres parents-enfants encadrées et semi-encadrées ».

L'objectif de la recherche est d'évaluer la fidélité inter-juges de l'outil « grille d'évaluation des rencontres parents-enfants encadrées et semi-encadrées » créé par Chartier et ses collègues en 2020 et qui est utilisé dans le guide méthodologique qui permet de fixer les modalités de rencontres entre les parents et leur enfant placé, également élaboré par Chartier et son équipe.

On sait qu'en psychologie, il est important que les tests utilisés soient valides et fidèles. La validité d'un test représente la qualité de ce qui est mesuré, cela veut dire que le test mesure bien ce que l'on souhaite mesurer. Ensuite, la fidélité d'un test est le fait qu'il a une proximité entre la mesure réelle et ce que l'on mesure grâce au test. En effet, on sait qu'un test sera toujours entaché d'erreur et qu'il ne sera donc jamais parfait mais qu'il peut toutefois être fiable, c'est pour cela qu'on parle de fidélité. Quand on parle de fidélité, on entend par là la notion de stabilité dans le temps, la notion de discrimination et la notion de précision. Il y a donc plusieurs types de fidélité, la fidélité test-retest, la fidélité inter-items et la fidélité inter-juges. Dans ce mémoire, nous allons nous intéresser à cette dernière.

Pour mesurer la fidélité inter-juges, on mesure l'accord entre les cotations de deux ou plusieurs juges qui ont fait passer une même échelle à un même moment à N sujets. Cette technique est utilisée quand l'erreur de mesure peut être due à la subjectivité du cotateur et qu'il peut donc y avoir ambiguïté dans la cotation du test. Comme on peut le comprendre, la principale source d'erreur de mesure dans ce cas est le cotateur, c'est donc pour cela que la mesure de la fidélité évalue s'il y a un degré suffisamment élevé entre les jugements des différents juges.

L'accord entre des jugements implique une liaison entre les variables, cela exige que les variables soient de même nature et qu'il y ait un appariement des jugements. Ce problème est souvent résolu grâce à des calculs de coefficients de corrélation.

1. Hypothèse de recherche :

Grâce à cette étude, nous allons confirmer ou infirmer notre hypothèse qui est que la fidélité inter-juges est bonne et que l'outil est donc objectif.

Grille d'évaluation des rencontres parents-enfants encadrées et semi-encadrées :

Cette grille a été créée dans le cadre du projet de recherche de Chartier concernant le guide méthodologique qui permet de fixer les modalités de rencontres entre les parents et leur enfant

placé. Cette grille a été créée dans le but de voir comment le parent ainsi que l'enfant agissent pendant les visites. Elle comprend des items positifs ainsi que négatifs. Elle mesure également le potentiel d'amélioration de la qualité de rencontre entre le parent et l'enfant. Cet outil est un hétéro questionnaire, il est complété par le travailleur social en charge de la situation et dans le cadre de cette étude, il sera également complété par une stagiaire en psychologie. La cotation s'effectue en termes de fréquence. Il faut répondre à chaque item par « à chaque rencontre », « n'a jamais eu ce comportement », « de manière sporadique » ou « non applicable » en prenant en considération les cinq dernières visites parentales. La première partie de la grille d'évaluation concerne les comportements du parent au début de la rencontre. Ensuite, ce sont les comportements de l'enfant lors des premiers contacts qui sont concernés. On continue ainsi avec les comportements des parents ainsi que celui de l'enfant qui sont, ou non, observés tout au long de la visite. On finit par les comportements du parent et ceux de l'enfant lors de la séparation. Une partie de l'outil est dédiée au « potentiel d'amélioration » de la qualité de la relation avec des items tels que : le parent « est arrivé à l'heure », « cherche le soutien de l'intervenant en cas de difficulté », ou encore « le parent ne reconnaît pas les problèmes et ne change rien dans ses attitudes et ses comportements ». Dans le guide méthodologique, cet outil est utilisé pour évaluer la qualité de la relation entre l'enfant et son parent.

Items d'exemple :

- Le parent était souriant.
- Le parent a manifesté son affection de manière adaptée, ni trop peu, ni trop fort.
- Le parent a formulé une critique envers l'enfant.
- Le parent a fixé des limites.
- Le parent a permis à l'enfant de montrer ses émotions (par exemple : la peur, la tristesse).
- Le parent a fait des promesses non adaptées.
- L'enfant a recherché le contact avec son parent (câlin, bisous, ...)
- L'enfant a été détaché, semblait absent.
- L'enfant a été détendu, heureux, à l'aise pendant la rencontre.
- L'enfant a agi comme un parent (inversion des rôles).
- L'enfant a fait une ou plusieurs crises de colère pendant la rencontre.
- L'enfant a pleuré au moment de la séparation.

Concernant les scores, lorsqu'on additionne les résultats obtenus dans chaque partie on obtient différentes catégories. Plus les scores sont bas, plus la relation entre le parent et l'enfant est adéquate. Plus particulièrement, pour les parties consacrées aux parents : un score de 0 indique une

qualité de rencontre excellente, tandis qu'un score de 20 signifie une qualité de rencontre ayant probablement des effets négatifs. Pour la partie consacrée aux enfants : un score de 0 indique que l'enfant vit très bien les visites, alors qu'un score supérieur à 20 signifie qu'il y a probablement des effets négatifs.

2. Collecte des données :

Pour se faire, la grille d'évaluation des rencontres parents-enfants encadrées et semi-encadrées a été administrée par deux personnes (une assistante sociale, ou psychologue et une stagiaire en psychologie) après plusieurs droits de visite.

L'échantillon compte Soixante-huit droits de visite qui ont été évalués grâce à la grille d'évaluation des rencontres parents-enfants encadrées et semi-encadrées au sein du service Familles d'accueil de Verviers, à la Sauvegarde familiale à Liège, à En Famille à Liège, à La Frenaie à Liège et au Home St François à Baelen et à Verviers. Lors de chacun de ces droits de visite, l'assistante sociale, l'éducateur ou le psychologue en charge de la situation ainsi qu'une stagiaire en psychologie ont observé le droit de visite et juste après celui-ci, ces deux personnes ont rempli le questionnaire sans se concerter. Nous avons ensuite récolté toutes les réponses à ces questionnaires afin de les comparer. Lors de cette étude, nous avons également recueilli l'avis et les remarques des intervenants sociaux concernant l'utilisation de la grille et les items.

Tous les participants ont donné leur consentement libre et éclairé et l'étude a été approuvée par le comité éthique.

3. Analyse des résultats :

Enfin, une fois l'ensemble des données récoltées, nous avons analysé les réponses obtenues par les deux juges au moyen d'analyses statistiques et plus particulièrement grâce au Kappa de Cohen afin de savoir si les similitudes entre les réponses des deux juges sont dues au hasard ou sont suffisamment élevées pour conclure que la fidélité inter-juges est bonne. Ce qui va nous permettre d'infirmer ou de confirmer notre hypothèse.

Le coefficient Kappa (K) de Cohen, qui a été proposé par Cohen en 1960, est utilisé afin de mesurer la fidélité inter-juges pour les échelles qualitatives (nominales ou ordinales), ce qui est notre cas. Ce coefficient est compris entre +1 et -1, il résulte de la somme d'une composante « aléatoire » qui est donc due au fruit du hasard et d'une composante d'accord « véritable », qui

elle n'est pas due au hasard. Si l'échelle est ordinale, ce qui est notre cas, on peut adapter la formule du Kappa de Cohen pour donner plus d'importance à l'erreur causée par des jugements fort différents qu'à des jugements proches, ce qui donne le Kappa de Cohen pondéré.

K est donc un pourcentage de l'accord maximum corrigé de ce qu'il serait sous le simple effet du hasard.

La valeur vraie du coefficient Kappa dans la population est une variable aléatoire qui suit approximativement une loi de Gauss de moyenne K et de variance $\text{Var}(K)$.

- $H_0 : K = 0$
- $H_1 : K > 0$

Dans le cas d'une étude d'accord entre deux observateurs statistiquement indépendants ayant r modalités de jugement, avec $r > \text{ou} = 2$, le coefficient Kappa s'écrit :

$$K = \frac{P_o - P_e}{1 - P_e}$$

avec, P_o : la proportion d'accord observée. P_e : la proportion d'accord aléatoire ou concordance attendue sous l'hypothèse d'indépendance des jugements.

4. Significativité statistique et interprétation du Kappa de Cohen :

À partir de l'erreur standard on peut calculer la probabilité p , pour laquelle l'hypothèse nulle est vraie. Pour une probabilité $p < 0,05$, on peut conclure à une significativité statistique du coefficient Kappa calculé.

Comme déjà évoqué, K se situe entre +1 et -1 :

- Si $K = 1$, cela correspond à un accord parfait entre les juges (lorsque $P_o = 1$ et $P_e = 0,5$)
- Si $K = 0$, cela correspond à l'indépendance des jugements (lorsque $P_o = P_e$)
- Si $K = -1$, cela correspond à un désaccord total entre les juges (lorsque $P_o = 0$ et $P_e = 0,5$)

Pour interpréter K on estime que :

- S'il est entre 0.40 et 0.60 l'accord est moyen,
- S'il est égal ou supérieur à 0,60 l'accord est satisfaisant,
- S'il est égal ou supérieur à 0,80 l'accord est excellent

Attention à cette interprétation car elle ne prend pas en compte le nombre de réponses possibles pour le cotateur. Effectivement, le Kappa aura tendance à être plus faible s'il y a un plus grand choix de réponse pour le cotateur : il est plus facile de se mettre d'accord sur "Plutôt Noir / Plutôt Blanc" que sur toute une palette comportant 200 gris ! Ainsi un Kappa de 0.40 pourrait être considéré comme mauvais si les juges avaient deux choix de réponse alors qu'il serait considéré comme bon si les juges avaient 10 choix de réponse.

Remarques :

- Pour considérer l'ensemble des catégories de jugement, on détermine la valeur du coefficient Kappa global, en calculant la moyenne des coefficients Kappa catégoriels.
- Pour chaque catégorie de jugement, il est possible de définir la valeur du Kappa par conséquent dit « catégoriel ». Le calcul des Kappa catégoriels permet une étude plus fine des éventuelles discordances entre les juges.

1. Objectifs des statistiques :

Les analyses statistiques vont être présentées dans cette partie afin de répondre à l'hypothèse posée dans ce mémoire. Celui-ci tentait d'évaluer la fidélité inter-juges d'un outil appelé « grille d'évaluation des rencontres parents-enfants encadrées et semi-encadrées » qui permet d'évaluer la qualité de la relation qu'il y a entre le parent et son enfant placé et l'effet que celle-ci peut avoir sur l'enfant. Chaque situation a été évaluée à l'aide de cette grille par deux intervenants, ces deux derniers assistaient donc à la même visite et répondaient aux mêmes questions. Grâce aux statistiques et plus particulièrement au Kappa de Cohen, nous allons voir si les réponses données aux différents items étaient les mêmes selon l'intervenant et si la similitude n'est pas due au simple hasard. Nous nous attendions à voir un coefficient de Cohen suffisamment bon pour conclure que la grille est constituée d'items objectifs.

Les analyses statistiques ont été réalisées par le biais du logiciel Excel et du logiciel SPSS. Le seuil de significativité statistique a été fixé à .05.

Premièrement, des statistiques descriptives ont été réalisées afin de décrire l'échantillon des participants. Les variables catégorielles ont été calculées en effectifs et en pourcentages. Deuxièmement, le Kappa de Cohen a été utilisé pour évaluer la fidélité inter-juges. Tout d'abord, nous avons calculé le coefficient Kappa pour chaque situation, c'est-à-dire pour chaque droit de visite observé et donc la grille d'évaluation des rencontres parents-enfants encadrées et semi-encadrées a été évaluée dans son ensemble. Ensuite, le Kappa de Cohen global a été calculé en faisant la moyenne de tous les Kappa de Cohen que nous avons obtenu pour les 68 situations. Enfin, le Kappa de Cohen de chaque item présent dans le questionnaire (le Kappa de Cohen catégoriel) a été calculé afin d'avoir une analyse plus précise de la grille. Pour terminer, le Kappa de Cohen catégoriel global a également été calculé.

2. Statistiques descriptives :

Dès le début de l'étude, certaines informations sociodémographiques visant à décrire l'échantillon ont été récoltées tels que le lieu où se font les droits de visites et le sexe de chaque dyade qui participe au droit de visite. Ces données sont reprises dans les tableaux 1 et 2.

Comme mentionné dans la méthodologie 68 droits de visites ont été observés et évalués dans cette étude. Parmi les 68 droits de visites, 34 ont eu lieu à la Sauvegarde familial (50%), 2 ont eu lieu à En famille (2,94%), 26 ont eu lieu à Familles d'accueil Verviers (38,24%), 1 a eu lieu au SRG de Verviers (1,47%), 2 ont eu lieu au SRG de Baelen (2,94%) et enfin 3 ont eu lieu à la Frenaie (4,41%).

Concernant les parents et les enfants observés lors des droits de visites, 22 dyades étaient composées d'une maman et de sa fille, 15 mamans étaient accompagnées de leurs fils, 15 dyades étaient formées d'un papa et de sa fille, 11 papas étaient avec leurs fils, 1 dyade était composée d'un papy et de son petit-fils, il y avait également 1 dyade composée d'une mamy et de son petit-fils et enfin 2 dyades étaient formées d'une mamy et de sa petite-fille.

Tableau 1. Données concernant les lieux où les visites ont été effectuées

Lieux où les visites ont été effectuées (N=68)		
Lieux	N	%
Sauvegarde Familial	34	50
En Famille	2	2.94
Familles d'accueil Verviers	26	38,24
SRG Verviers	1	1.47
SRG Baelen	2	2.94
La Frenaie	3	4,41

Tableau 2. Données sociodémographiques des dyades

Dyades (N=68)		
Catégories	N	%
Mère – Fille	22	32.35
Mère – Fils	15	22.06
Père – Fille	15	22.06
Père – Fils	11	16.18
Papy - Petit-fils	1	1.47
Mamy - Petit-fils	1	1.47
Mamy - Petite-fille	2	2.94

3. Kappa de Cohen :

3.1. Kappa de Cohen pour chaque situation.

Ces Kappa de Cohen ont été calculés afin de voir la fidélité inter-juges de la grille d'évaluation des rencontres parents-enfants encadrées et semi-encadrées dans sa globalité.

Voici les Kappa de Cohen obtenus pour les 68 situations :

Situations	Kappa de Cohen	Situations	Kappa de Cohen	Situations	Kappa de Cohen
1	0,184	24	0,329	47	0,434
2	0,236	25	0,633	48	0,416
3	-0,066	26	0,335	49	0,057
4	0,346	27	0,298	50	0,228
5	0,192	28	0,184	51	-0,003
6	0,154	29	0,166	52	0,105
7	0,353	30	-0,089	53	0,522
8	0,375	31	0,097	54	0,319
9	0,111	32	0,072	55	0,862
10	0,133	33	0,151	56	0,431
11	0,495	34	0,306	57	0,650
12	0,162	35	0,481	58	0,598
13	0,207	36	0,400	59	0,454
14	0,160	37	0,204	60	0,340
15	0,418	38	0,220	61	0,520
16	0,116	39	0,601	62	0,476
17	0,244	40	0,354	63	0,571
18	0,253	41	0,370	64	0,336
19	0,346	42	0,685	65	0,364
20	0,309	43	0,540	66	0,372
21	0,293	44	0,749	67	0,484
22	0,165	45	0,375	68	0,709
23	0,408	46	0,543		

Comme déjà évoqué dans la méthodologie, K se situe entre +1 et -1 :

- Si $K = 1$, cela correspond à un accord parfait entre les juges (lorsque $P_o = 1$ et $P_e = 0,5$)
- Si $K = 0$, cela correspond à l'indépendance des jugements (lorsque $P_o = P_e$)
- Si $K = -1$, cela correspond à un désaccord total entre les juges (lorsque $P_o = 0$ et $P_e = 0,5$)

Pour interpréter K on estime que :

- S'il est entre 0.40 et 0.60 l'accord est moyen,
- S'il est égal ou supérieur à 0,60 l'accord est satisfaisant,
- S'il est égal ou supérieur à 0,80 l'accord est excellent

Nous pouvons constater que dans 44 situations, la fidélité inter-juges est qualifiée de mauvaise (Kappa de Cohen en rouge dans le tableau). Dans 17 situations, elle est qualifiée de moyenne (Kappa de Cohen en orange dans le tableau). Dans 6 situations, elle est qualifiée de satisfaisante (Kappa de Cohen en vert dans le tableau) et enfin, dans 1 situation, elle est qualifiée d'excellente (Kappa de Cohen en bleu dans le tableau). On peut donc également constater que les Kappa de Cohen sont assez variables en fonction de la situation, ils passent de mauvais à excellents.

Ensuite, Le Kappa de Cohen global a été calculé en faisant la moyenne de tous les Kappa présents dans le tableau et le résultat est de 0,330 ce qui signifie un accord global qualifié de mauvais entre les différents juges.

3.2. Kappa de Cohen catégoriels.

Les Kappa catégoriels sont les Kappa pour chaque item présent dans l'outil. Ces Kappa de Cohen ont été calculés afin de voir quels items posent problèmes et peuvent être améliorés.

Voici les Kappa de Cohen obtenus pour chaque item :

Le parent au début de la visite :

- Pour l'item 1 « *A été souriant* », le Kappa de Cohen est de 0,461.
- Pour l'item 2 « *A respecté le temps d'adaptation de l'enfant* », le Kappa de Cohen est de 0,272.
- Pour l'item 3 « *A manifesté son affection de manière adaptée ni trop peu ni trop fort* », le Kappa de Cohen est de 0,315.
- Pour l'item 4 « *N'a pas parlé avec son enfant* », le Kappa de Cohen est de 0,215.
- Pour l'item 5 « *A interagi de manière positive avec son enfant* », le Kappa de Cohen est de 0,355.
- Pour l'item 6 « *A formulé une critique envers l'enfant* », le Kappa de Cohen est de 0,088
- Pour l'item 7 « *A été détaché* », le Kappa de Cohen est de 0,120.

L'enfant au début de la visite :

- Pour l'item 8 « *A été souriant* », le Kappa de Cohen est de 0,362.
- Pour l'item 9 « *A recherché le contact avec son parent* », le Kappa de Cohen est de 0,426.
- Pour l'item 10 « *A crié* », le Kappa de Cohen est de 0,298.
- Pour l'item 11 « *S'est montré craintif* », le Kappa de Cohen est de 0,388.
- Pour l'item 12 « *A cherché à garder le contact avec l'intervenant* », le Kappa de Cohen est de 0,422.
- Pour l'item 13 « *Est resté immobile et a eu besoin d'encouragements pour aller vers son parent* », le Kappa de Cohen est de 0,443.
- Pour l'item 14 « *A interagi de manière positive avec son parent* », le Kappa de Cohen est de 0,334.
- Pour l'item 15 « *A été taiseux et introverti* », le Kappa de Cohen est de 0,255.
- Pour l'item 16 « *A pris son parent dans ses bras pour faire un câlin* », le Kappa de Cohen est de 0,350.
- Pour l'item 17 « *A été détaché/semblé absent* », le Kappa de Cohen est de 0,338.

Le parent pendant la visite :

- Pour l'item 18 « *A posé des questions sur la semaine de l'enfant* », le Kappa de Cohen est de 0,235.
- Pour l'item 19 « *A eu des interactions positives avec l'enfant* », le Kappa de Cohen est de 0,445.
- Pour l'item 20 « *S'est adapté aux envies de l'enfant* », le Kappa de Cohen est de 0,162.
- Pour l'item 21 « *A fixé des limites* », le Kappa de Cohen est de 0,210.
- Pour l'item 22 « *A initié des conversations stimulantes et adaptées à l'âge ou au développement de l'enfant* », le Kappa de Cohen est de 0,284.
- Pour l'item 23 « *A valorisé des comportements positifs de l'enfant* », le Kappa de Cohen est de 0,287.
- Pour l'item 24 « *A identifié les comportements négatifs de l'enfant* », le Kappa de Cohen est de 0,212.
- Pour l'item 25 « *A réagi de manière appropriée au comportement négatif ou dangereux de l'enfant* », le Kappa de Cohen est de 0,200.
- Pour l'item 26 « *A parlé avec respect à l'enfant* », le Kappa de Cohen est de -0,037.
- Pour l'item 27 « *A eu des attentes réalistes concernant le comportement de l'enfant* », le Kappa de Cohen est de 0,122.

- Pour l'item 28 « *A permis à l'enfant de montrer ses émotions* », le Kappa de Cohen est de 0,201.
- Pour l'item 29 « *Est resté centré sur l'enfant* », le Kappa de Cohen est de 0,402.
- Pour l'item 30 « *A donné des cadeaux ou friandises excessifs* », le Kappa de Cohen est de 0,184.
- Pour l'item 31 « *A parlé à l'enfant de questions ou de problèmes concernant les adultes* », le Kappa de Cohen est de 0,063.
- Pour l'item 32 « *A chuchoté ou a parlé de manière cachée à l'enfant* », le Kappa de Cohen est de -0,023.
- Pour l'item 33 « *A eu des propos dénigrants sur d'autres personnes en présence de l'enfant* », le Kappa de Cohen est de 0,307.
- Pour l'item 34 « *A fait des promesses non adaptées* », le Kappa de Cohen est de 0,329.
- Pour l'item 35 « *A eu des comportements inadaptés ou effrayants pendant les jeux* », le Kappa de Cohen est de 0,172.
- Pour l'item 36 « *A intimidé l'enfant* », le Kappa de Cohen est de 0,251.
- Pour l'item 37 « *A semblé être sous l'influence de drogues ou d'alcool* », le Kappa de Cohen est de -0,007.
- Pour l'item 38 « *A impliqué l'enfant dans le choix des activités* », le Kappa de Cohen est de 0,262.
- Pour l'item 39 « *A suivi des initiatives de jeux et d'interactions entreprises par l'enfant* », le Kappa de Cohen est de 0,117.
- Pour l'item 40 « *A été de manière démesurée sur son téléphone* », le Kappa de Cohen est de 0,363.

Potentiel d'amélioration :

- Pour l'item 41 « *Est arrivé à l'heure* », le Kappa de Cohen est de 0,425.
- Pour l'item 42 « *A prévenu en cas de retard/absence* », le Kappa de Cohen est de 0,329.
- Pour l'item 43 « *A été mal à l'aise par l'encadrement de l'intervenant* », le Kappa de Cohen est de 0,129.
- Pour l'item 44 « *Cherche le soutien de l'intervenant en cas de difficulté* », le Kappa de Cohen est de 0,232.
- Pour l'item 45 « *Adapte ses réactions en fonction des feedbacks des intervenants faits lors des précédentes rencontres* », le Kappa de Cohen est de 0,358.
- Pour l'item 46 « *Le parent ne reconnaît pas les problèmes et ne change rien dans ses attitudes et ses comportements* », le Kappa de Cohen est de 0,398.

- Pour l'item 47 « *Le parent dit ne pas admettre la présence de problèmes, mais il change dans les faits ses attitudes et ses comportements* », le Kappa de Cohen est de 0,350.
- Pour l'item 48 « *Le parent reconnaît qu'il a des problèmes et se met en action pour changer* », le Kappa de Cohen est de 0,414.
- Pour l'item 49 « *Il profite de l'aide qui lui est offerte* », le Kappa de Cohen est de 0,506.

L'enfant pendant la visite :

- Pour l'item 50 « *A réagi de manière naturelle et avec plaisir aux initiatives du parent* », le Kappa de Cohen est de 0,224.
- Pour l'item 51 « *A été détendu, heureux, à l'aise pendant la rencontre* », le Kappa de Cohen est de 0,484.
- Pour l'item 52 « *A exploré son environnement et revenait régulièrement vers son parent* », le Kappa de Cohen est de 0,360.
- Pour l'item 53 « *N'a pas respecté les limites fixées par son parent ou le cadre des rencontres* », le Kappa de Cohen est de 0,327.
- Pour l'item 54 « *A agi comme un parent* », le Kappa de Cohen est de 0,077.
- Pour l'item 55 « *A fait une ou plusieurs crises de colère* », le Kappa de Cohen est de 0,066.
- Pour l'item 56 « *A semblé détaché ou ne réagissait pas pendant la rencontre* », le Kappa de Cohen est de 0,360.
- Pour l'item 57 « *A eu un comportement non verbal inhabituel* », le Kappa de Cohen est de - 0,059.
- Pour l'item 58 « *A été hyperactif ou surstimulé ou au contraire plus inhibé ou en retrait par rapport à son comportement habituel* », le Kappa de Cohen est de 0,390.
- Pour l'item 59 « *A été plus en interaction avec l'intervenant que son parent* », le Kappa de Cohen est de 0,651.
- Pour l'item 60 « *A demandé à quitter le lieu de rencontre* », le Kappa de Cohen est de 0,283.

Le parent lors de la séparation :

- Pour l'item 61 « *A manifesté son affection de manière adaptée ni trop peu, ni trop fort* », le Kappa de Cohen est de 0,185.
- Pour l'item 62 « *A pleuré* », le Kappa de Cohen est de 0,174.
- Pour l'item 63 « *A crié* », le Kappa de Cohen est de 1.
- Pour l'item 64 « *A mis des mots sur les émotions de l'enfant* », le Kappa de Cohen est de 0,135.

- Pour l'item 65 « *A prolongé inutilement la séparation* », le Kappa de Cohen est de 0,383.
- Pour l'item 66 « *N'a rien dit* », le Kappa de Cohen est de 0,291.
- Pour l'item 67 « *A été détaché* », le Kappa de Cohen est de 0,153.

L'enfant lors de la séparation :

- Pour l'item 68 « *A embrassé son parent et/ou fait un câlin à son parent* », le Kappa de Cohen est de 0,564.
- Pour l'item 69 « *A pleuré* », le Kappa de Cohen est de 0,179.
- Pour l'item 70 « *A fait une crise de colère* », le Kappa de Cohen est de 0,335.
- Pour l'item 71 « *N'a rien dit* », le Kappa de Cohen est de 0,307.
- Pour l'item 72 « *A été détaché* », le Kappa de Cohen est de 0,368.
- Pour l'item 73 « *A semblé soulagé que la rencontre soit terminée* », le Kappa de Cohen est de 0,441.

Nous pouvons donc constater que pour 59 items la fidélité inter-juges est qualifiée de mauvaise (Kappa de Cohen en rouge), pour 12 items la fidélité inter-juges est qualifiée de moyenne (Kappa de Cohen en orange), pour 1 item la fidélité inter-juges est qualifiée de satisfaisante (Kappa de Cohen en vert) et que pour 1 item la fidélité inter-juges est qualifiée d'excellente (Kappa de Cohen en bleu) on peut même dire pour cet item qu'il y a un accord parfait entre les juges. 2 items ne posent donc pas du tout de problème au niveau de la fidélité inter-juges et 59 items posent un problème au niveau de la fidélité inter-juges.

Ensuite, Le Kappa de Cohen catégoriel global a été calculé en faisant la moyenne de tous les Kappa catégoriels et le résultat est de 0,288 ce qui signifie un accord global qualifié de mauvais entre les différents juges.

Cependant, il faut faire attention à cette interprétation car elle ne prend pas en compte le nombre de réponses possibles pour le cotateur. Effectivement, le Kappa aura tendance à être plus faible s'il y a un plus grand choix de réponse pour le cotateur. Dans notre cas, les juges avaient trois cotations possibles (0, 1 ou 2) au lieu de deux cotations possibles.

L'objectif de cette recherche était d'évaluer la fidélité inter-juges de la grille d'évaluation des rencontres parents-enfants encadrées et semi-encadrées, outil utilisé dans le guide méthodologique créé par Chartier (2020) qui a pour but de fixer les modalités de rencontres entre les parents et leur enfant placé. En effet, pour pouvoir valider le guide, la première étape est de valider les outils utilisés dans ce guide pour que ce dernier soit reconnu scientifiquement. Pour ce faire, nous avons réalisé une recherche quantitative au cours de laquelle 68 droits de visites ont été évalués grâce à cette grille par deux intervenants.

Nous allons à présent discuter des résultats en commençant par une analyse de notre hypothèse à la lumière de la littérature. Nous parlerons ensuite de la modification des items contenus dans la grille d'évaluation des rencontres parents-enfants encadrées et semi-encadrées. Nous nous attarderons ensuite sur les limites méthodologiques de cette étude. Finalement, nous aborderons les implications cliniques et les perspectives.

1. Hypothèse :

« La fidélité inter-juges est considérée comme bonne et l'outil est donc objectif. »

Les droits de visites observés et évalués par deux intervenants grâce à la grille d'évaluation des rencontres parents-enfants encadrées et semi-encadrées ont mis en évidence le fait que la fidélité inter-juges n'était pas suffisamment bonne pour pouvoir en conclure que les items de l'outil sont objectifs et que peu importe l'évaluateur les résultats seront les mêmes face à la même situation. En effet, le calcul des Kappa de Cohen a montré que dans 44 situations, la fidélité inter-juges est qualifiée de mauvaise. Dans 17 situations, elle est qualifiée de moyenne. Dans seulement 6 situations, elle est qualifiée de satisfaisante et dans 1 situation, elle est qualifiée d'excellente. De plus, le Kappa de Cohen global est de 0,330 ce qui signifie un accord global qualifié de mauvais entre les différents juges. Pour dire que la fidélité inter-juges est satisfaisante, il aurait fallu que le Kappa de Cohen global soit égal ou supérieur à 0,60. Nous pouvons également constater que pour 59 items la fidélité inter-juges est qualifiée de mauvaise, pour 12 items, elle est qualifiée de moyenne, pour 1 item, elle est qualifiée de satisfaisante et que pour 1 item, elle est qualifiée d'excellente. La plupart des items sont donc à retravailler. Le Kappa de Cohen catégoriel global est de 0,288.

En effet, on qualifie les items d'objectifs et donc de reproductibles ceux pour lesquels les valeurs de Kappa sont supérieures à 0,60 selon le barème proposé par Landis et Koch (1977). Toutefois, ce barème a été mis en place lors de la création du coefficient Kappa. À cette période le Kappa était beaucoup utilisé dans les sciences dures comme en biologie.

Cependant, comme dit Arrondo en 2012 « *il n'existe pas de valeur seuil de Kappa pour laquelle, la concordance est bonne en soi. L'interprétation du Kappa est arbitraire et dépend de l'objectif de son utilisation, du type d'étude réalisée et de la nature de l'objet investigué.* »

Selon la définition, quand la valeur de Kappa est supérieure à 0, cela signifie que l'accord entre les juges est supérieur à celui que produirait le hasard. Les valeurs de Kappa inférieures à 0 représentent un accord qui est inférieur à celui que produirait le hasard, cela ne signifie pas un désaccord entre les juges (Arrondo, 2012). Par exemple, dans l'étude de Vanier (2000), un Kappa supérieur à 0 a été défini par le chercheur comme un accord entre juges acceptable.

Dans ce mémoire, il faut prendre en considération certaines spécificités :

- Pour permettre l'utilisation de la grille, l'impression « clinique » et donc la subjectivité de l'intervenant est essentielle car les comportements relevés sont de nature subjective pour certains items comme par exemple : « *A respecté le temps d'adaptation de l'enfant* », « *A manifesté son affection de manière adaptée ni trop peu ni trop fort* », « *A été détaché* », « *A semblé être sous l'influence de drogues ou d'alcool* », « *A semblé soulagé que la rencontre soit terminée* », ... (Arrondo, 2012)
- Le temps d'une visite dure une heure, sur ce temps les intervenants peuvent être moins attentifs à des moments différents ce qui fait qu'un intervenant peut avoir perçu quelque chose que l'autre intervenant n'a pas perçu.
- Le cadre de référence des deux intervenants étaient différents. En effet, l'un des deux intervenants avait assisté à plusieurs visites avec la même famille ce qui pouvait influencer ses réponses alors que ce n'était pas le cas pour l'autre intervenant. Cela a pu créer un biais. Déjà en 1949, il était relevé par des auteurs comme Postman, Bruner, Vanderplas et Blake que dans une situation donnée chacun perçoit ce qui l'intéresse. Le sujet reconnaît plus aisément ce qui l'intéresse qu'ils s'agissent de sons ou de mots. Associé au biais de confirmation, cela peut créer des perceptions erronées. De plus, Asch (1946) a mis en avant l'effet de primauté : notre premier avis sur quelqu'un est plus fort que les éléments récents qui disent le contraire. De plus, Higgins et al. (1997) ont montré que ce qui arrive avant influence ce qu'il se passe maintenant.

- Le nombre de catégories de jugements utilisées dans l'outil est élevé : en effet, nous relevons **7 items différents** pour le parent en début de rencontre, **10 items** pour l'enfant en début de rencontre, **23 items** pour le parent pendant la visite, **9 items** pour le potentiel d'amélioration, **11 items** pour l'enfant pendant la visite, **7 items** pour le parent lors de la séparation et enfin **6 items** pour l'enfant lors de la séparation, ce qui nous fait un total de **73 items**.
- Le choix de réponse donné aux intervenants était de trois (0, 1 ou 2), il y avait donc plus de deux choix de réponse.

Ces éléments ont pour conséquence de diminuer la reproductibilité attendue par la mesure du coefficient Kappa (Arrondo, 2012).

De plus, selon Santos (2010), « *l'interprétation du Kappa de Cohen doit être modulée par le nombre de stades possibles* ». Effectivement, comme déjà mentionné dans la méthodologie, pour un plus grand nombre de réponses possibles le Kappa aura toujours tendance à être plus faible, que pour seulement deux réponses possibles. Ce qui signifie qu'un Kappa de 0,40 pourra être considéré comme mauvais si les cotateurs avaient seulement deux choix de réponse alors qu'il pourra être jugé comme bon si les cotateurs avaient 20 choix de réponse pour chaque item (Santos, 2010).

« *La table de Landis et Koch ne fournit qu'un guide de lecture, à compléter par l'expertise du praticien* » (Arrondo, 2012). Plusieurs statisticiens dont Byrt et Bishop (1993) ou encore Lantz et Nebenzahl (1996) ont mentionné le fait que le Kappa de Cohen contient des limites dans son utilisation et doit donc être utilisé avec prudence.

En outre, Bergeri et al. (2002) ont suggéré, pour les domaines psychiatriques, une adaptation du barème de référence. Par exemple, selon Landis et Koch un Kappa de 0,4 est considéré comme modéré alors que Kottner et Dassen (2008) l'utilisent comme seuil pour parler de la fidélité inter-juges.

En conclusion, la mesure globale de la fidélité inter-juges de la grille d'évaluation des rencontres parents-enfants encadrées et semi-encadrées n'est pas si mauvaise si on tient compte des conseils de Bergeri et al. (2002) qui nous suggèrent d'adapter le barème de référence dans le cadre d'études portant sur le domaine psychologique. En effet, nous pouvons alors utiliser un Kappa de 0,4 comme seuil pour affirmer que le Kappa est bon et donc que la fidélité inter-juges peut alors être considérée comme bonne et en sachant que quand la valeur de Kappa est supérieure à 0, cela signifie que l'accord entre les juges est supérieur à celui que produirait le hasard. Cependant, les

accords inter-juges sur la plupart des items nous sont tout de même apparus insatisfaisants. Effectivement, avant la réalisation de ce mémoire, nous espérions, peut-être naïvement, obtenir un Kappa de Cohen entre 0,6 et 1 qui aurait montré un accord satisfaisant à excellent entre les deux intervenants selon le barème proposé par Landis et Koch (1977), la modification de certains items pourrait alors nous aider à augmenter la fidélité inter-juges pour nous approcher du Kappa de Cohen espéré.

2. Modification des items contenus dans la grille d'évaluation des rencontres parents-enfants encadrées et semi-encadrées :

Suite à ce premier travail d'évaluation de la fidélité inter-juges mettant en évidence de nombreux désaccords sur la plupart des items, une modification de la grille doit être envisagée.

- Au niveau des modalités de réponse,
- Au niveau de la structure,
- Au niveau du contenu des items.

2.1. Au niveau des modalités de réponse.

En effet, des modifications peuvent être apportées à ce niveau, certains intervenants ont trouvé qu'il était souvent difficile de différencier la cote « *non applicable* » de la cote « *n'a jamais eu ce comportement* » ou « *à chaque rencontre* ». D'autres intervenants pensent qu'il serait intéressant de proposer plus de choix de réponse ce qui permettrait d'être plus précis et de tomber d'accord entre les différents intervenants, au lieu de « *à chaque rencontre* », « *n'a jamais eu ce comportement* », « *de manière sporadique* » et « *non applicable* », les intervenants proposent « *toujours* », « *souvent* », « *parfois* », « *jamais* » et « *non applicable* » ce qui permet d'intégrer la notion de « *souvent* » qui n'apparaissait pas dans les choix de réponse possibles. Donc si les choix de réponse restent les mêmes, il faudrait tout de même intégrer la notion de « *souvent* ». De plus, il faudrait davantage expliquer dans quelles situations la réponse « *non applicable* » doit être donnée pour éviter tout quiproquo avec la cote « *n'a jamais eu ce comportement* » ou « *à chaque rencontre* ».

2.2. Au niveau de la structure.

Selon Maclure et Willett (1987) diminuer le nombre de catégories (le nombre d'items) permettrait d'augmenter la significativité du coefficient Kappa. Ainsi, il serait bénéfique pour la fidélité inter-juges de diminuer le nombre d'items et d'effectuer le regroupement des items lorsque cela est possible. Pour se faire, Juhel (1999) propose de faire une analyse factorielle, c'est-à-dire une

analyse statistique de type corrélationnelle pour permettre un regroupement dimensionnel et pour réduire le nombre d'items ce qui pourrait améliorer la fidélité inter-juges.

2.3. Au niveau du contenu des items.

Au vu des résultats obtenus, une modification ou un éclaircissement pour les items dont le coefficient Kappa est inférieur à 0,60 s'avère être utile et bénéfique. Ainsi l'item 59 « *A été plus en interaction avec l'intervenant que son parent* » et l'item 63 « *A crié* » peuvent rester tels quels étant donné que leur Kappa de Cohen est supérieur à 0,60.

De plus, les remarques des intervenants à ce sujet ont également surgis, ceux-ci ont soulevé le fait que certains items sont appropriés pour des enfants plus petits mais inappropriés pour des plus grands comme par exemple l'item 52 « *A exploré son environnement et revenait régulièrement vers son parent* » et d'autres items ne conviennent pas aux bébés comme par exemple l'item 71 « *N'a rien dit* ». Ainsi les items devraient être soit adaptés à tous les âges soit deux questionnaires devraient être établis en fonction de l'âge de l'enfant. Comme par exemple, la Child Behavior Checklist (CBCL) d'Achenbach (1991) qui existe en deux versions en fonction de l'âge de l'enfant, une version pour les enfants de 18 mois à 6 ans et une autre version pour les enfants de 6 à 18 ans.

Ensuite, les intervenants ont également relevé certains items qui sont, à leur goût, trop subjectifs ou pas assez précis comme par exemple, l'item 5 « *A interagi de manière positive avec son enfant* », l'item 2 « *A respecté le temps d'adaptation de l'enfant* », l'item 3 « *A manifesté son affection de manière appropriée ni trop peu ni trop fort* », l'item 57 « *A eu un comportement non verbal inhabituel* » ou encore l'item 73 « *A semblé soulagé que la rencontre soit terminée* ». Hormis pour l'item 73 qui obtient un Kappa de 0,441 ce qui correspond à un Kappa moyen, cela est confirmé par les résultats obtenus, surtout pour l'item 57 qui a un Kappa de -0,059. Pour ces items et les items qui rencontrent le même problème, il faudrait donner des exemples concrets ou les remplacer par des comportements observables.

En outre, un autre problème relevé par les intervenants est que certains items ne mesurent pas ce qu'ils sont censés mesurer ou ne sont pas formulés correctement. Par exemple, un intervenant nous dit que pour l'item 60 « *A demandé à quitter le lieu de rencontre* » cela est rarement représentatif d'une relation de mauvaise qualité car l'enfant peut simplement vouloir aller à la toilette (les parents apportent souvent une boisson) ou aller chercher des jeux dans une autre pièce (ceux-ci se trouvant quasiment en totalité dans une autre pièce). L'intervenant propose alors de modifier cet item par « *A demandé à quitter ou a quitté le lieu de rencontre pour s'éloigner de son parent* ».

Ceci pourrait être envisagé mais cela risquerait peut-être d'amener davantage de subjectivité dans cet item. Ou encore pour l'item 11 « *S'est montré craintif* » et l'item 15 « *A été taiseux et introverti* » cela peut simplement être dû au fait que certains enfants sont gênés au début à cause de la présence d'une nouvelle personne et ce n'est donc pas représentatif d'une relation de mauvaise qualité avec les parents. Un autre intervenant relève la difficulté de répondre aux items 28 « *A permis à l'enfant de montrer ses émotions* » et 64 « *A mis des mots sur les émotions de l'enfant* » car les enfants ont rarement des émotions directement perceptibles comme de la tristesse à la séparation par exemple, ils ont plutôt tendance à être un peu excité/sur-stimulé ou ont une émotion liée au jeu et non à la rencontre.

Enfin, les intervenants ont suggéré l'ajout de quelques items qui leur semblent intéressants comme par exemple, « Le parent semble apprécier la visite » car certains parents prennent du plaisir avec leur enfant alors que d'autres semblent plutôt s'ennuyer, attention encore une fois à la subjectivité dans cet item. Ils ont également proposé d'ajouter en plus de l'item 12 « *A cherché à garder le contact avec l'intervenant* » un item semblable mais avec le parent d'accueil et en plus de l'item 55 « *A fait une ou plusieurs crises de colère* » un item du même style mais avec des crises de pleurs au lieu des crises de colères car cela est arrivé à plusieurs reprises. Les intervenants ont également évoqué l'idée d'incorporer des items qui permettent de voir l'impact qu'a la visite sur l'enfant avant et après celle-ci.

3. Limites :

Nous allons maintenant aborder les limites de ce mémoire. Une première limite de cette étude concerne la méthode statistique employée. La fidélité inter-juges de la grille d'évaluation des rencontres parents-enfants encadrées et semi-encadrées a été évaluée par le calcul du coefficient Kappa de Cohen. Cependant, comme déjà évoqué, l'interprétation du Kappa de Cohen n'est pas chose aisée. Peut-être que ce coefficient n'a pas été conçu pour être utilisé dans le domaine de la psychologie ou de la psychiatrie où la subjectivité y a une place singulière mais plutôt dans le domaine des sciences dures comme la biologie (Arrondo, 2012).

Une deuxième limite de cette étude est un biais qui a été créé par les cotateurs. Étant donné que les juges étaient constitués d'un intervenant qui est en charge de la situation et qui a donc déjà vu plusieurs droits de visites avec cette même dyade et d'une stagiaire qui a vu uniquement un droit de visite avec cette dyade le cadre de référence des deux juges n'était pas le même. L'intervenant qui est en charge de la situation était influencé par les visites précédentes et avait difficile de se détacher de ses connaissances de la situation et de ses impressions par rapport aux parents et aux

dernières visites. De plus, pour répondre aux items 44 « *Cherche le soutien de l'intervenant en cas de difficulté* », 45 « *Adapte ses réactions en fonction des feedbacks des intervenants faits lors des précédentes rencontres* », 46 « *Le parent ne reconnaît pas les problèmes et ne change rien dans ses attitudes et ses comportements* », 47 « *Le parent dit ne pas admettre la présence de problèmes, mais il change dans les faits ses attitudes et ses comportements* », 48 « *Le parent reconnaît qu'il a des problèmes et se met en action pour changer* », et 49 « *Il profite de l'aide qui lui est offerte* », il fallait avoir une certaine connaissance de la situation ce qui mettait en difficulté la stagiaire pour répondre à ces items et ce qui a pu fausser le coefficient Kappa de Cohen. En outre, on peut remarquer que pour les droits de visites observés à Familles d'accueil à Verviers (situations 39 à 48 et 53 à 68 au point 3.1 dans la partie résultats) les Kappa de Cohen sont supérieurs par rapport aux autres situations. Pour ces droits de visites, on obtient un Kappa de Cohen moyen de 0,503. Cela peut être expliqué par le fait que la stagiaire qui observait les droits de visites au SAAF de Verviers était stagiaire là-bas et avait donc également une connaissance des situations et avait assisté à des droits de visites précédents pour certaines dyades et était donc également influencée par ces éléments. Ceci pourrait expliquer en partie la grande variabilité des Kappa de Cohen en fonction de la situation.

Une troisième limite de cette étude est le fait que certains intervenants étaient moins présents, moins attentifs quand le parent entretient une bonne relation avec son enfant et/ou que les visites étaient semi-encadrées ce qui pouvait également créer une différence de réponse entre les juges et donc impacter la fidélité inter-juges.

Enfin, une quatrième limite de cette étude est le fait que la Covid-19 a pu impacter la réponse à certains items comme à l'item 1 « *A été souriant* », ce n'était pas toujours aisé de répondre à cet item avec le port du masque.

4. Implications cliniques et perspectives :

Dans le domaine du placement, on a pu voir dans la littérature que les droits de visites sont un sujet qui a beaucoup posé question et qui a été fort controversé, nous avons pu voir que cela pouvait avoir des effets positifs mais également des effets négatifs et comme le dit Trullemans en 2020, il faut analyser chaque situation de manière particulière et agir au cas par cas car une situation n'est pas l'autre. Comme on le sait, la Protection de l'enfance se centre sur l'intérêt de l'enfant (Potin, 2011). De ce fait, il est important d'agir au cas par cas car chaque enfant est singulier, a sa propre histoire et vit les rencontres avec ses parents d'une façon différente. Toutefois, comme le relève

Chartier (2020) ainsi que Ledrans (2021) malgré l'importance des décisions prises concernant les droits de visites et l'impact que cela peut avoir, peu d'outil y sont dédié. De plus, Chartier (2020) a relevé que certains parents s'opposent au placement de leur enfant en famille d'accueil car cela coïncide avec une diminution des contacts. Cela a pour conséquence que certains enfants restent en institution alors que le placement en famille d'accueil sélectionnée serait un meilleur projet de vie pour eux et leur conviendrait mieux. En effet, le placement en famille d'accueil a un effet bénéfique sur l'attachement (van den Dries & al., 2009 ; Smyke & al., 2012 ; Zeanah & al., 2017) et les enfants placés en institution vont en moyenne moins bien que les enfants placés en famille d'accueil (Damjanovic & al., 2011 ; Dinisman & al., 2012 ; Llosada-Gistau & al., 2015 ; Schütz & al., 2015 ; Chartier, 2020). Il est donc essentiel que les modalités des droits de visites ne reposent pas sur le fait que l'enfant soit placé en famille d'accueil ou en institution mais dépendent plutôt de la situation de l'enfant et de celle de ses parents biologiques comme : les raisons du placement, l'âge de l'enfant, l'attachement de l'enfant, le tempérament de l'enfant, le type de placement, le projet de vie, la sensibilité ainsi que la fonction réflexive du parent, les traumatismes ainsi que les deuils non résolus du parent (Barnum, 1987 ; Deprez & Wendland, 2015). Enfin, Chartier (2020) a souligné le problème qui existe entre les mandants et les intervenants quant à la prise de décision concernant les droits de visites. C'est pour ces différentes raisons, entre autres, que Chartier a développé un guide méthodologique qui permet de fixer les modalités de rencontres entre les enfants placés et leurs parents de manière objective. Ensuite, Ledrans (2021) a démontré l'impact et l'utilité du guide méthodologique construit par Chartier et son équipe. Les résultats montrent que l'utilisation de l'outil présente différents intérêts. Un des intérêts à l'utilisation de ce guide est le gain de temps qu'il peut apporter pour les travailleurs sociaux. Un deuxième intérêt est le fait qu'il a permis aux travailleurs sociaux de faire une évaluation plus fine de la situation et d'aller plus loin dans l'analyse de celle-ci, la situation a pu être observée sous un angle différent ainsi des solutions ont pu être trouvées pour des situations qui étaient pourtant « bloquées ».

Dans le guide méthodologique de Chartier (2020), l'évaluation des droits de visites a toute sa place donc la grille d'évaluation des rencontres parents-enfants encadrées et semi-encadrées à tout son intérêt. Il était donc primordial d'évaluer de manière scientifique l'outil et puisque l'on souhaite que le guide soit objectif pour permettre aux mandants et aux intervenants de se mettre d'accord sur les droits de visites, procéder à l'évaluation de la fidélité inter-juges était nécessaire.

Notre étude a montré la pertinence d'utiliser cet outil. En effet, les intervenants ont rapporté que l'outil était intéressant et leur apportait réellement quelque chose dans leur pratique car ils n'ont pas d'outil pour évaluer les droits de visites, ils voient tout l'intérêt de l'outil dans le guide mais

également pour travailler avec les mandants et avec les parents naturels de l'enfant placé.

Effectivement, la grille d'évaluation des rencontres parents-enfants encadrées et semi-encadrées pourrait permettre aux intervenants de travailler la parentalité avec les parents biologiques en leur montrant leurs points faibles mais également leurs points forts ainsi que leur progression, leurs améliorations. Cette grille permet également aux intervenants de pouvoir parler des droits de visites et de l'amélioration de ceux-ci ou au contraire de leur dégradation de manière objective au mandant pour que ce dernier puisse prendre les décisions appropriées.

Néanmoins, pour utiliser la grille d'évaluation des rencontres parents-enfants encadrées et semi-encadrées comme outil pour travailler la parentalité avec les parents biologiques nous pensons que cela nécessite de s'inscrire dans une relation de confiance entre les parents naturels et l'intervenant. En effet, comme déjà mentionné, les parents sont souvent absents de la vie de leur enfant après trois ans de placement (Chartier, 2020). Cela peut être expliqué par le fait que, comme l'a souligné Giraud (2005), lors des droits de visites tous les faits et gestes des parents naturels sont pris en compte et sont critiqués et que ce qu'ils peuvent faire ont des conséquences sur la prise de décisions du juge quant au maintien du placement ou à la réunification de la famille et que, de ce fait, toute spontanéité est supprimée lors des visites. On remarque que les parents peuvent alors en faire trop et que ces excès sont disqualifiés par l'institution ou, au contraire, les parents prennent distance de cette vigilance pesante et semblent alors s'éloigner d'une façon inacceptable pour l'institution, ils semblent se désintéresser de leur enfant ce qui, dans les deux cas, prolonge le placement. Giraud nous fait aussi remarquer que l'on prétend que les institutions de placement ou les familles d'accueil sont des lieux neutres préservés de « *toute atteinte des liens de parentalité supposés défavorables* » alors que cette neutralité n'est qu'illusoire. Il faut donc être vigilant au fait que la grille d'évaluation des visites ne soit pas vue par les parents biologiques comme un moyen supplémentaire de les juger, de les critiquer, de les évaluer et qu'ils ne ressentent pas l'utilisation de cette grille comme une intrusion ce qui pourrait aggraver la situation. Il faut que le but de la grille d'évaluation des visites soit expliqué aux parents biologiques et que ce soit dans l'intérêt de l'enfant mais également des parents (que ça leur permette de s'améliorer en tant que parents, d'obtenir une fréquence et des modalités de visites plus adaptées à leurs besoins).

Nous espérons que dans le futur, le guide méthodologique de Chartier (2020) sera validé scientifiquement et que son utilisation permettra à l'enfant d'avoir une meilleure qualité de relation avec son parent, qu'il ait un meilleur état psychologique (bien-être), que cela permettra aux parents d'être réguliers et de mieux accepter la décision, que cela permettra d'améliorer la qualité de relation entre les mandants et les intervenants et enfin que cela permettra aux intervenants d'avoir

le sentiment d'agir dans l'intérêt de l'enfant ainsi que dans celui des parents, qu'ils aient le sentiment de faire du bon travail et prendre de bonnes décisions.

Enfin, après la modification de la grille d'évaluation des rencontres parents-enfants encadrées et semi-encadrées afin d'améliorer la fidélité inter-juges, il conviendrait de réaliser une nouvelle étude pour évaluer l'accord inter-juges et mettre en avant l'amélioration de la fidélité inter-cotateurs obtenue. Pour se faire, cette future étude devrait prendre deux juges complètement extérieurs à la situation pour éviter que leurs connaissances et leurs impressions quant aux précédents droits de visites ne les influencent dans leurs réponses ou alors prendre deux juges qui connaissent la situation de la même façon pour que ces derniers aient le même cadre de référence et soient influencés de la même façon. De plus, pour tester la fidélité inter-juges, il faudrait intégrer uniquement les visites encadrées pour que les deux intervenants soient présents et attentifs afin d'augmenter les chances qu'ils voient la même chose. Nous proposons également des compléments d'études afin de continuer à valider scientifiquement les différents outils présents dans le guide méthodologique.

CONCLUSION

Ce mémoire avait comme objectif l'évaluation de la fidélité inter-juges de la grille d'évaluation des rencontres parents-enfants encadrées et semi-encadrées utilisée dans le guide méthodologique établi par Chartier et son équipe (2020) qui a pour but de fixer les modalités de rencontres entre les parents et leur enfant placé. Notre motivation est née du fait que ce guide méthodologique pourrait être utile à bien des niveaux pour les intervenants dans le domaine du placement et que nous souhaitons le valider scientifiquement. Pour ce faire, il est nécessaire de valider les outils utilisés dans ce guide.

Les résultats suggèrent que la fidélité inter-juges de la grille d'évaluation des rencontres parents-enfants encadrées et semi-encadrées est insuffisante pour pouvoir affirmer que l'outil est objectif. Toutefois, la pertinence de l'outil a été relevée par les intervenants et ces derniers y ont même vu une utilité supplémentaire à celle utilisée dans le guide. En effet, ils estiment que la grille pourrait être utile pour travailler la parentalité avec les parents biologiques de l'enfant placé. Néanmoins, si la grille est utilisée à cette fin, il faut rester vigilant, il faut que cela se fasse au sein d'une relation de confiance entre l'intervenant et les parents et que cela leur soit correctement expliqué pour éviter que les parents ne perçoivent la grille comme un moyen supplémentaire de les juger, de les critiquer, de les évaluer et qu'ils ne ressentent pas l'utilisation de cette grille comme une intrusion ce qui pourrait aggraver la situation. Afin d'améliorer la fidélité inter-juges de cet outil, des modifications peuvent être faites au niveau des modalités de réponse, de la structure et du contenu des items.

Ce travail comporte certaines limites. La méthode statistique employée, un biais créé par les cotateurs, le fait que certains intervenants étaient moins présents, moins attentifs quand le parent entretient une bonne relation avec son enfant et/ou que les visites étaient semi-encadrées et le fait que la Covid-19 a pu impacter la réponse à certains items.

Enfin, nous souhaitons que ce mémoire ouvre vers la modification de la grille d'évaluation des rencontres parents-enfants encadrées et semi-encadrées afin d'augmenter sa fidélité inter-juges ainsi que vers d'autres études qui permettraient de valider les outils utilisés dans le guide méthodologique de Chartier (2020) et enfin de valider scientifiquement le guide lui-même afin que son utilisation puisse se faire dans tous les services de placement.

Bibliographie

- Achenbach, T. M., & Edelbrock, C. (1991). Child behavior checklist. *Burlington (Vt)*, 7, 371-392.
- Adkins, T., Reisz, S., Doerge, K., & Nulu, S. (2020). Adverse Childhood Experience histories in foster parents: Connections to foster children's emotional and behavioral difficulties. *Child abuse & neglect*, 104, 104475.
- Ainsworth, F., & Thoburn, J. (2014). An exploration of the differential usage of residential childcare across national boundaries. *International Journal of Social Welfare*, 23(1), 16-24. <https://doi.org/10.1111/ijsw.12025>
- Ainsworth, M. D. S., Blehar, M., Waters, E., & Wall, S. (1978). *Patterns of attachment: A psychological study of the Strange Situation*. Hillsdale, NJ: Lawrence Erlbaum.
- Ainsworth, M.D.S. (1973). The developpment of infant-mother attachment. In B.M. Calwell & H.N. Ricciuti (dir.), *Review of Child Development Research*, 3 (p.1-94). Chicago: University of Chicago Press.
- Aldgate, J. (1977) *Identification of factors influencing children's length of stay in care*. Thèse de doctorat, Université d'Édimbourg.
- Andersson, G. (2009). Foster children: a longitudinal study of placements and family relationships. *International journal of social welfare*, 18(1), 13-26.
- Anglin, J. (2002) *Pain, Normality, and the Struggle for Congruence : Reinterpreting Residential Child Care*. Haworth Press, Binghampton.
- Arrondo, F. (2012). *Fidélité inter-juges d'un instrument de mesure des symptômes prémorbides et prodromiques de la schizophrénie. A propos d'une étude rétrospective réalisée à Nancy sur 50 dossiers* (Doctoral dissertation, Université de Lorraine).
- Axford, N. (2009). Developing congruent children's services to improve child wellbeing. *Child & Family Social Work*, 14, 35-44.
- Baams, L., Beek, T., Hille, H., Zevenbergen, F., & Bos, H. (2013). Gender nonconformity, perceived stigmatization, and psychological well-being in Dutch sexual minority youth and young adults : A mediation analysis. *Archives of Sexual Behavior*, 42, 765-773.
- Bacro, F., Rambaud, A., Humbert, C., & Sellenet, C. (2015). Les parcours de placement et la qualité de vie des enfants de 6 à 11 ans accueillis dans des institutions relevant de la protection de l'enfance. *L'Encéphale*, 41(5), 412-419.
- Baie, F., *Quelle place pour les familles d'accueil dans les relations parents-école?*, Étude de l'UFAPEC (Union Francophone des Associations des Parents de l'Enseignement Catholique), Bruxelles, 2014, disponible sur : <https://ufapec.be/>.
- Ban, P. (1989). The application of the Queensland Adoption Act, 1964-1988 to the traditional adoption practice of Torres Strait islanders. Thèse non publiée, Université de Melbourne.
- Barnum, R. (1987). Understanding Controversies in Visitation. *Journal of the American Academy of Child & Adolescent Psychiatry*, 26(5), 788-792. <https://doi.org/10.1097/00004583-198709000-00029>
- Barth, R., & Berry, M. (1988). *Adoption disruption : Rates, risks and responses*. Hawthorne, NY : Aldine de Gruyter.
- Bell, L. (1996). *Etude qualitative du concept d'attachement chez les mères et les pères à la période périnatale*. Mémoire de maîtrise inédit. Université de Sherbrooke.

- Bell, L. (2002). *Perceptions parentales de l'établissement de la relation avec leur enfant à la période périnatale et en contexte familial*. Thèse de doctorat inédite. Université de Shrerbrooke.
- Bell, L., Goulet, C., St-Cyr Tribble, D., & Paul, D. (2004). Modèle d'évaluation et d'intervention sur le relation parents-enfant Première partie : L'établissement de le relation mère-enfant et père-enfant. *Perspective infirmière*, 1(6), 12-22
- Bell, L., Goulet, C., St-Cyr Tribble, D., Paul, D., & Polomeno, V. (1996). Une analyse du concept d'attachement parents-enfant. *Recherche en soins infirmiers (ARSI)*, 46, 4-13.
- Bell, L., Goulet, C., St-Cyr Tribble, D., Paul, D., & Tronick, EZ. (2007). Mothers' and fathers view of the interdependence of their relationship with their infant:A system's perspective on early family relationships. *Journal of Family Nursing* 13(2).170-200.
- Bell, L., Paul, D., St-Cyr Tribble, D., & Goulet, C. (2001). Systems perspective of parentinfant attachment following the birth of a first child. *Infant Mental Health Journal*, 21(4- 5), 277.
- Bell, L., Sylvestre, A., St-Cyr Tribble, D., Goulet, C., & Tronick, EZ (2004). Modèle d'évaluation et d'intervention sur la relation parents-enfant Deuxième partie : principe d'intervention. *Perspective infirmière*. 1(6), 32-36.
- Berger, M. (2014). *Ces enfants qu'on sacrifie....* Dunod. <https://doi.org/10.3917/dunod.berge.2014.01>
- Bergeri, I., Michel, R., & Boutin, J. P. (2002). Pour tout savoir ou presque sur le coefficient kappa. *Med Trop*, 62(6), 634-636.
- Bernier, A., & Dozier, M. (2003). Bridging the attachment transmission gap: The role of maternal state mind-mindedness. *International Journal of Behavioral Development*, 27, 355365.
- Bernier, A., Ackerman, J. P., & Stovall-McClough, C. K. (2004). Predicting the quality of attachment relationships in foster acre dyads from infants' initial behaviors upon placement.
- Berry, M. (1993). Perceptions et confort des parents adoptifs en matière d'adoption ouverte. *Child Welfare*, 72 (3), 231-353.
- Boswell, J. (1988). *La gentillesse des étrangers*. Londres : Penguin.
- Bowlby, J. (1965) *Child Care and the Growth of Love*. Penguin Books Ltd, Londres.
- Bowlby, J. (1969). Attachment and loss: volume I: attachment. In *Attachment and Loss: Volume I: Attachment* (pp. 1-401). London: The Hogarth Press and the Institute of Psycho-Analysis.
- Browne, D., & Moloney, A. (2002). 'Contact Irregular': a qualitative analysis of the impact of visiting patterns of natural parents on foster placements. *Child & Family Social Work*, 7(1), 35-45.
- Browne, K. (2009). *The risk of harm to young children in institutional care*. London : The Save the Children Fund.
- Bullock, R., Little, M., & Millham, S. (1993). *Residential care for children : A review of research*. London : HMSO.
- Byrt, T., Bishop, J., & Carlin, J. B. (1993). Bias, prevalence and kappa. *Journal of clinical epidemiology*, 46(5), 423-429.
- C. Const., 28 février 2019, n°36/2019, disponible sur : <https://www.const-court.be/>.
- Calheiros, M. M., Garrido, M. V., Lopes, D., & Patrício, J. N. (2015). Social images of residential care: How children, youth and residential care institutions are portrayed?. *Children and Youth Services Review*, 55, 159-169.

- Cantos, A. L., Gries, L. T., & Slis, V. (1997). Behavioral correlates of parental visiting during family foster care. *Child welfare*, 76(2), 309.
- Casas, F., Cornejo, J. M., Colton, M., & Scholte, E. (2000). Perceptions of stigmatization and satisfaction with services received, among users of social welfare services for the child and the family in 3 European regions. *Social Indicators Research*, 51, 287-308.
- Cauvin, P., Cornudet, B., & Robin, C. (2008). Médiatisation systématique des visites des parents en pouponnière: protection de l'enfant et soutien à la parentalité. *Devenir*, 20(1), 35-46.
- Cerezo, M. A., Pons-Salvador, G., & Trenado, R. M. (2008). Mother–infant interaction and children’s socio-emotional development with high-and low-risk mothers. *Infant Behavior and Development*, 31(4), 578-589.
- Cesar, A., & Lambert, P., *A la rencontre des familles d'accueil : profils, vécus, attentes*, sous la dir. de M.-T. Casman, Bruxelles, Fondation Roi Baudouin, 2011.
- Chartier, S., & Blavier, A. (2020). *Comment améliorer les relations entre les parents et leurs enfants placés? (résumé)*. L'observatoire de l'enfance, de la jeunesse et de l'aide à la jeunesse.
- Chartier, S., & Blavier, A. (2021). Should the reintegration of children in foster care into their biological families be the only goal of the legislation governing foster care? Factors influencing the relations between parents and their children living in foster care. *Children and Youth Services Review*, 121, 105741.
- Chodura, S., Lohaus, A., Symanzik, T., Heinrichs, N., & Konrad, K. (2021). Foster Parents’ Parenting and the Social-Emotional Development and Adaptive Functioning of Children in Foster Care: A PRISMA-Guided Literature Review and Meta-Analysis. *Clinical child and family psychology review*, 1-22.
- Chung, G., Ansong, D., Brevard, K. C., & Chen, D. G. (2021). Identifying treatment moderators of a trauma-informed parenting intervention with children in foster care: Using model-based recursive partitioning. *Child Abuse & Neglect*, 117, 105065.
- Coakley, T. M. (2013). The influence of father involvement on child welfare permanency outcomes : A secondary data analysis. *Children and Youth Services Review*, 35(1), 174-182. <https://doi.org/10.1016/j.childyouth.2012.09.023>
- Colon, F. (1978). Family ties and child placement. *Family Process*, 17(3), 289-31
- Colton, M., & Roberts, S. (2007). Factors that contribute to high turnover among residential child care staff. *Child & Family Social Work*, 12, 133-142.
- Const., 7 mars 2013, n°30/2013, *Act. dr. fam.*, 2013/5, p. 76.
- Cour eur. D. H., arrêt Ericksson c. Suède du 22 juin 1989.
- Cour eur. D.H., arrêt Barnea et Caldararu c. Italie du 22 juin 2017.
- Cour eur. D.H., arrêt Gnahoré c. France du 19 septembre 2000.
- D’Ansembourg, E. (2016). Placement d’enfants et famille d’accueil – Vers une nouvelle reconnaissance du lien d’affection au détriment du lien du sang ? Analyse de la problématique au regard du statut des familles d’accueil. *J.D.J.*, 356, 3-13.
- Damnjanovic, M., Lakic, A., Stevanovic, D., & Jovanovic, A. (2011). Effects of mental health on quality of life in children and adolescents living in residential and foster care : A cross-sectional study. *Epidemiology and Psychiatric Sciences*, 20(3), 257-262. <https://doi.org/10.1017/S2045796011000291>

- Daniel, B. (2008) Le concept de résilience : messages pour la garde d'enfants résidentiels. In : Residential Child Care : Prospects and Challenges (ed. A. Kendrick), pp. 60-75. Jessica Kingsley, Londres.
- De Vos, B. (2011). La crise de l'accueil. *J.D.J.*, 309, 4-5.
- Décret du 18 janvier 2018 portant le code de la prévention, de l'aide à la jeunesse et de la protection de la jeunesse, *M.B.*, 3 avril 2018, p. 31814.
- Delfabbro, P. H., Barber, J. G., & Bentham, Y. (2002). Children's satisfaction with out-of-home care in South Australia. *Journal of Adolescence*, 25(5), 523-533. <https://doi.org/10.1006/jado.2002.0497>
- Déprez, A., & Antoine, C. (2011). L'effet des visites parentales chez le bébé placé: une étude exploratoire des réactions du bébé avant, pendant et après une visite médiatisée. *Devenir*, 23(3), 239-270.
- Deprez, A., & Wendland, J. (2015). La visite parentale chez l'enfant placé, une revue de la littérature. *Annales Médico-psychologiques, revue psychiatrique*, 173(6), 494-498. <https://doi.org/10.1016/j.amp.2013.07.009>
- Dinisman, T., Montserrat, C., & Casas, F. (2012). The subjective well-being of Spanish adolescents : Variations according to different living arrangements. *Children and Youth Services Review*, 34(12), 2374-2380. <https://doi.org/10.1016/j.childyouth.2012.09.005>
- Dominick, C. (1988). Early contact in adoption : Contact entre les mères biologiques et les parents adoptifs au moment de l'adoption et après celle-ci. Wellington, Nouvelle-Zélande : Department of Social Welfare.
- Doran, L., & Berliner, L. (2001). Placement Decisions for Children in Long-Term Foster Care : Innovative decision et littérature review. *Washington State Institute for Public Policy*, 28.
- Dregan, A., & Gulliford, M. C. (2012). Foster care, residential care and public care placement patterns are associated with adult life trajectories : Population-based cohort study. *Social Psychiatry and Psychiatric Epidemiology*, 47(9), 1517-1526. <https://doi.org/10.1007/s00127-011-0458-5>
- Dunn, J. (1983). Les relations entre frères et sœurs dans la petite enfance. *Child Development*, 54, 787-811.
- Eldred, C., Rosenthal, D., Wonder, P., Kety, S., Schulinger, F., Welner, J., & Jacobsen, B. (1976). Quelques aspects de l'adoption et un échantillon sélectionné d'adultes adoptés. *American Journal of Orthopsychiatry*, 46, 279-290.
- Elsley, S. (2011) Feeling at home : researching children's experiences of residential care. Dans : Researching Families and Relationships : Reflections on Process (eds L. Jamieson, R. Simpson & R. Lewis), pp. 119-121. Palgrave Macmillan, Basingstoke.
- Euillet, S. (2010). La professionnalisation des assistants familiaux: un processus aux enjeux relationnels multiples. *Empan*, (4), 77-82.
- Fallesen, P. (2021). Institutional Persistence: Involvements with Child Protective Services, the Criminal Justice System and Mental Health Services across Childhood, Adolescence and Early Adulthood in Denmark. *British Journal of Social Work*, 51(6), 2228-2246.
- Fanshel, D. (1975). Les visites des parents aux enfants placés en famille d'accueil : Key to discharge. *Social Service Review*, 49, 493-514.
- Fanshel, D., & Shinn, E. B. (1978). Children in foster care : A longitudinal investigation. New York : Columbia University Press.
- Fein, E., Maluccio, A. N., Hamilton, V. J., & Ward, D. E. (1983). Descriptions et comparaisons des enfants dans chaque type de foyer permanent. *Child Welfare*, 62(6), 524-534.

- Fisher, P. A., Gunnar, M. R., Dozier, M., Bruce, J., & Pears, K. C. (2006). Effects of therapeutic interventions for foster children on behavioral problems, caregiver attachment, and stress regulatory neural systems. *Annals of the New York Academy of Sciences*, 1094(1), 215-225.
- Fratter, J., Rowe, J., Sapsford, D., & Thoburn, J. (1991). Le placement familial permanent : A decade of experience. Londres : BAAF.
- Furlong, M., McLoughlin, F., & McGilloway, S. (2021). The incredible years parenting program for foster carers and biological parents of children in foster care: A mixed methods study. *Children and Youth Services Review*, 126, 106028.
- Gallagher, B. & Green, A. (2012) In, out and after care : young adults' views on their lives, as children, in a therapeutic residential establishment. *Revue des services aux enfants et aux jeunes*, 34, 437-450.
- Gauthier, Y., Fortin, G., & Jéliu, G. (2004). Clinical application of attachment theory in permanency planning for children in foster care : The importance of continuity of care. *Infant Mental Health Journal*, 25(4), 379-396.
<https://doi.org/10.1002/imhj.20012>
- Geenen, S., & Powers, L. E. (2007). "Tomorrow is another problem" The experiences of youth in foster care during their transition to adulthood. *Children and Youth Services Review*, 29 , 1085-1101.
- Gianni M., Dentali F., Grandi A. M., Sumner G., Hiralal R., Lonn E. (2006). Apical ballooning syndrome or takotsubo cardiomyopathy: a systematic review. *Eur. Heart J.*
- Gilligan, R. (2005) Resilience and residential care for children and young people. Dans : Facing Forward : Residential Child Care in the 21st Century (eds D. Crimmens & I. Milligan), pp. 105-113. Russell House, Lyme Regis.
- Giraud, M. (2005). Le travail psychosocial des enfants placés. *Déviance et société*, 29(4), 463-485.
- Goulet, C., Bell, L., St-Cyr Tribble, D., Paul, D., & Lang, A. (1998). A concept analysis of parent-infant attachment. *Journal of Advanced Nursing*. 28(5), 1071-1081.
- Greeson, J. K. P., & Bowen, N. K. (2008). "She holds my hand": The experiences of foster youth with their natural mentors. *Children and Youth Services Review*, 30, 1178-1188.
- Grigsby, R. K. (1997, mai). Maintien des relations d'attachement chez les enfants placés en famille d'accueil. *The Journal of Contemporary Human Services*, 269- 276.
- GROUPE DE TRAVAIL COORDONNÉ PAR LA DIRECTION GÉNÉRALE DE L'AIDE À LA JEUNESSE, *Aide à la jeunesse : questions de parents*, 2012, disponible sur : <https://aidealajeunesse.cfbw.be/>.
- Haight, W. L., Kagle, J. D., & Black, J. E. (2003). Understanding and Supporting Parent-Child Relationships during Foster Care Visits : Attachment Theory and Research. *Social Work*, 48(2), 195-207.
<https://doi.org/10.1093/sw/48.2.195>
- Haight, W. L., Mangelsdorf, S., Black, J., Szewczyk, M., Schoppe, S., Giorgio, G., & Tata, L. (2005). Enhancing parent-child interaction during foster care visits: Experimental assessment of an intervention. *CHILD WELFARE-NEW YORK*, 84(4), 459.
- Haight, W., & Mangelsdorf, S. (2002). *Making Visits Better : The Perspectives of Parents, Foster Parents, and Child Welfare Workers*. 36.
- Haight, W., Kagle, J. et Black, J. (2003). Comprendre et soutenir les relations parent- enfant lors des visites de placement familial : Théorie et recherche sur l'attachement. *Travail social*, 48, 195-207.
- Haight, W., Kagle, J., & Black, J. (2003). Understanding and Supporting Parent-Child Relationships during Foster Care Visits: Attachment Theory and Research. *Social Work*, 48(2), 195-207.

- Haight, W., Mangelsdorf, S., Black, J., Szewczyk, M., Schoppe, S., Giorgio, G., & Tata, L. (2005). Enhancing parent-child interaction during foster care visits : Évaluation expérimentale d'une intervention. *Child Welfare*, 84, 459-481.
- Harder, A. T., Knorth, E. J., & Kalverboer, M. E. (2013). A secure base? The adolescent-staff relationship in secure residential youth care. *Child & Family Social Work*, 18(3), 305-317. <https://doi.org/10.1111/j.1365-2206.2012.00846.x>
- Hayer, J.-Y. (2020) *L'hébergement de l'enfant : réflexions pluridisciplinaires*, Limal, Anthémis.
- Hess, P. (1982). Parent-child attachment concept : Crucial for permanency planning. *Social Casework*, d3, 46-57.
- Hess, P. (1988). Case and context : determinants of planned visit frequency in foster family care. *Child Welfare*, 67, 311-325.
- Hess, P. (2003). Visiting between children in care and their families: A look at current policy. *National Resource Center for Foster Care & Permanency Planning. Hunter College School of Social Work*.
- Hess, P. M., & Proch, K. O. (1993). *Contact: Managing visits to children looked after away from home*. British Agencies for Adoption & Fostering.
- Hjalmarsson, R. et Lindquist, M. J. (2013) 'The origins of intergenerational associations in crime : Lessons from Swedish adoption data', *Labour Economics*, 20, 68-81.
- Houston, S. (2011) Using action research to enhance resilience in a children's home : an exploration of need, experience and role. *Child Care in Practice*, (172), 115-129.
- Howarth, C (2006). Race as Stigma : Positioning the stigmatized as agents, not objects. *Journal of Community & Applied Social Psychology*, 16, 442-451.
- Howe, D., & Steele, M (2004) *Contact in cases in which children have been traumatically abused or neglect by their birth parents*. In: *Contact in Adoption and Permanent Foster Care*. Wiley, London, pp. 203-223.
- Hussey, D. L., & Guo, S. (2002). Profile Characteristics and Behavioral Change Trajectories of Young Residential Children. *Journal of Child and Family Studies*, 11(4), 401-410. <https://doi.org/10.1023/A:1020927223517>
- Job, A. K., Kerkhoff, D., Nussbeck, F. W., Konrad, K., Heinrichs, N., & Lohaus, A. (2020). Dyadic coping in foster and biological parents and its relation to child psychopathology. *European Journal of Health Psychology*.
- Join-Lambert, H., Euillet, S., Boddy, J., Statham, J., Danielsen, I., & Geurts, E. (2014). L'implication des parents dans l'éducation de leur enfant placé. Approches européennes. *Revue française de pédagogie. Recherches en éducation*, 187, 71-80. <https://doi.org/10.4000/rfp.4471>
- Juhel, J. (1999). Étude de la dimensionnalité d'un test de raisonnement à l'aide des modèles de réponse à l'item. *Psychologie & Psychométrie*, 20, 85-111.
- Kendrick, A. (2005). Social exclusion and social inclusion : themes and issues in residential child care. Dans : *Facing Forward : Residential Child Care in the 21st Century* (eds D. Crimmens & I. Milligan), pp. 7-18. Russell House, Lyme Regis.
- Kendrick, A. (ed.) (2008) *Residential Child Care : Prospects and Défis*. Jessica Kingsley, Londres.
- Kendrick, A. (2012) What research tells us about residential child care. In : *Social Work with Children & Families* (ed. M. Davies), pp. 287-303. Palgrave Macmillan, Basingstoke.
- Kendrick, A. (2013). Relations, relationships and relatedness: Residential child care and the family metaphor. *Child and Family Social Work*, 18, 77-86.
- Khazova, O. (2017). Interprétation et application de l'intérêt supérieur de l'enfant : principaux défis in *L'intérêt supérieur de l'enfant – Un dialogue entre théorie et pratique*, pp. 29-32. Strasbourg, Éditions du Conseil de l'Europe.

- Kools, S. M. (1997). Adolescent identity development in foster care. *Family Relations*, 46, 263-271.
- Kottner, J., & Dassen, T. (2008). Interpreting interrater reliability coefficients of the Braden scale: a discussion paper. *International journal of nursing studies*, 45(8), 1238-1246.
- Kuznetsova, T. I. (2005). Social stereotypes of the perception of graduates of children's homes. *Russian Education and Society*, 47, 19-30.
- LA COORDINATION DES ONG POUR LES DROITS DE L'ENFANT, *Droits de l'enfant et relations enfants placés - familles, Partie 1* (2012), *État de la situation des enfants de 0 à 12 ans placés dans le cadre de l'Aide à la jeunesse en Fédération Wallonie-Bruxelles et analyse de la législation*, 2012, disponible sur : <https://www.lacode.be/>.
- LA COORDINATION DES ONG POUR LES DROITS DE L'ENFANT, *Droits de l'enfant et relations enfants placés - familles, Partie 2* (2013), *Enjeux, pratiques et facteurs influençant les relations dans les situations de placement en Fédération Wallonie-Bruxelles*, 2013, disponible sur : <https://www.lacode.be/>.
- LA COORDINATION DES ONG POUR LES DROITS DE L'ENFANT, *Placement d'enfants : droit de vivre en famille, droit d'être protégé ou le difficile équilibre en faveur des droits de l'enfants*, Analyse CODE, 2013, disponible sur : <https://www.lacode.be/>.
- Lamour, M., & Barraco, M. (1998). *Souffrances autour du berceau : des émotions au soin*. Paris : Gaëtan Morin Editeur Europe.
- Landis, J. R., & Koch, G. G. (1977). The measurement of observer agreement for categorical data. *biometrics*, 159-174.
- Landry, S. H., Smith, K. E., Swank, P. R., Assel, M. A., & Vellet, S. (2001). Does early responsive parenting have a special importance for children's development or is consistency across early childhood necessary? *Developmental Psychology*, 37(3), 387-403.
- Lantz, C. A., & Nebenzahl, E. (1996). Behavior and interpretation of the κ statistic: Resolution of the two paradoxes. *Journal of clinical epidemiology*, 49(4), 431-434.
- Lawder, E. A., Poulin, J. E., & Andrews, R. G. (1985). *185 enfants placés en famille d'accueil cinq ans après le placement*. Philadelphie, Pa. : Research Center, Children's Aid Society of Pennsylvania.
- Leary, M. R., Allen, A. B., & Terry, M. L. (2011). Managing social images in naturalistic versus laboratory settings : Implications for understanding and studying self-presentation. *European Journal of Social Psychology*, 41, 411-421.
- Leathers, S. (2002). Parental visiting and family reunification: Could inclusive practice make a difference? *Child Welfare*, 81, 595-616.
- Leathers, S. J. (2003). Parental visiting, conflicting allegiances, and emotional and behavioral problems among foster children. *Family relations*, 52(1), 53-63.
- Ledrans, M. *Analyse des facteurs impactant les fréquences et modalités de rencontres parentales chez les enfants placés via la création d'un support méthodologique : comparaison entre les enfants placés en familles d'accueil et ceux placés en institution*. Faculté de psychologie, Université de Liège, 2021. Prom. : Blavier, A.
- Leloux-Opmeer, H., Kuiper, C., Swaab, H., & Scholte, E. (2016). Characteristics of children in foster care, family-style group care, and residential care: A scoping review. *Journal of child and family studies*, 25(8), 2357-2371.
- Letourneau, N., Tryphonopoulos, P., Giesbrecht, G., Dennis, C.-L., Bhogal, S., & Watson, B. (2015). Narrative and Meta- Analytic Review of Interventions Aiming to Improve Maternal-Child Attachment Security. *Infant Mental Health Journal*, 36(4), 366-387. <https://doi.org/10.1002/imhj.21525>

- Littner, N. (1975). The Importance of the Natural Parents to the Child in Placement'. *Child Welfare*, 54(3).
- Llosada-Gistau, J., Montserrat, C., & Casas, F. (2015). The subjective well-being of adolescents in residential care compared to that of the general population. *Children and Youth Services Review*, 52, 150-157. <https://doi.org/10.1016/j.childyouth.2014.11.007>
- López, M., Del Valle, J. F., Montserrat, C., & Bravo, A. (2013). Factors associated with family reunification for children in foster care. *Child & Family Social Work*, 18(2), 226-236.
- Maaskant, A. M., van Rooij, F. B., Bos, H. M., & Hermanns, J. M. (2016). The wellbeing of foster children and their relationship with foster parents and biological parents: A child's perspective. *Journal of Social Work Practice*, 30(4), 379-395.
- Maclure, M., & Willett, W. C. (1987). Misinterpretation and misuse of the kappa statistic. *American journal of epidemiology*, 126(2), 161-169.
- Major, B., & O'Brien, L. T. (2005). The social psychology of stigma. *Annual Review of Psychology*, 56, 393-421.
- Mallon, G. P., & Hess, P. M. (2014). Child welfare for the twenty-first century. In *Child Welfare for the Twenty-first Century*. Columbia University Press.
- Mathieu G., « Le droit de l'enfant de connaître ses origines », *J.D.J.*, 2015, n°345, pp. 6-20.
- Maufroid L., « Le placement du mineur en danger : le droit de vivre en famille et la protection de l'enfance », *J.D.J.*, 2001, n°303, pp. 3-21.
- McDonald, T.P., Allen, R.I., Westerfelt, A. & Piliavin, I. (1996) *Assessing the Long-term Effects of Foster Care*. Child Welfare League of America, Washington, DC.
- McWey, L. M., Acock, A., & Porter, B. E. (2010). The impact of continued contact with biological parents upon the mental health of children in foster care. *Children and Youth Services Review*, 32(10), 1338-1345. <https://doi.org/10.1016/j.childyouth.2010.05.003>
- McWey, L. M., & Mullis, A. K. (2004). Improving the Lives of Children in Foster Care : The Impact of Supervised Visitation*. *Family Relations*, 53(3), 293-300. <https://doi.org/10.1111/j.0022-2445.2004.0005.x>
- Mcwey, L. M., & Mullis, A. K. (2005). Improving the Lives of Children in Foster Care: The Impact of Supervised Visitation. *Family Relations*.
- Mech, E. V. (1985). Parental Visiting and Foster Placement. *Child Welfare*, 64(1).
- Mercer, R.T. & Ferketich, S.L (1990). Predictors of parental attachment during early parenthood. *Journal of Advanced Nursing*. 15, 268-280.
- Merinfeld, E. (2017). L'enfant placé: Entre institution, famille d'accueil et famille d'origine. Introduction. *Cahiers critiques de thérapie familiale et de pratiques de réseaux*, 59(2), 5-9.
- Mertz, M. & Andersen, S. H. (2017) 'The hidden cost of foster-care : New evidence on the inter-generational transmission of foster-care experiences', *The British Journal of Social Work*, 47(5), pp. 1377-93.
- Miljkovitch R., Pierrehumber B., Karmaniola A., & Bachmann K. (1996). La transmission de l'attachement : la présomption de continuité intergénérationnelle revisitée. *Milieus, groupe et développement sociopersonnel de l'enfant*. Mimizan, actes XIVE colloque GROFRED, p.121124.
- Milner, J. L. (1987). An ecological perspective on duration of foster care. *Child Welfare*, LXV/(2, mars-avril), 113-123.

- Minnis, H., Everett, K., Pelosi, A. J., Dunn, J., & Knapp, M. (2006). Children in foster care : Mental health, service use and costs. *European Child & Adolescent Psychiatry*, 15(2), 63-70. <https://doi.org/10.1007/s00787-006-0452-8>
- Moreau T. (2013) Intérêt et droits de l'enfant ou les deux éléments constitutifs du droit de l'enfant au respect – L'exemple du placement et de la privation de liberté in *Le droit de l'enfant au respect*, pp. 143-200, sous la dir. de Moreau, T., Rasson-Roland, A. & Verdussen, M., Limal, Anthémis.
- Morgan, Z., Brugha, T., Fryers, T., & Stewart-Brown, S. (2012). The effects of parent–child relationships on later life mental health status in two national birth cohorts. In *Social Psychiatry and Psychiatric Epidemiology* (Vol. 47, Numéro 11, p. 1707-1715). Springer Science and Business Media LLC, Springer-Verlag, Springer Nature BV, DrDietrich Steinkopff Verlag. <https://doi.org/10.1007/s00127-012-0481-1>.
- Morton, B. M. (2015). Barriers to academic achievement for foster youth: The story behind the statistics. *Journal of Research in Childhood Education*, 29(4), 476-491.
- Moses, T. (2000) Attachment theory and residential treatment : a study of staff-client relationships. *The American Journal of Orthopsychiatry*, (704), 474-490.
- Neil, E., & Howe, D. (2004). Conclusions: A transactional model for thinking about contact. In E. Neil & D. Howe (Eds.), *Contact in adoption and permanent foster care: Research, theory and practice* (pp. 224-254). London, England: British Association for Foster Care Adoption and Foster Care.
- Neil, E., Beek, M. et Schofield, G. (2003). Thinking and managing contacts in permanent placements: The differences and similarities between adoptive parents and caregivers. *Clinical Child Psychology and Psychiatry*, 8, 401-418.
- Nelson, K. (1985). *On the frontiers of adoption : Une étude des familles ayant des besoins spéciaux*. New York : Child Welfare League of America.
- O'Higgins, K. (1993) *Family Problems and Substitute Care*. Paper No. 9, Broadsheet Series. Economic and Social Research Institute, Dublin.
- Orlando, L., Barkan, S., Brennan, K. (2019). Designing an evidence-based intervention for parents involved with child welfare. *Children and Youth Services Review*. 105(C), 1-1.
- Oyserman, D., & Benbenishty, R. (1992). Keeping in touch: Ecological factors related to foster care visitation. *Child and Adolescent Social Work Journal*, 9(6), 541-554.
- Palareti, L., & Berti, C. (2009). Relational Climate and Effectiveness of Residential Care : Adolescent Perspectives. *Journal of Prevention & Intervention in the Community*, 38(1), 26-40. <https://doi.org/10.1080/10852350903393426>
- Palareti, L., & Berti, C. (2010). Relational Climate and Effectiveness of Residential Care: Adolescent Perspectives. *Journal of prevention & intervention in the community*. 38. 26-40.
- Pauli-pott, U., Mertesacker, B., & Beckmann, D. (2004). Predicting the development of infant emotionality from maternal characteristics. *Development and Psychopathology*, 16(1), 19-42.
- Perkins, D. F., & Ansay, S. J. (1998). The effectiveness of a visitation program in fostering visits with noncustodial parents. *Family Relations*, 253-258.
- Pieuchot, C. (2007). La prévention à partir d'une pouponnière. *VST-Vie sociale et traitements*, (2), 131-139.
- Poitras, K., & Tarabulsy, G. M. (2014). Développement de l'enfant et contacts parent-enfant suite au placement en famille d'accueil: recension de littérature. *Contacts parent-enfant suite au placement en milieu substitut: liens avec la trajectoire de placement et le développement durant la petite enfance*, 27.
- Postman, L., & Bruner, J. S. (1949). Multiplicity of set as a determinant of perceptual behavior. *Journal of Experimental Psychology*, 39(3), 369.

- Potin, E. (2011). Du lien dangereux au lien en danger, la place des parents quand leur enfant est placé. *Recherches familiales*, (1), 115-133.
- Potin, E. (2009). Vivre un parcours de placement. Un champ des possibles pour l'enfant, les parents et la famille d'accueil. *Sociétés et jeunesses en difficulté. Revue pluridisciplinaire de recherche*, (8).
- Poulin, J.E. (1992) Kin visiting and the biological attachment of long term foster children. *Journal of Social Service Research*, 15, 65-79.
- Projet de décret portant le Code de la prévention, de l'aide à la jeunesse et de la protection de la jeunesse, Exposé des motifs, *Doc., Parl., Comm., fr., sess. ord. 2016-2017*, n°467/1.
- Proposition de loi modifiant la législation en ce qui concerne les droits et les devoirs des parents nourriciers, *Doc. parl., Ch. repr., sess. ord. 2014-2015*, n°54-0697/001.
- PSYCHOLOGIES, Françoise Dolto, la fervente militante de la cause des enfants, <https://www.psychologies.com/Culture/Maitres-de-vie/Francoise-Dolto/> (page consultée le 2 mai 2020).
- Puhl, R. M., & King, K.M. (2013). Weight discrimination and bullying. *Best Practice & Research Clinical Endocrinology & Metabolism*, 27, 117-127.
- Quinton, D., Rushton, A., Dance, C. & Mayes, D. (1998) *Joining New Families : A Study of Adoption and Fostering in Middle Child- hood*. Wiley, Chichester.
- Quinton, D., Rushton, A., Dance, C., & Mayes, D. (1997). Contact between children placed away from home and their birth parents : Research issues evidence. *Clinical Child Psychology and Psychiatry*, 2 (3), 393-413.
- Rosenfeld, A.A., Pilowsky, D.J., Fine, P., Thorpe, M., Fein, E., Simms, M. *et al.* (1997) Foster care : an update. *Journal of the American Academy of Child and Adolescent Psychiatry*, 36, 448-457.
- Rosenthal, J., & Groze, V. (1992). *Special-needs adoption : L'étude des familles intactes*. New York : Praeger.
- Rowe, J., Cain, H., Hundleby, M. & Keane, A. (1984) *Long Term Foster Care*. British Association for Adoption and Fostering, Londres.
- Rutter, M., & O'Connor, T. (2004). Are There Biological Programming Effects for Psychological Development? Findings from a Study of Romanian Adoptees. *Developmental psychology*, 40,81-94.
- Ryburn, M. (1999). Contact between children placed away from home and their birth parents: A reanalysis of the evidence in relation to permanent placements. *Clinical Child Psychology and Psychiatry*, 4(4), 505-518.
- S.R.G. LA RUCHE, *Paroles de l'équipe : Comment le travail du service a-t-il évolué dans la prise en charge des enfants et de leur famille?*, 17 janvier 2017, Bertogne, disponible sur : <https://www.laruchesaae.blogspot.com/>.
- Saarnik, H. (2021). A Systematic Review of Factors Needed for Successful Foster Placements: Perspectives from Children and Foster Parents. *Child & Youth Services*, 1-19.
- Salas Martínez, M. D., Fuentes, M. J., Bernedo, I. M., & García-Martín, M. A. (2016). Contact visits between foster children and their birth family: The views of foster children, foster parents and social workers. *Child & Family Social Work*, 21(4), 473-483.
- Santos, F. (2010). Le kappa de Cohen: un outil de mesure de l'accord inter-juges sur des caractères qualitatifs. *Article en ligne à l'adresse suivante: http://www.pacea.u-bordeaux1.fr/IMG/pdf/Kappa_Cohen.pdf*.
- Schaffer, H. (1990). *Making decisions about children*. Oxford, UK : Blackwell.

- Schofield, G., Moldestad, B., Höjer, I., Ward, E., Skilbred, D., Young, J. et al. (2011) Managing loss and a threatened identity : experiences of parents of children growing up in foster care, the perspectives of their social workers and implications for pratique. *British Journal of Social Work*, 74-92.41,
- Scholte, E. M. (1997). Exploration of Criteria for Residential and Foster Care. *Journal of Child Psychology and Psychiatry*, 38(6), 657-666. <https://doi.org/10.1111/j.1469-7610.1997.tb01693.x>
- Schor, E. L. (1982). The foster care system and health status of foster children. *Pediatrics*, 69(5), 521-528.
- Schuerman, J., Rossi, P. H., & Budde, S. (1999). Decisions on placement and family preservation: Agreement and targeting. *Evaluation review*, 23(6), 599-618.
- Schütz, F. F., Castellá Sarriera, J., Bedin, L. M., & Montserrat, C. (2015). *Subjective well-being of children in residential care centers : Comparison between children in institutional care and children living with their families*. <https://lume.ufrgs.br/handle/10183/159306>
- Seaberg, J. R. & Tolley, E. S. (1986). Prédicteurs de la durée du séjour en famille d'accueil. *Social Work Research and Abstracts*, 22(3), 11-17.
- Sen, R. (2010) Managing contact in Scotland for children outside parental care in non permanent-placement. *Child Abuse Review*, Early View Articles, DOI: 10.1002/car.1139
- Short Tomilson, P. (1990). Verbal behavior associated with indicators of maternal attachment with the neonate. *Journal of Obstetric Gynecologic and Neonatal Nursing*, 19(1), 76-77.
- Sinclair, I. & Gibbs, I. (1998) *Children's Homes : A Study in Diversity*. Wiley, Chichester.
- Sinclair, I., Baker, C., Lee, J. & Gibbs, I. (2007) *The Pursuit of Permanence : A Study of the English Child Care System*. Jessica Kingsley Publishers, Londres.
- Smith, M. (2009) *Rethinking Residential Child Care : Positive Perspectives*. The Policy Press, Londres.
- Smyke, A. T., Zeanah, C. H., Fox, N. A., Nelson, C. A., & Guthrie, D. (2010). Placement in foster care enhances quality of attachment among young institutionalized children. *Child development*, 81(1), 212-223.
- Smyke, A. T., Zeanah, C. H., Gleason, M. M., Drury, S. S., Fox, N. A., Nelson, C. A., & Guthrie, D. (2012). A Randomized Controlled Trial Comparing Foster Care and Institutional Care for Children With Signs of Reactive Attachment Disorder. *American Journal of Psychiatry*, 169(5), 508-514. <https://doi.org/10.1176/appi.ajp.2011.11050748>
- Stams, G., Juffer, F., Rispens, J., & Hoksbergen, R. (2000). The Development and Adjustment of 7-year-old Children Adopted in Infancy. *The Journal of Child Psychology and Psychiatry and Allied Disciplines*, 41(8), 1025-1037.
- Steinhauer, P. (1991). *The Least Detrimental Alternative: A Systematic Guide to Case Planning and Decision Making for Children in Care*, Toronto, University of Toronto Press.
- Stovall, K. C., & Dozier, M. (2000). The development of attachment in new relationships: Single subject analyses for 10 foster infants. *Development and Psychopathology*, 12(2), 133– 156.
- Strijker, J., van Oijen, S., & Knot-Dickscheit, J. (2011). Assessment of problem behaviour by foster parents and their foster children. *Child & Family Social Work*, 16(1), 93-100.
- Swaluë, A., « Du placement d'enfants : Définir et quantifier pour réaliser les droits des enfants placés », *En'jeux*, 2013, n°1, OEJAJ, Bruxelles, disponible sur : <https://www.deibelgique.be/>.

Tarren-Sweeney, M. (2013). An Investigation of Complex Attachment- and Trauma-Related Symptomatology Among Children in Foster and Kinship Care. *Child Psychiatry & Human Development*, 44(6), 727-741.
<https://doi.org/10.1007/s10578-013-0366-x>

Triseliotis, J. (1989) Foster care outcomes : a review of the research findings. *Adoption and Fostering*, 13, 5-17.

Trullemans, A. *Le maintien du lien entre l'enfant et ses parents lors d'un placement en famille d'accueil : réalité ou utopie ?*. Faculté de droit et de criminologie, Université catholique de Louvain, 2020. Prom. : Derèse, M.-N.

Van Brakel, W. H. (2006). Measuring health-related stigma – A literature review. *Psychology, Health & Medicine*, 11, 307-334.

van den Dries, L., Juffer, F., van IJzendoorn, M. H., & Bakermans-Kranenburg, M. J. (2009). Fostering security? A meta- analysis of attachment in adopted children. *Children and Youth Services Review*, 31(3), 410-421.
<https://doi.org/10.1016/j.childyouth.2008.09.008>

Vanderplas, J. M., & Blake, R. R. (1949). Selective sensitization in auditory perception. *Journal of Personality*.

Van der Steege, M. (2012). *Gezinshuizen in de jeugdzorg: De kennis verzameld en de stand van zaken* [Family-style group homes in youth care: Current knowledge and status quo]. Utrecht: Nederlands Jeugdinstituut

Vanier, M. *Étude de fidélité d'un instrument de mesure de l'état de sujets traumatisés crâniens*. Programme de traumatisme cranio-cérébral, Université de santé McGill Hôpital Général de Montréal, 2000.

Walker, L.O. (1992). *Parent-Infant Nursing Science: Paradigms Phenomena, Methods*. Philadelphia: F.A. Davis.

Weiland Troy, N. (1995). The time of first holding of the infant and maternal self-esteem related to feelings of maternal attachment. *Women and Health*, 22(3), 59-72

Weinstein, E.A. (1960) *The Self Image of the Foster Child*. Russell Sage, New York.

Wildeman, C. & Andersen, S. H. (2017) 'Paternal incarceration and children's risk of being charged by early adulthood : Evidence from a Danish policy shock', *Criminology*, 55(1), pp. 32-58.

Wilkinson, C. (1988) *Prospect, process and outcome in foster care*. Thèse de doctorat, Université d'Edimbourg.

Wright, L.M. & Leahey, M. (2007). *L'infirmière et la famille : Guide d'évaluation et d'intervention*. 3^e édition. Saint-Laurent : Editions du Renouveau Pédagogique.

Yazawa, A., Takada, S., Suzuki, H., Fujisawa, T. X., & Tomoda, A. (2019). Association between parental visitation and depressive symptoms among institutionalized children in Japan : A cross-sectional study. *BMC Psychiatry*, 19(1), 129. <https://doi.org/10.1186/s12888-019-2111-x>

Zeanah, C. H., Berlin, L. J., & Boris, N. W. (2011). Practitioner Review : Clinical applications of attachment theory and research for infants and young children. *Journal of Child Psychology and Psychiatry*, 52(8), 819-833.
<https://doi.org/10.1111/j.1469-7610.2011.02399.x>

Zeanah, C. H., Humphreys, K. L., Fox, N. A., & Nelson, C. A. (2017). Alternatives for abandoned children : Insights from the Bucharest Early Intervention Project. *Current Opinion in Psychology*, 15, 182-188.
<https://doi.org/10.1016/j.copsyc.2017.02.024>

Annexe I : Grille d'évaluation des rencontres parents-enfants encadrées et semi-encadrées.

OUTIL 3 : GRILLE D'EVALUATION DES RENCONTRES PARENTS-ENFANTS ENCADREES ET SEMI-ENCADREES

Nom du parent :
Lien de parenté :

Si la rencontre a lieu avec les deux parents, vous devez compléter la grille pour chaque parent.

Durant les 5 dernières rencontres parents-enfant, avez-vous observé les comportements suivants ? Vous pouvez également compléter la grille à chaque fin de rencontre (pendant 5 rencontres) et réaliser une moyenne de vos observations.

Dans les premiers contacts en début de rencontre, le parent a-t-il ?

	A chaque rencontre	N'a jamais eu ce comportement	De manière sporadique	Non applicable
1. A été souriant	0	2	1	0
2. A respecté le temps d'adaptation de l'enfant	0	2	1	0
3. A manifesté son affection de manière adaptée ni trop peu ni trop Fort	0	2	1	0
4. N'a pas parlé avec son enfant	2	0	1	0
5. A interagi de manière positive avec son enfant	0	2	1	0
6. A formulé une critique envers l'enfant	2	0	1	0
7. A été détaché	2	0	1	0

Dans les premiers contacts en début de rencontre, l'enfant a-t-il ?

	A chaque rencontre	N'a jamais eu ce comportement	De manière sporadique	Non applicable
8. A été souriant	0	2	1	0

9. A recherché le contact avec son parent (câlin, bisous, ...)	0	2	1	0
--	---	---	---	---

10. A crié	2	0	1	0
11. S'est montré craintif (regarde le sol, se dirige de façon automatique,...)	2	0	1	0
12. A cherché à garder le contact avec l'intervenant	2	0	1	0
13. Est resté immobile et a eu besoin d'encouragements pour aller vers son parent	2	0	1	0
14. A interagi de manière positive avec son parent	0	2	1	0
15. A été taiseux et Introverti	2	0	1	0
16. A pris son parent dans ses bras pour faire un câlin	0	2	1	0
17. A été détaché/semblé absent	2	0	1	0

Pendant les rencontres, le parent a-t-il ?

	A chaque rencontre	N'a jamais eu ce comportement	De manière sporadique	Non applicable
18. A posé des questions sur la semaine de l'enfant	0	2	1	0
19. A eu des interactions positives avec l'enfant	0	2	1	0
20. S'est adapté aux envies de l'enfant	0	2	1	0
21. A fixé des limites	0	2	1	0
22. A initié des conversations stimulantes et adaptées à l'âge ou au développement de l'enfant (ton, vocabulaire, sujets, ...)	0	2	1	0
23. A valorisé les comportements	0	2	1	0

positifs de l'enfant				
24. A identifié les comportements négatifs (gestes violents, non-respect des règles, colère, ...) de l'enfant	0	2	1	0
25. A réagi de manière appropriée au comportement négatif ou dangereux de l'enfant	0	2	1	0
26. A parlé avec respect à l'enfant	0	2	1	0
27. A eu des attentes réalistes concernant le comportement de l'enfant	0	2	1	0
28. A permis à l'enfant de montrer ses émotions (par exemple, les pleurs, la tristesse, colère, anxiété)	0	2	1	0
29. Est resté centré sur l'enfant (par rapport à quelque chose ou quelqu'un d'autre)	0	2	1	0
30. A donné des cadeaux ou friandises excessifs	2	0	1	0
31. A parlé à l'enfant de questions ou de problèmes concernant les Adultes	2	0	1	0
32. A chuchoté ou a parlé de manière cachée à l'enfant	2	0	1	0
33. A eu des propos dénigrants sur d'autres personnes en présence de l'enfant	2	0	1	0
34. A fait des promesses non adaptées (par exemple : qu'il rentrerait bientôt à la	2	0	1	0

maison)				
35. A eu des comportements inadaptés ou effrayants pendant les jeux (jeux trop proches, trop rapides, ...) et n'a pas observé les réactions de l'enfant	2	0	1	0
36. A intimidé l'enfant (verbalement et/ou non verbalement)	2	0	1	0
37. A semblé être sous l'influence de drogues ou d'alcool	2	0	1	0
38. A impliqué l'enfant dans le choix des activités	0	2	1	0
39. A suivi les initiatives de jeux et d'interaction entreprises par l'enfant	0	2	1	0
40. A été de manière démesurée sur son téléphone.	2	0	1	0

Quel est le potentiel d'amélioration de la qualité de relation entre le parent et son enfant ?

	A chaque rencontre	N'a jamais eu ce comportement	De manière sporadique	Non applicable
41. Est arrivé à l'heure	0	2	1	0
42. A prévenu en cas de retard/absence	0	2	1	0
43. A été mal à l'aise par l'encadrement de l'intervenant	2	0	1	0
44. Cherche le soutien de l'intervenant en cas de difficulté	0	2	1	0

45. Adapte ses réactions en fonction des feedbacks des intervenants faits lors des précédentes rencontres	0	2	1	0
46. Le parent ne reconnaît pas les problèmes et ne change rien dans ses attitudes et ses comportements.	2	0	1	0
47. Le parent dit ne pas admettre la présence de problèmes, mais il change dans les faits ses attitudes et ses comportements	0	2	1	0
48. Le parent reconnaît qu'il a des problèmes et se met en action pour changer	0	2	1	0
49. Il profite de l'aide qui lui est offerte.	0	2	1	0

Y a-t-il eu d'autres comportements négatifs non repris dans cette liste ?

☐ Oui

☐ Non

Si oui, lesquels ?

Y a-t-il eu d'autres comportements positifs non repris dans cette liste ?

Si oui, lesquels ?

--

Pendant les rencontres, l'enfant a-t-il ?

	A chaque rencontre	N'a jamais eu ce comportement	De manière sporadique	Non applicable
50. A réagi de manière naturelle et avec plaisir aux initiatives du parent	0	2	1	0
51. A été détendu, heureux, à l'aise pendant la Rencontre	0	2	1	0
52. A exploré son environnement et revenait régulièrement vers son parent	0	2	1	0
53. N'a pas respecté les limites fixées par son parent ou le cadre général des rencontres	2	0	1	0
54. A agi comme un parent (inversion des rôles)	2	0	1	0
55. A fait une ou plusieurs crises de colère pendant la Visite	2	0	1	0
56. A semblé détaché ou ne réagissait pas pendant la Rencontre	2	0	1	0
57. A eu un comportement non verbal inhabituel (par exemple :	2	0	1	0

endormissement pour les + jeunes)				
58. A été hyperactif ou surstimulé ou au contraire plus inhibé ou en retrait par rapport à son comportement habituel	2	0	1	0
59. A été plus en interaction avec l'intervenant que son parent	2	0	1	0
60. A demandé à quitter le lieu de rencontre (faire pipi, chercher qqch, ..)	2	0	1	0

Au moment de la séparation, le parent a-t-il ?

	A chaque rencontre	N'a jamais eu ce comportement	De manière sporadique	Non applicable
61. A manifesté son affection de manière adaptée ni trop peu ni trop fort	0	2	1	0
62. A pleuré	2	0	1	0
63. A crié (avec son enfant)	2	0	1	0
64. A mis des mots sur les émotions de l'enfant	0	2	1	0
65. A prolongé inutilement la Séparation	2	0	1	0
66. N'a rien dit	2	0	1	0
67. A été détaché	2	0	1	0

Au moment de la séparation, l'enfant a-t-il ?

	A chaque rencontre	N'a jamais eu ce comportement	De manière sporadique	Non applicable
68. A embrassé son parent et/ou fait	0	2	1	0

un câlin à son parent				
69. A pleuré	2	0	1	0
70. A fait une crise de Colère	2	0	1	0
71. N'a rien dit	2	0	1	0
72. A été détaché	2	0	1	0
73. A semblé soulagé que la rencontre soit terminée	2	0	1	0

RESULTATS

Qualité de la relation parent-enfant :

Additionner les scores obtenus par les parents

Score de 0	Score moins de 10	Score entre 10 et 20	Score + de 20
La qualité des rencontres est excellente	Les rencontres sont globalement bonnes	La qualité des rencontres est moyenne et peut avoir des effets négatifs	La qualité de relation pendant les rencontres n'est pas bonne et a probablement des effets négatifs

Additionner les scores des enfants :

Score de 0	Score moins de 5	Score entre 5 et 20	Score + de 20
L'enfant vit très bien ces rencontres	L'enfant vit bien aux rencontres avec son parent	L'enfant réagit négativement aux rencontres parentales	La qualité de relation pendant les rencontres n'est pas bonne et a probablement des effets négatifs

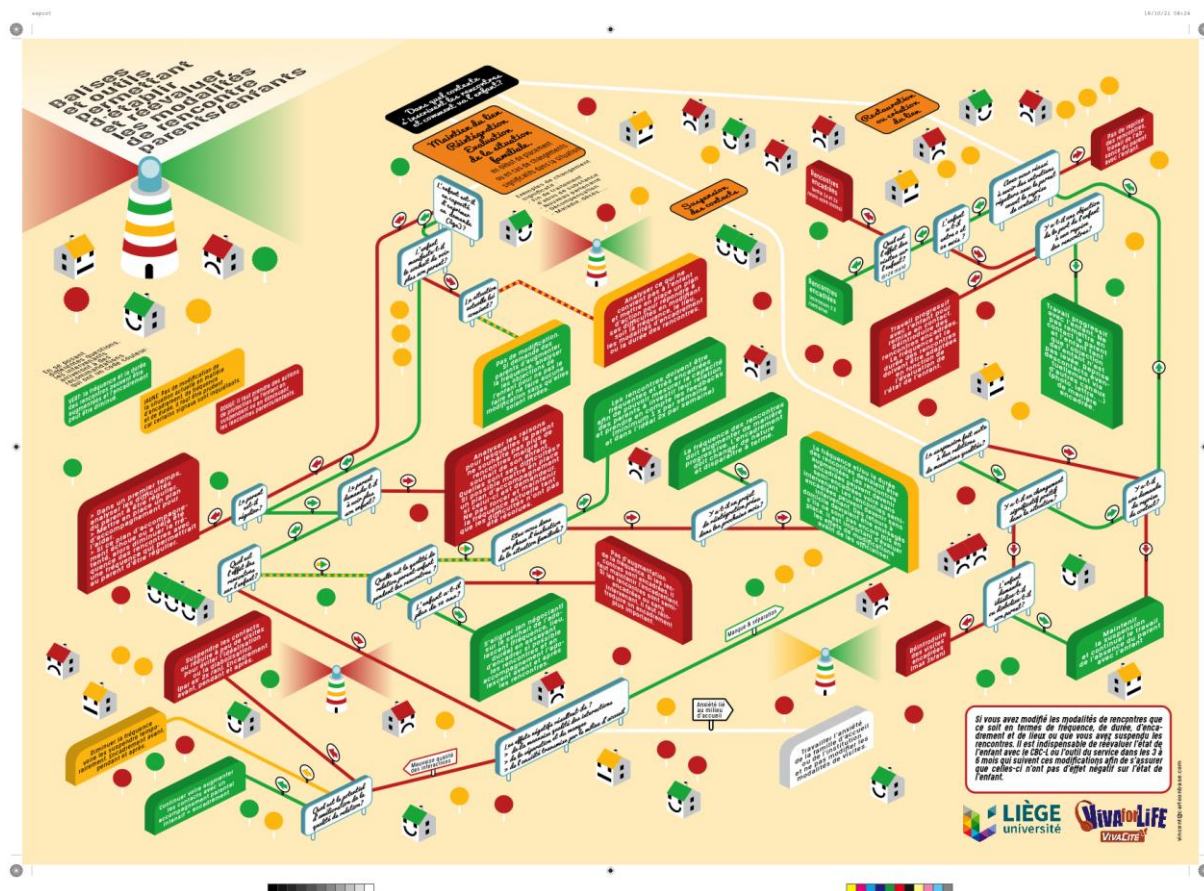
- ☐ Si le parent et l'enfant ont un score bas, les rencontres sont positives pour les deux.
- ☐ Si l'enfant a un score haut et le parent un score bas, il est probable que les réactions de l'enfant puissent être dues au manque du parent et à la séparation de celui-ci.
- ☐ Si l'enfant a un score haut ainsi que le parent, les rencontres ne sont pas de bonne qualité et peuvent avoir des effets négatifs sur l'état psychologique

Potentiel d'amélioration de la relation :

Additionner les scores obtenus aux questions de 41 à 49. Plus le score est bas, plus le potentiel d'amélioration est élevé.

[illegible]

Annexe II : Guide méthodologique de Chartier (2020)



RÉSUMÉ

Objectif : L'objectif de ce mémoire est d'évaluer la fidélité inter-juges de la grille d'évaluation des rencontres parents-enfants encadrées et semi-encadrées utilisée dans le guide méthodologique établi par Chartier et son équipe (2020) qui a pour but de fixer les modalités de rencontres entre les parents et leur enfant placé.

Méthodologie : La grille d'évaluation des rencontres parents-enfants encadrées et semi-encadrées a été administrée par deux personnes (une assistante sociale, ou psychologue et une stagiaire en psychologie) après plusieurs droits de visites, les deux juges ont complété la grille sans se concerter après chaque droit de visite. L'échantillon compte soixante-huit droits de visites qui ont été évalués grâce à la grille au sein du service Familles d'accueil de Verviers, à la Sauvegarde familiale à Liège, à En Famille à Liège, à La Frenaie à Liège et au Home St François à Baelen et à Verviers.

Résultats : Nous avons pu observer que la fidélité inter-juges mesurée grâce au coefficient Kappa de Cohen est insuffisante pour nous permettre de dire que la grille d'évaluation des rencontres parents-enfants encadrées et semi-encadrées est objective. En effet, le Kappa de Cohen global est de 0,330 ce qui signifie un accord global qualifié de mauvais entre les différents juges. Les Kappa catégoriels ont alors été calculés et il se fait que la fidélité inter-juges est bonne seulement pour deux items sur 73. Le Kappa de Cohen catégoriel global a été calculé en faisant la moyenne de tous les Kappa catégoriels et le résultat est de 0,288 ce qui signifie un accord global qualifié de mauvais entre les différents juges.

Conclusion : Cette étude a permis de montrer que la fidélité inter-juges de la grille n'était pas suffisante. Néanmoins, celle-ci peut être modifiée au niveau des modalités de réponse, de la structure et du contenu des items. Ce mémoire a également permis de mettre en avant l'intérêt de l'outil. Nous espérons que des études futures valideront cet outil ainsi que les outils présents dans le guide méthodologique de Chartier (2020). Les études futures qui tenteraient d'évaluer la fidélité inter-juges de la grille après modifications devront tenter de contourner les limites présentes dans ce mémoire comme le biais créé par les cotateurs.

